

ARTICLES DE PRESSE

(2010 – 2023)

1
PALAIS
DE
JUSTICE

1
PALAIS
DE
JUSTICE

SWITZERLAND
FRANCE

SPAIN – PERU

AFFAIRES PENALES

www.celi-vegas-lawyers.eu

www.celi-vegas-avocats.net



AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS

ARTICLES – AVOCAT

TRIBUNE DE GENEVE (SUISSE)

(2010 – 2023)



AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS

01. Il étrangle son ex-amie avec le câble du fer à repasser (05 mai 2010)
02. Une femme poignarde son mari à Bernex (25 juin 2010)
03. Meurtre des Coudriers : deux personnes arrêtées (15 juillet 2011)
04. Meurtre des Coudriers : l'épouse inculpée (19 juillet 2011)
05. Attaque au sabre en pleine rue à Plainpalais (21 septembre 2011)
06. Automobiliste jugé pour homicide par négligence (14-15 avril 2012)
07. Trafic de 11 kilos de coke: sept suspects arrêtés (31 août 2012)
08. Ivre, il tue une piétonne avec son 4x4. Condamné (8-9 septembre 2012)
09. Attaque au sabre: sept suspects jugés en novembre (10 octobre 2012)
10. Poignardé dans le dos au foyer des Coudriers (5 mars 2013)
11. Ils promettaient la multiplication des billets (11 juillet 2013)
12. A 150 km/h en pleine ville au volant d'un fourgon volé (23 janvier 2014)
13. Ils volent plus d'un millier de bouteilles de vins fins (26 janvier 2015)
14. Un accident anodin? Un motard meurt à l'hôpital (28 janvier 2015)

ARTICLES – AVOCAT

TRIBUNE DE GENEVE (SUISSE)

(2010 – 2023)



AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS

15. Un faux fils de diplomate derrière les barreaux (20 février 2015)
16. Une prostituée est poignardée en pleine rue (9-10 mai 2015)
17. Il agresse deux agents de sécurité du foyer de réfugiés des Tattes (12 mai 2015)
18. Les auteurs présumés d'un home-jacking arrêtés (31 juillet 2015)
19. Le tireur de la rue Gourgas explique enfin son geste: il nettoyait son arme (14 septembre 2015)
20. Alerte à la bombe pour se venger de l'Al (29 octobre 2015)
21. Deux arrestations suite à un violent brigandage (17 décembre 2015)
22. Il dévalisait des fourgons postaux (25 janvier 2016)
23. Condamné pour une fausse alerte à la bombe (02 septembre 2016)
24. Un oncle jaloux est jugé pour avoir tiré sur sa nièce (05 septembre 2017)
25. L'oncle criminel devra être soigné dans un lieu fermé (06-07 septembre 2017)
26. L'auteur de la fausse alerte aux Eaux-Vives soumis à une expertise psychiatrique (12 janvier 2018)
27. Auteur d'une fausse alerte, il est menacé d'expulsion (12 février 2019)
28. Un Arsène Lupin volait les bourses des garçons de café (Le Matin Dimanche, 21 avril 2019)

ARTICLES – AVOCAT

TRIBUNE DE GENEVE (SUISSE)

(2010 – 2023)

29.

Bébé gravement blessé : sa mère est poursuivie (8 novembre 2019)

30.

1. Une mère à la barre : « Mon enfant est tombé du lit. Il ne s'est rien passé d'autre » (9 janvier 2020)

31.

La mère du nourrisson blessé n'ira pas en prison (10 janvier 2020)

32.

Vol d'un coffre-fort à la mission de Chine (21 avril 2021)



AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS



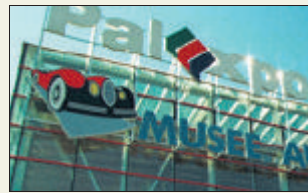
AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS



Genève et Région

LE CINÉMA ET LES PRISONS

FILMS A l'occasion de la sortie de «Cellule 211», nous vous proposons un court panorama du genre. Page 37



COINTRIN Les locaux de l'ex-Musée de l'auto sont mis aux enchères. Page 25

Un puissant anesthésiant débarque dans les soirées

■ Depuis six mois, les spécialistes de la prévention constatent que plusieurs ados consomment de la kétamine, un produit utilisé pour endormir les chevaux.

CHLOÉ DETHURENS

Cela fait des lustres que les jeunes noctambules consomment de l'alcool, de la cocaïne ou encore du cannabis. Mais depuis quelques années, les drogues dites de synthèse – dont fait partie le GHB – apparaissent dans les soirées genevoises. Si la «drogue du violeur» est déjà présente depuis plusieurs années sur la scène festive, un autre produit, particulièrement puissant et dangereux, a été repéré depuis quelques mois dans plusieurs soirées par les spécialistes de la prévention: la kétamine. Une substance notamment utilisée pour anesthésier les chevaux...

Produit bon marché

Les intervenants genevois de la prévention et de la réduction des risques sont inquiets. Depuis six à sept mois, ils ont effectivement pu observer plusieurs ados consommer de la kétamine lors de soirées dansantes, notamment de type electro. «On peut acheter cette substance à peu près n'importe où, regrette Céline Rosselet-Droux, coordinatrice du projet Nuit Blanche. Il suffit de taper «kétamine» sur Internet. Tout comme le GHB, elle est peu chère à l'achat.» Environ 15 à 30 francs le gramme, nous confient certains consommateurs.

Liquide ou sous forme de poudre, la kétamine ne se vend pas dans la rue, confirme la police. Les gardes-frontière n'ont, quant à eux, pas effectué de prises signi-

ficatives ces deux dernières années.

Impossible donc de savoir combien d'usagers compte le canton, toute consommation ne conduisant pas à une prise en charge en milieu hospitalier. L'heure n'est pas à l'avalanche de cas: «La kétamine se consomme de manière festive, explique Barbara Broers, médecin adjoint au Service de médecine de premier recours des HUG. Nous n'avons pas connaissance de personnes qui en soient dépendantes.»

Dissociation du corps et de l'esprit

Confrontée par deux fois à des jeunes désirant consommer ce produit, Céline Rosselet-Droux s'est montrée très claire: «Ma mission première étant la réduction des risques, je leur ai conseillé de ne pas le faire. S'ils souhaitent tout de même en prendre, je leur explique les méfaits et les risques encourus. Avec la kétamine, la personne ressent une dissociation du corps et de l'esprit. L'effet anesthésique et analgésique l'empêchera de sentir la douleur si elle se blesse. Elle risque également de s'étouffer en vomissant.»

Très puissante, la kétamine est une molécule utilisée comme anesthésique général en médecine humaine et en médecine vétérinaire, notamment sur les chevaux. Risques d'asphyxie, vomissements, crises de panique, effets hallucinogènes et psychédéliques: les spécialistes sont unani-



Effet anesthésique et analgésique. Dans certains pays, la kétamine est utilisée par les jeunes durant la journée, lors des pauses entre les cours, explique une responsable de Nuit Blanche. (KEYSTONE)

mes. La kétamine n'est pas une drogue festive. Elle doit être très prudemment dosée et prise dans un environnement sûr, le risque de perte de connaissance ou d'effondrement étant important. «On passe très vite dans la zone rouge, poursuit Barbara Broers. Mélangée avec d'autres substances comme l'alcool, la kétamine peut mener à la perte de conscience, à

l'arrêt respiratoire et cardiaque.» Avouant avoir consommé cette substance, quelques noctambules interrogés témoignent tous de l'extrême puissance du produit: «J'en ai sniffé une seule fois. Je n'aurais pas dû, explique Luis, 22 ans. Je ne pouvais plus me lever, j'étais comme anesthésié. Mon corps était entièrement raide. J'ai fixé un ventilateur tour-

ner pendant deux heures sans bouger, je voulais vraiment redescendre.» Fabrice, 28 ans, témoigne: «L'effet est choquant et met environ dix minutes à apparaître. Tous les mouvements sont désynchronisés. La kétamine n'est vraiment pas à utiliser en soirée. Heureusement que je n'ai pas fait ça à 15 ans, je n'en serais jamais revenu.»

Il étrangle son ex-amie avec le câble du fer à repasser

Inculpé de tentative de meurtre, un Genevois se retrouve sous les verrous pour avoir agressé et menacé de mort son ex-compagne à Sécheron.

M. n'a plus quitté la prison de Champ-Dollon depuis la fin du mois dernier. La justice, qui le suspecte de tentative de meurtre, vient même de prolonger sa détention préventive d'un mois.

Ce Dominicain de 33 ans a perdu la tête lors d'une dispute avec son ex-compagne il y a deux semaines. Ce jour-là, il se rend chez sa compatriote de 35 ans, vivant dans le quartier de Sécheron. Des vieilles tensions remontent à la surface.

Soudain, M. se saisit du câble d'un fer à repasser. Il aurait alors tenté d'étrangler son ex-petite amie sous le regard de son fils de 5 ans. Selon la victime, il a également proféré des menaces de mort: «Je vais te tuer!»

«Elle a encore des marques dans le cou»

Peu après son arrestation, les enquêteurs réalisent que le prévenu a déjà eu des «épisodes violents» à l'encontre son ex-compagne. «Il a été condamné pour lésions corporelles, il y a un an», confirme le substitut du ministère public Olivier Lutz, qui relève «l'incapacité de M. à se contrôler».

Le couple battait de l'aile



Me Nicolas Golovtchiner.

Il défend le prévenu de 33 ans arrêté à la fin du mois dernier. (DR)

depuis des mois. La séparation peinait à se faire. Le 7 février dernier, cette mère de famille dominicaine, défendue par Me Michel Celi Vegas, avait déjà déposé une plainte contre ce chômeur qui travaillait dans un laboratoire de chimie. Certificat médical à l'appui, elle affirme avoir reçu des coups de pied et de poing au visage. «Elle a encore des marques sur l'œil mais aussi d'autres liées à

l'étranglement du mois dernier», précise Me Celi Vegas. L'enquête se poursuit, mais en attendant, en raison des risques de fuite, de collusion avec la victime et de réitération, l'homme doit rester à l'ombre. «Il va ainsi se tenir loin de ma cliente et de son fils qui le craignent», ajoute Me Celi Vegas.

«Tout n'est pas si simple»

Représentant de M., son confrère Me Nicolas Golovtchiner estime que l'enquête permettra de relever «que tout n'est pas aussi simple dans cette affaire. Cela même si le prévenu, qui déplore la jalousie de son ex-compagne, admet partiellement les faits reprochés.»

Fedele Mendicino

Encre bleue

Brins de bonheur

T'en fais pas, mon p'tit loup, y a aussi des choses sympas sur la planète Terre.

► Au 17 de la rue Camille-Martin, le 1er mai, quelqu'un a déposé un joli bouquet de muguet devant chaque porte des 24 appartements de l'allée. Les locataires en ont été aussi surpris que ravis. Personne ne sait qui est l'auteur de ce geste délicieux. Mais pour offrir ainsi un brin de bonheur à tous les habitants d'un immeuble, ce n'est sûrement pas le diable.

► Avec la rénovation des feux au carrefour du Mont-Blanc, Nicole s'attendait au chaos total vendredi dernier à l'heure de pointe. Traverser le pont en bus, c'était l'allure escargot garantie. Ben non! Grâce aux agents de piquet, tout a été comme sur des roulettes. Nicole est épatée: «Je suis même arrivée en avance à mon rendez-vous!»

J'vous dis, plus forts que les feux, nos poulets! ► Au Salon du livre, la cochonne fuchsia *Eglantine*, tirelire de profession et cousine de *Jules*, a bien bossé au stand ONG HOPE. L'argent récolté permettra à cette antenne humanitaire de financer la scolarité de neuf enfants à Madagascar. Un début prometteur.

Vendredi soir, un groupe de gosses freine devant *Eglantine*, lui fait mamours et bisous. La présidente d'ONG HOPE, Mireille, explique aux mômes le pourquoi de sa présence sur le stand. Une fillette de 10 ans sort alors de sa poche un billet de 10 fr. et lance: «Je n'ai pas tout dépensé ici, alors c'est pour les enfants de là-bas.» Les autres marmots font aussi leurs fonds de poche: 50 ct., 2 fr... Les sous de leurs friandises. Trop chou, hein dis mon p'tit loup!

Julie

<http://julie.blog.tdg.ch>

PUBLICITÉ

AVEC LA TNT JE TE VOIS PARTOUT!

lémanbleu

DÈS LE 15 MAI LÉMAN BLEU EST SUR LA TNT

Plus d'infos: www.lemanbleu.ch

Rabibochée, A gauche toute! part conquérir les communes

ÉLECTIONS La gauche de la gauche s'est ressoudée pour affronter les municipales de 2011.

ÉRIC BUDRY

A force de perdre des élections, la leçon a fini par être comprise. Les ténors des différentes composantes d'A gauche toute! ont signé hier un accord: des listes communes seront déposées aux élections municipales de 2011. En Ville de Genève, Rémy Pagani sera tête de liste, tout comme Jeannine de Haller à Carouge.

Le conseiller administratif de la Ville de Genève n'a pas caché son soulagement hier. «Il fallait être pragmatique, a-t-il expliqué. En Ville, le travail en commun se passe très bien.»

Ejectés du Grand Conseil

Sa déclaration était bien dans le ton général. A se demander comment des personnes aussi raisonnables ont pu boudier chacune dans son coin aussi longtemps. Rappelons que cette sensibilité politique n'est plus représentée au Grand Conseil depuis 2005 en raison de la division de son potentiel sur deux listes. La nouvelle alliance

(qui n'a pas encore de nom) est composée de Solidarités, du Parti du travail, des Indépendants, de l'association Défense des aînés, des locataires, de l'emploi et du social et des Communistes.

Ces formations se sont engagées à défendre treize priorités. Suffisamment larges et consensuels à gauche, ces objectifs politiques sont une plate-forme sans risque de conflit entre elles.

Selon Pierre Vanek (Solidarités), c'était une nécessité absolue: «Il y avait un message très clair des électeurs et des militants, fâchés de ne plus être représentés. Aucune voix ne doit se perdre si nous voulons résister au rouleau compresseur de la droite et empêcher le démantèlement social.»

L'Indépendante Salika Wenger estime que le groupe A gauche toute!

«Nous souhaitons que d'autres associations nous rejoignent»

CHRISTIAN GROBET

du Conseil municipal de la Ville de Genève a un bon bilan qui prouve que ces formations savent vivre ensemble. Elle ajoute que cette force a un effet positif sur toute la gauche: «Nos camarades de l'Alternative se seraient peut-être laissé attirer par le chant des sirènes sans notre présence.»

Ambitieux, les membres de cette alliance renouvelée espèrent faire un carton. «Le cumul des suffrages de nos listes à l'élection du Grand Conseil représente près de 14% des voix,



Présentation de l'accord. De gauche à droite: Christian Grobet, Charlotte Meierhofer, Salika Wenger, Christian Zaugg, Pierre Vanek et Vincent Ecuyer. (PASCAL FRAUTSCHI)

rappelle Jean Spielmann, du PdT. Mais notre potentiel est plus élevé, car il est certain que notre division a découragé des citoyens de voter pour nous.»

Neuf communes au moins

C'est naturellement à partir de la Ville de Genève que s'est construit l'accord paraphé hier. Notamment parce que c'est la seule commune, avec Carouge, où A gauche toute! est représentée dans l'Exécutif muni-

pal. Ce sont donc des bastions qu'il faut absolument protéger. Christian Grobet (Défense des aînés) a du reste tressé des louanges à Rémy Pagani et Jeannine de Haller, gratifiés d'un «parcours exceptionnel durant cette législature».

La bande des cinq a toutefois les dents plus longues. Actuellement représentée dans quatre communes avec 20 conseillers municipaux (Ville de Genève, Carouge, Meyrin et Vernier),

l'alliance vise au minimum neuf communes. Les quatre déjà citées ainsi que Lancy, Onex, Thônex, Chêne-Bourg et Versoix.

«Nous serons présents partout où c'est possible», précise Jean Spielmann. Et il n'est pas impossible que d'autres membres viennent renforcer ce front: «Nous souhaitons que d'autres associations nous rejoignent», conclut Christian Grobet.

Une femme poignarde son mari à Bernex

Détenu depuis le mois dernier, une femme de ménage est poursuivie pour tentative de meurtre.

Une mère de famille broie du noir en prison depuis le mois dernier. En cellule, elle revoit sans cesse son geste qu'elle dit regretter déjà: la dispute, le coup de sang, les coups de couteau assénés à son mari. Ce dernier, qui a dû être hospitalisé, aurait été poignardé au moins à cinq reprises par sa femme.

Ce couple de trentenaires, vivant dans leur appartement de Bernex, semblait pourtant sans histoires. Elle, originaire d'un pays d'Amérique du Sud, s'appêtait à commencer un travail de nettoyeuse. Lui, un homme de nationalité suisse, était employé dans une entreprise alimentaire du canton.

Les inspecteurs planchent sur les mobiles de l'agression. L'épouse avait-elle subi des violences domestiques par le passé? Peu probable. Était-elle ivre? Drogée? Dépressive? La juge Linda Chabal, en charge du dossier, n'a pas fini d'investiguer. En attendant, l'épouse, poursuivie pour tentative de meurtre, est priée de rester en prison. Sa détention vient d'être prolongée de trois mois par la Chambre d'accusation. Outre les besoins de l'enquête, les juges ont retenu qu'il y avait un risque de fuite, de collusion, voire de réitération. Son avocat, Me Celi Vegas, a tenté en vain de s'opposer à la prolongation du séjour de sa cliente en prison. Il se refuse, pour l'heure, à tout commentaire.

Fedele Mendicino

Inédit: un cabinet genevois mesure la sécurité des compagnies aériennes



American Airlines se place en tête du premier classement «ARI» des compagnies les plus sûres. (JASON DECROW)

Les «low cost» se retrouvent en queue de peloton. EasyJet termine dernière du palmarès.

On connaît déjà la fameuse «liste noire» des compagnies aériennes. Celles qu'il faut éviter pour partir en vacances, car considérées comme dangereuses. Mais quel est le degré de fiabilité des noms figurant sur la «liste blanche»? Même en

étant parfaitement fiables, les transporteurs ne sont pas égaux face à la sécurité offerte à leurs passagers.

Pour y voir plus clair, l'agence indépendante genevoise Air Ranking International publie un classement scientifique baptisé «ARI» (www.airranking.com). Une première dans l'histoire de l'aviation! Résultat: la championne est Amercian Airlines. Suivie d'Air France et

d'United Airlines. Le profil de sécurité de British Airways (10e) est un peu moins favorable. «Nous avons comparé les entités les plus sûres du monde, nuance Ariel Beresniak, cofondateur de la jeune agence, également pilote professionnel, docteur en médecine et en mathématiques. Malgré leurs différences, c'est les yeux fermés que je voyagerai avec chacune de ces compagnies.»

Même avec Swiss qui se classe 26e et easyJet qui termine bonne dernière? «Les facteurs de taille des compagnies influencent grandement leur rang, précise Ariel Beresniak. Car elles déterminent la robustesse de l'entreprise et sa faculté à bien entretenir ses avions et à prévoir du personnel remplaçant.» Conséquence: les «low cost» descendent dans les sondages, car elles fonctionnent trop souvent à «flux tendu».

Comment ça marche? 18 critères (internes et externes) ont été pris en compte dans le calcul, comme le nombre d'avions, leur moyenne d'âge, les modèles, leur homogénéité, la rentabilité de la compagnie, le nombre de pilotes et d'employés...

Le palmarès comprend 33 enseignes. Les données évaluées datent de 2008. L'objectif: aider les compagnies à s'améliorer. Le détail des résultats est également proposé aux assureurs.

Dejan Nikolic

Des chômeurs s'estiment humiliés

Des cours destinés à évaluer si des chômeurs en fin de droits sont aptes à rejoindre le marché du travail sont très mal vécus. Témoignages.

«Les méthodes utilisées sont dépassées et abrutissantes, les classes sont totalement hétérogènes et il n'y a aucun entretien individuel», assure Martin (*prénom fictif*). Ce bénéficiaire du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) n'en peut plus. Il estime que le cours de six semaines qu'il est contraint de suivre ne lui apporte rien et qu'il est «infantilisant».

Martin n'est du reste pas le seul à le penser. Hier, quatre personnes ont témoigné dans les locaux de l'Association de défense des chômeurs (ADC). Aucune ne comprend comment on pourrait évaluer leurs aptitudes dans ces conditions. «Nous ne sommes pas des gamins, poursuit une femme. Nous avons tous des parcours professionnels. Or, tout est collectif, il n'y a pas d'approche individuelle.»

Ce stage de six semaines est

en réalité une nouveauté, du moins dans le cadre du RMCAS.

Il s'agirait en quelque sorte de tester le dispositif que préconise un projet de loi actuellement à l'étude au Grand Conseil. Cela n'a pas échappé à l'Association de défense des chômeurs (ADC) et son président, Gérald Crettenand, qui a écrit un courrier au conseiller d'Etat François Longchamp.

Dans cette missive, l'ADC s'étonne de cette avance prise sur le processus parlementaire et critique les formateurs de ces cours, «qui ne semblent pas posséder les compétences professionnelles nécessaires suffisantes». L'association souhaite que ce soit l'Office de la formation professionnelle et continue qui se charge de ces stages.

RMCAS supprimé

Pour comprendre l'importance de cette évaluation – baptisée «Distance à l'emploi» – il faut savoir que le projet de loi à l'étude entend supprimer totalement le RMCAS. Tous les bénéficiaires de cette prestation devront donc obtenir d'autres

Le président



Gérald Crettenand, Association de défense des chômeurs. (DR)

mesures d'insertion. Elles seront différenciées selon les cas.

Ceux qui seront estimés aptes à trouver un travail suivront la filière de l'Office de l'emploi, les autres suivront la filière sociale, autrement dit l'assistance. Ces six semaines sont donc déterminantes.

Eric Budry

PUBLICITÉ

DESTOCKAGE MASSIF
MATÉRIEL MILITAIRE ★ 25-26-27.06
 + DE 350 PALETTES ★ ouverture exceptionnelle dimanche
MILITARY + **MEGASTORE** **ORBE**
 Z.I. Les Tabornières • Tél. 024 442 82 05 • Vendredi: 9h - 18h30 • Samedi-dimanche: 9h - 17h

+ SAMEDI 26 JUIN • VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES MILITAIRES
 Infos: www.militarymegastore.ch

Débat

Faut-il restreindre l'accès aux cantines scolaires?

La question se pose, alors que le nombre d'élèves inscrits aux repas de midi explose à Genève

Sophie Roselli

Comment faire face à l'explosion de la demande de places dans les restaurants scolaires? En limitant l'entrée à des catégories de familles. Une idée au cœur d'un débat qui fait rage en France depuis l'exclusion de certains enfants des cantines de Thonon. A Genève, des voix s'élèvent pour briser un tabou.

«On ne sait plus où mettre les enfants!» se désespère Pierre Lathuilière, aux commandes de l'association des restaurants scolaires de Tremblay et environs depuis vingt-cinq ans. «S'il y avait des critères d'admission pour n'accepter que les enfants dont les deux parents travaillent ou issus de familles monoparentales, je suis persuadé qu'on gagnerait 30% de places.» Et pourquoi ne pas prendre en compte les revenus, ajoute Sandra Capeder, présidente du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), favorable à des restrictions. «Les parents se fâchent car les conditions d'accueil sont parfois mauvaises», remarque-t-elle. En cause? Des restaurants trop exigus, inadaptés, bruyants, des déplacements trop longs, deux voire trois services à midi. Un accès restreint séduit aussi certaines communes (qui supportent une



Le nombre de repas servis dans les cantines des écoles primaires a été multiplié par trois en quatorze ans. CHRIS BLASER

grande partie du financement du parascolaire), ce que regrette Manuel Tornare, président du parascolaire. Sa réponse est catégorique: «Il ne faut pas entrer dans une querelle de lutte de classes.» En Ville de Genève, on suit cette ligne. «C'est un service public. Ce n'est pas aux communes de faire un tri», souligne Esther Alder, nouvelle conseillère administrative genevoise chargée du dossier des écoles. Pas sûr en fait qu'une sélection soit pertinente. Selon une étude réalisée en 2010 par le Service de la recherche en éducation, la fréquentation des restaurants scolaires

est plus «intense chez les enfants de milieu modeste ou défavorisé». Une sélection est tout simplement impossible, tranche le Département de l'instruction publique, puisque le peuple a voulu, en novembre dernier, accorder à tout enfant le droit à l'accueil continu. Tous les acteurs du parascolaire partagent pourtant ce constat: le système atteint ses limites. «Le nombre de repas servis est passé de 3980 en 1997 à 12 000 cette année», relève Claude Howald, responsable du Groupement intercommunal pour l'accueil parasco-

laire (GIAP), en précisant que personne ne reste sur le carreau. Les contraintes risquent d'être encore plus fortes avec la mise en place de l'accueil continu pour 2013. Des pistes sont à l'étude, comme des «prises en charge à midi par des mamans de jour, des associations, des EMS», cite Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance à Genève.

Lire l'éditorial en page une: «L'illusion du régime minceur?»

Violente collision entre deux véhicules d'urgence

La voiture de police a percuté une ambulance. Les deux étaient en intervention, hier à 17 h

Les urgences appellent les urgences. Deux véhicules, sirènes et feux bleus allumés, viennent d'entrer en collision. Violente et spectaculaire. Peu avant 17 h, ce jeudi, une patrouille de la Brigade de sécurité routière, descendant la rue de Saint-Jean, débouche sur le boulevard James-Fazy. Au même moment arrive une ambulance du SIS, aussi en intervention. A son bord, une personne prise en charge pour un malaise cardiaque. Juste derrière, en convoi sanitaire,



L'ambulance du SIS a percuté un candélabre. PASCAL FRAUTSCHI

la BMW du cardiomobile. Sous l'effet du choc, l'ambulance part en embardée et finit sa course à la limite du trottoir, stoppée dans sa trajectoire par un candélabre providentiel. Aussitôt alerté, le SIS envoie une deuxième ambulance. Le patient est transféré de l'une à l'autre. Son état n'inspire pas d'inquiétude. Les conséquences de cet accident auraient pu être beaucoup plus graves pour les acteurs impliqués. Les engins, eux, sont hors d'usage. **Thierry Mertenat**

Notre galerie de photos sur www.tdg.ch/accident

Meurtre des Coudriers: deux personnes arrêtées

L'homme qui a tiré à huit reprises a été inculpé de meurtre, voire d'assassinat

Le drame est survenu le jeudi 30 juin vers 4 h du matin. Un homme est abattu par balle non loin du foyer pour requérants d'asile des Coudriers, au Petit-Saconnex. Mardi, la police a arrêté deux personnes, à Genève et à Zurich, a annoncé hier le Ministère public. Il s'agit de l'épouse du défunt et d'un homme qui serait son amant et le meurtrier présumé. Selon *Le Matin*, la femme aurait été battue par la victime. L'amant aurait donc voulu lui venir en aide. D'après nos renseignements, la procureure en charge du dossier a prévenu le suspect de meurtre, voire d'assassinat. Il s'agit d'un Libanais d'une trentaine d'années, sans antécédents judi-

ciaires. Sous le choc, l'homme, interpellé en Suisse alémanique, ne parvient pas à expliquer son geste. Il aurait tiré à huit reprises contre la victime. L'arme n'a pour l'heure pas été retrouvée. Contacté hier, l'avocat Me Michel Celi Vegas s'est refusé à tout commentaire. Le défunt, un Irakien né en 1973, était arrivé en Suisse il y a trois ans. Il vivait avec sa femme et ses enfants, deux filles et deux garçons, âgés de 5 à 12 ans, dans ce foyer de la rue des Coudriers. L'homme rentrait de son travail, un emploi de nuit à Genève, lorsque le drame s'est produit. C'est la première fois qu'un tel drame survient dans ce foyer géré par l'Hospice général, qui abrite quelque 275 personnes. Le centre n'est pas destiné à l'accueil de requérants nouvellement arrivés à Genève (qui transitent d'abord par Anières), mais de personnes déjà intégrées. **Fedele Mendicino**

Héroïne aux Délices

Interpellation L'homme a été contrôlé mercredi à 15 h 30 dans le parc des Délices. Il n'était pas un visiteur du Musée Voltaire, mais un vendeur d'héroïne. Six sachets sur lui. Soit 18,5 grammes. Au poste de police, il déclina son identité albanaise. Il dit être arrivé à Genève il y a trois jours seulement. Mercredi, il attendait son deuxième client toxicomane. **TH.M.**

Conducteur ivre

Fait divers En milieu d'après-midi du 13 juillet. Conduite erratique du Grand-Lancy vers le carrefour de l'Etoile. Une voiture freine, les réflexes font défaut. Comme le permis de conduire, retiré. Le chauffeur est un chauffard. Collision et dégâts matériels. L'éthylomètre indique un peu plus que les deux verres avoués: 1,64 pour mille. Le prévenu a 34 ans. **TH.M.**

Genève au fil du temps



L'Hôtel de Russie (V/V) Parmi les éléments vendus figuraient les deux sphinx encadrant le grand escalier de l'entrée principale. Ils furent acquis par un amateur de sculpture et finirent par se retrouver dans un jardin d'Avenches (VD). Au moment de l'aménagement de la zone piétonne de la rue du Mont-Blanc, des recherches furent menées pour les retrouver, ils furent rachetés et installés de chaque côté du passage menant à la galerie marchande: ironie de l'histoire, ils se retrouvaient à 500 m de leur emplacement d'origine... COLLECTION CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE

Images de la Bibliothèque de Genève. www.tdg.ch/geneve-au-fil-du-temps

PUBLICITÉ

Genève Commerce



RABAIS 50%
Sur toute la collection 2009

Matelas SF 15 LATEX ou GOMTEX 90 x 200
CHF. 1'500.- soldé
CHF. 750.-
Matelas et sommiers toutes dimensions

GENÈVE
Rue du Nant 8,
1207 Genève,
+41 (0) 22 700 76 55

PERLY
Rte de St-Julien 283,
1258 Perly,
+41 (0) 22 771 14 64

CONTHEY
Rte des Rottes 24,
1964 Conthey,
+41 (0) 27 346 21 51



Matelas VISCO STANDARD
mousse à mémoire de forme
160 x 200
CHF. 2'180.- soldé
CHF. 1'090.-



ET
SUPERBA
Ouverture:
lun: 13h30-18h30
ma-ven: 9h30-12h/13h30-18h30
sam: 9h00-17h00



Horaires scolaires

Un «non» massif contre l'école le mercredi matin

Le référendum obtient 18 000 paraphes. Les Genevois devraient voter le 11 mars 2012

Sophie Roselli

«C'est un très beau score!» Le comité référendaire contre le retour de l'école le mercredi matin jubile. Il a déposé hier 18 000 signatures au Service des votations, alors qu'il n'en fallait que 7000. Du jamais vu, semble-t-il, depuis 1998, date du référendum sur les bénéfices immobiliers. Cette vague d'oppositions au projet du Département de l'instruction publique (DIP), approuvé par le Parlement, ébranlerait-elle la position des partis?

«Ce ne sont pas seulement les enseignants qui ont signé, mais de nombreux parents, contre l'avis du Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire», se réjouit Laurent Vité, président de la Société pédagogique genevoise (SPG), à l'origine du référendum. Ses arguments ont porté contre le passage de quatre à quatre jours et demi d'école pour les enfants de 8 à 12 ans dès la rentrée 2013. Le syndicat dénonce la «dégradation prévisible des prestations aux élèves» et réclame des moyens supplémentaires alloués à l'école primaire pour mieux encadrer les élèves en difficulté. «Pour retrouver les conditions d'encadrement connues il y a une vingtaine d'années, il manque 300 postes.»

Inégalités accrues

Soutien de la première heure, le Groupement des parents contre le mercredi matin note que le concordat HarmoS (harmonisation scolaire suisse) n'exige pas d'augmenter le nombre d'heures au primaire. «L'augmentation des heures en classe entière ne va faire qu'accroître les inégalités entre les élèves. Seul un enseignement en petits groupes permet d'améliorer les performances scolaires de tous», déclare Catherine Desponds Kisfa-



Le grand nombre de signatures recueillies par le comité référendaire est très rare. PASCAL FRAUTSCH

«Ce ne sont pas seulement les enseignants qui ont signé, mais de nombreux parents»

Laurent Vité
Président de la Société pédagogique genevoise

ludy, l'une de ses représentantes. «Le succès du référendum montre que le projet a été mal pensé», résume Michèle Roulet, docteur en sciences de l'éducation, présidente du Groupe de réflexion sur l'école, qui mène aussi campagne. Pour les référendaires, il «est urgent d'avoir le temps d'en débattre». Ce sera le cas. Le peuple devrait ainsi se prononcer le 11 mars prochain.

«Le nombre important de signatures récoltées n'est pas surprenant», réagit le DIP dans un communiqué. Il souligne que la question est «complexe et controversée» et se réjouit que le débat «puisse avoir lieu dans le cadre d'une votation populaire». Le département rappelle au passage que l'investissement consenti pour cette réforme représente «150 postes de travail, soit 20 millions de francs».

Dès lors, comment les partis politiques vont-ils réagir? Jusqu'à présent, seuls le Mouvement citoyens genevois et SolidaritéS ont apporté leur soutien au référendum. Le Parlement a quant à lui voté large-

ment en faveur de l'augmentation de la dotation horaire au primaire pour les 8-12 ans, sans rien changer pour les plus petits.

Mais des abstentions chez les radicaux et les Verts, ainsi que des refus chez ces derniers, laissent entrevoir des failles. Esther Hartmann, députée Verte, elle-même partagée sur la question, ne serait pas étonnée que son parti, comme d'autres, opte pour la liberté de vote. «Cela relève davantage du débat de société que d'un sujet idéologique.»

Du côté du Parti libéral-radical, la ligne ne bougera pas, assure la députée Nathalie Fontanet. «Nous sommes absolument convaincus qu'il faut augmenter l'horaire. Nous n'avons pas le choix par rapport aux changements qui attendent l'école primaire. Il faut renforcer les bases. Toutes les possibilités ont été examinées, comme les horaires élargis et la réduction de la pause à midi. Le mercredi matin apparaît comme la moins mauvaise des solutions.» La campagne ne fait que commencer.

Meurtre des Coudriers: l'épouse inculpée

La détention des deux suspects a été prolongée de trois mois

Du nouveau dans l'affaire du meurtre survenu le 30 juin au foyer pour requérants d'asile des Coudriers: comme annoncé hier sur *tdg.ch*, l'épouse de l'homme tué de huit balles a été inculpée de meurtre, voire d'assassinat. La détention provisoire de cette Irakienne de 30 ans et celle de son amant également inculpé des mêmes faits, a été prolongée de trois mois par le Tribunal des mesures et contraintes (TMC). «Ma cliente conteste toute implication dans ce dossier», explique son avocat Me Yann Lam.

Le drame est survenu vers 4 h du matin. Un homme est abattu par balle au Petit-Saconnex. Mardi dernier, la police a arrêté deux personnes, à Genève et à Zurich. Il s'agit de l'épouse du défunt et d'un homme qui serait son amant et le meurtrier présumé. La

femme aurait été battue par la victime. L'amant aurait voulu lui venir en aide.

Comme nous le révélions vendredi, la procureure Francesca Spinucci George, en charge du dossier, a prévenu le suspect de meurtre, voire d'assassinat. Il s'agit d'un Libanais d'une trentaine d'années, sans antécédents



Me Lam défend l'épouse inculpée

judiciaires. Sous le choc, l'homme, interpellé en Suisse alémanique, ne parvient pas à expliquer son geste. L'arme n'a, pour l'heure, pas été retrouvée. Son avocat Me Michel Celi Vegas s'est refusé à tout commentaire. Le défunt, un Irakien né en 1973, était arrivé en Suisse il y a trois ans. Il vivait avec sa femme et ses quatre enfants au foyer des Coudriers.

Fedele Mendicino

Activités culturelles aux pompes funèbres

Les services funéraires s'installent à la Maison de la Concorde

Avant la fin de cette année, les pompes funèbres de la Ville emménageront à la Maison de la Concorde, tout près du cimetière de Saint-Georges. Ainsi, elles se rapprocheront des principales installations funéraires. Et, surtout, comme l'explique Alexandre Breda, chef du service des pompes funèbres, elles pourront élargir leur fonction première, en proposant «un espace polyvalent et interculturel qui permettrait de parler plus de la mort pour mieux l'accepter».

Pour ce faire, des activités seront organisées, qui visent avant tout les personnes endeuillées, mais pas seulement, car le but est de «sensibiliser tout le monde à cette thématique et à ce qui l'entoure».

Parmi les différentes propositions, des Cafés mortels pour

raient être planifiés: «Les gens se réuniraient autour d'un café tout en parlant de leur situation, de leur deuil». Par l'échange de mots, ils parviendraient peut-être à soulager leur peine.

Des concerts verraient le jour. «Pourquoi pas un requiem de Mozart», propose Alexandre Breda, ou encore «des expositions d'art floral».

L'objectif des pompes funèbres est de promouvoir toute activité qui soit liée à l'univers de la mort, et «les idées de toute part sont les bienvenues», ajoute Alexandre Breda.

Autre but que vise l'organisme: aménager un espace qui réponde aux différentes exigences culturelles de chacun, «en offrant aux différentes communautés présentes à Genève l'opportunité de vivre leurs deuils selon leurs rites, leurs traditions et leurs croyances». Les installations seront ainsi amovibles, s'il faut enlever une croix ou rajouter un symbole.

Sven Bodenmuller

Rouvrir le Tonkin pour soulager les trains suisses

Le tronçon entre Evian et Saint-Gingolph est le chaînon manquant de la ceinture ferroviaire du Léman

Faire circuler les trains régionaux valaisans jusqu'à Evian-les-Bains. Ce rêve pourrait devenir réalité, pour un coût modeste d'environ 150 millions de francs. Voici la conclusion d'une étude présentée hier dans la station thermale française. La réouverture de ce bout de ligne de 18 km de long permettrait aux trains de circuler autour du Léman, en remettant en service ce chaînon ferroviaire manquant. L'enjeu dépasse largement la Haute-Savoie et suscite de forts intérêts du côté suisse, celui où les rails bouchonnent.

En plein boum démographique, l'agglomération Aigle-Monthey cherche à gagner un autre débouché ferroviaire en direction de l'autre bout du lac. «Cela permettrait d'avoir une seconde liaison rapide avec Genève, explique Georges Mariétan, manager de Chablais région. C'est un projet fondamental pour le développement de notre ré-



Georges Mariétan et Pascal Bovey militent pour une deuxième liaison ferroviaire entre les deux bouts du lac Léman. V. VERISSIMO

gion.» Celle-ci ne cesse d'attirer de nouveaux habitants, chassés par les loyers pratiqués dans le reste de l'arc lémanique. Résultat, les trains entre Aigle, Lausanne et Genève n'arrivent plus à faire face à la hausse du nombre de voyageurs. «Avec la surcharge ferroviaire au nord du Léman, Vaud a un intérêt à une réouverture de la ligne du Tonkin», déclare Norbert Zufferey, délégué aux affaires transfrontalières.

Pour économiser sur l'achat de matériel roulant, l'horaire prévoit de faire circuler les trains de Région-Alpes, filiale régionale des CFF et du canton du Valais, jusqu'à Evian. «Aujourd'hui, les rames dominos dorment 50 minutes au terminus de Saint-Gingolph, autant les utiliser sur le reste de la ligne», lance Pascal Bovey, chef du Service des transports du Valais. Du coup, la ligne du Tonkin serait équipée

même sur sa partie française du système de signalisation et d'alimentation électrique suisse. A Evian, les trains donneraient de nouvelles correspondances au futur RER genevois.

La facture des travaux pour reconstruire la voie et la mettre aux normes serait d'environ 150 millions de francs. Une somme que les collectivités françaises doivent trouver. Si la région Rhône-Alpes semble enthousiaste, ce n'est pas le cas du gouvernement tricolore. Selon le député-maire d'Evian, Marc Francina, le projet est ignoré par Paris. «Rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, j'ai demandé à la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, son avis sur la ligne du Tonkin. Cela a suscité la panique chez ses hauts fonctionnaires, aucun ne connaissait le dossier.» Pas vraiment un signe encourageant.

Georges Mariétan se veut optimiste. «Cette étude vient de provoquer un déclic politique chez les élus du Chablais français. Pour la première fois ils sont d'accord pour se battre ensemble pour la ligne du Tonkin.» Mehdi-Stéphane Prin

Accident Voiture contre vélo: une blessée

Une cycliste a été blessée après avoir été heurtée hier à 13 h par une voiture qui a continué sa route. L'accident s'est produit alors que l'automobiliste engagée sur la route de Florissant a obliqué à droite dans le chemin Rieu, sans accorder la priorité à une cycliste roulant dans la voie de bus. Un appel à témoin est lancé pour retrouver le véhicule, peut-être une Mercedes ML noire. Tél.: 022 427 64 50. S.R.

Course poursuite



LUCIEN FORTUNAT

Les gendarmes de Haute-Savoie ont intercepté samedi un motard de 28 ans, en excès de vitesse et sans permis, sur l'autoroute, à Etrembières. En sus de l'amende, il s'est vu confisquer sa moto. Il sera convoqué devant la justice. M.P.

Décès

4200

C'est l'altitude à laquelle ont été retrouvés hier à midi deux alpinistes décédés dans le massif du Mont-Blanc. Les deux Français s'étaient égarés samedi à 4200 mètres d'altitude et avaient réussi à joindre les secours. Mais les opérations de sauvetage ont été perturbées par les mauvaises conditions météorologiques. S.R.

Université Nouvelles têtes au rectorat

Deux nouvelles vice-rectrices renforcent l'équipe qui chapeaute l'Université de Genève (UNIGE). Margareta Baddeley et Guillemette Bolens travailleront désormais aux côtés des vice-recteurs déjà en place, Yves Flückiger et Jean-Luc Veuthey. La nouvelle équipe accompagnera le recteur Jean-Dominique Vassalli dans son second mandat (2011-2015), indique l'UNIGE. S.R.

Arrestation

Attaque au sabre en pleine rue à Plainpalais

Les forces de l'ordre ont interpellé hier matin une poignée de suspects soupçonnés d'une agression à la sortie d'un bar

Fedele Mendicino

Descente de police au petit matin hier dans un appartement du quartier des Pâquis. D'après nos renseignements, trois hommes, suspectés d'agression, ont été interpellés et interrogés par les inspecteurs de la police judiciaire. Ces derniers enquêtaient depuis cinq semaines sur un sordide règlement de comptes à proximité de la plaine de Plainpalais.

Selon les premiers éléments de l'enquête, ces détenus, âgés de 25 à 30 ans, sont des clandestins maghrébins aux casiers judiciaires bien fournis. Ils auraient participé à un guet-apens le 7 août dernier, en début de soirée, devant un établissement public au boulevard du Pont-d'Arve.

«Visage explosé»

Armés de couteaux et de sabres de trente centimètres, ils sont soupçonnés d'avoir poignardé à plusieurs reprises un client sor-



Me Jordan: son client conteste avoir blessé la victime. L. GUIRAUD

tant de l'établissement. L'agression a été filmée par le système de vidéosurveillance d'un commerce.

«Le visage de la victime a été complètement explosé, mais aujourd'hui ses jours ne sont pas en danger, explique une source policière. Ce soir-là, des malfrats l'attendaient à la sortie du bar dans le passage entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue Henri-Dunant. Il y aurait eu des agresseurs côté boulevard et côté rue. La victime était prise en tenaille.»

Entendu hier dans les locaux de la police au boulevard Carl-



Me Celi Vegas défend l'un des trois suspects. OLIVIER VOGELSANG

Vogt, un des prévenus, défendu par l'avocat Me Romain Jordan, conteste avoir frappé le plaignant qui a été hospitalisé d'urgence. A ce stade des investigations, le suspect soutient même, en guise de défense, être un ami de la victime.

Ce détenu, connu des services de police et de la justice, admet simplement avoir été présent ce soir-là sur les lieux.

Drogue et armes saisies

Même son de cloche auprès d'un autre suspect, interpellé hier lors de la descente de police aux Pâquis. Défendu par l'avocat Me Mi-

chel Celi Vegas, cet Algérien a été condamné par le passé pour des affaires de trafic de drogue.

Lors de la perquisition d'hier matin, des armes blanches ont été saisies par les forces de l'ordre. Les objets vont sans doute être soumis à la Brigade de police technique et scientifique afin de vérifier si les traces d'ADN retrouvées, par exemple sur les armes, correspondent à celles prélevées sur les lieux de l'agression et sur la victime. Ce n'est pas tout: sur place, les policiers ont mis la main sur des téléphones portables visiblement volés et sur environ 200 grammes de marijuana.

Les trois prévenus doivent être entendus aujourd'hui par une représentante du Ministère public, vraisemblablement en vue de leur inculpation. Contactés hier après-midi, les avocats des trois suspects, contestant les charges pesant sur eux, se refusent à tout commentaire.

Quels sont les mobiles de ce guet-apens? Drogue? Argent? Rien n'est établi. Mais à ce jour, une des hypothèses des enquêteurs va dans le sens d'un règlement de comptes lié «à une histoire de femme». L'enquête, qui est entre les mains de la procureure Brigitte Monti, permettra d'éclaircir davantage les circonstances de cette mystérieuse agression.



Les petits genevois ont goûté à la cuisine végétarienne hier à midi.

Régime végétarien pour les écoliers genevois

Hier à midi, des menus sans viande et sans poisson ont été distribués dans quarante restaurants scolaires de la ville

Beaucoup d'enfants, du vacarme, de longues tablées et des verres Duralex, nous sommes bien aux restaurants scolaires. C'est dans un sous-sol de l'Ecole des Cromptes que les écoliers s'agglutinent pour déguster un repas pédagogique. Et végétarien! Au menu: rouleaux de printemps aux légumes, riz du primeur, salade verte, courgettes et maïs, fromage. Seuls la presse, le personnel et les organisateurs auront droit à la délicieuse tarte au citron «faite maison».

Il y a trois ans, la Ville s'est jointe à cette action du WWF baptisée «Menu planète» visant à promouvoir l'écologie dans les écoles genevoises. «L'action a pour but la sensibilisation des enfants à des actes simples et quotidiens qui ont un impact pour l'avenir de la planète», affirme Esther Alder, conseillère administrative de la Ville chargée de la Cohésion sociale et de la Solidarité.

De bonnes habitudes alimentaires à prendre pour les 4500 enfants des écoles primaires de la Ville, parmi lesquelles manger moins de viande pour «préserver la planète». «L'élevage de bovins a pour conséquence une augmentation des gaz à effet de serre, explique Catherine Martinson, membre du comité de direction du WWF. Cela est dû à la déforesta-

tion nécessaire à la surface d'élevage. De plus, le méthane que rejettent les ruminants contribue également au réchauffement de la planète.»

Cette journée particulière s'inscrit néanmoins dans un processus pédagogique permanent. «Les idées retenues par les élèves sont reprises dans le Conseil des enfants, dont le thème est, cette année, le développement durable, souligne Patricia Fadouache, la directrice de l'Ecole des Cromptes-Beaulieu. Ils ont déjà des réflexes que nous n'avions pas étant enfant, comme ne pas gaspiller l'eau en se lavant les dents», poursuit-elle.

Les restaurants scolaires sont soumis de manière permanente à des normes en matières d'alimentation. «Nous sommes labélisés Fourchette verte junior, relève Céline Liver, diététicienne au Service des écoles et institutions pour l'enfance. C'est-à-dire que la consommation de viande est limitée quotidiennement à cinquante grammes par assiette, en plus des autres normes pour une alimentation équilibrée.»

Le «Menu planète», un projet d'avenir? «Quand on agit au niveau des restaurants scolaires, ça fait boule de neige à la maison, dans les familles, explique Esther Alder. Nous proposerons au Département de l'instruction publique l'intégration de ce type d'action à son programme pédagogique», conclut la conseillère administrative.

Yvann Yagchi

PUBLICITÉ

Le PS refuse d'avoir plus de gardes-frontières à Genève

Genève manque cruellement de gardes-frontières, surtout pour les patrouilles de nuit. La sécurité des personnes et des biens nécessite une adaptation rapide des effectifs.

Deux patrouilles de 6 personnes pour surveiller l'ensemble du canton la nuit? Un seul poste gardé 24h/24h? Depuis des années, les gardes-frontières sont en sous-effectif à Genève. Or, c'est sur le plan fédéral que se prennent les décisions dans ce domaine. C'est pourquoi les candidats PLR au Conseil national s'engagent à demander plus de gardes-frontières alors que le PS est contre. En plus, rien dans l'Accord de Schengen n'empêche les Etats de se

doter d'un nombre adéquat de patrouilleurs! L'idée du PLR n'est pas de rétablir les contrôles systématiques qui ont démontré une efficacité bien relative par le passé. En revanche, il faut 102 gardes-frontières supplémentaires pour assurer des patrouilles, en particulier la nuit, à Genève. Pourquoi 102? 150 des 340 douaniers attribués à Genève ont été réaffectés à l'aéroport, tandis que d'autres accomplissent du travail administratif.

Une volée de 48 douaniers en renfort est prévue pour 2012. Reste donc 102 gardes-frontières à engager pour compenser le manque, sinon le vide, du à la réaffectation massive à l'aéroport. C'est sur le terrain que les gardes-frontières rendent un précieux service à la population. Rétablir un effectif raisonnable de gardes-frontières à Genève pour endiguer la délinquance transfrontalière, c'est l'une des priorités du PLR en matière de sécurité!

PLR Les Libéraux-Radicaux Genève

Elections au Conseil national Par amour de Genève



Votons la liste 13

plr-ge.ch

Université: une chaire «religion» à 3,5 millions

Yves Oltramare, l'ex-banquier qui finance ce nouveau cours, craint la montée des fondamentalismes

L'ancien banquier Yves Oltramare donne 3,5 millions de francs sur dix ans à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève (IHEID). Objectif: créer un nouvel enseignement sur le thème «religion et politique dans le monde contemporain». Protestant, ancien associé de la Banque Lombard Odier & Cie, Yves Oltramare, 85 ans, ne cache pas sa crainte des fondamentalismes. Que pense-t-il des kamikazes qui se font exploser au milieu d'une foule? Attend-il une réponse du professeur du nouvel enseignement dont le poste est mis au concours? «Oui, on doit mieux comprendre les mécanismes du fondamentalisme, sortir des catégories simplistes et des explications par trop rationnelles par rapport à un phénomène qui ne l'est pas. J'espère que le professeur qui sera choisi sera un homme de dialogue.»

«L'intégrisme et l'extrémisme sont présents dans toutes les religions, relève Philippe Burrin, directeur de l'IHEID, et ce ne sont pas leurs formes les plus visibles qui sont forcément les plus dangereuses.» Le directeur ajoute que «l'intérêt des étudiants au fait religieux est manifeste». Quant à la collaboration avec les facultés de théologie romandes, «il reviendra au titulaire de la chaire de prendre des contacts utiles, que ce soit avec des spécialistes universitaires ou avec des acteurs comme le Conseil œcuménique des Eglises». J.-F. M.

PUBLICITÉ

Cette personne en recherche de logement travaille de nuit.

Cet appartement au cœur du quartier animé est bruyant, mais bon marché.

Elle est en train de créer une société informatique.

Locaux à louer dans un immeuble commercial.

Trouver, c'est facile. Appartements, maisons, locaux commerciaux – 3,6 millions de visiteurs par mois savent où trouver ce qu'ils cherchent et 180'000 annonceurs savent où être trouvés. www.homegate.ch

homegate.ch Le portail de l'immobilier

Justice

Trafic de 11 kilos de coke: sept suspects arrêtés

Les prévenus seront jugés en octobre devant le Tribunal criminel. La drogue saisie à Genève provient d’Espagne

Fedele Mendicino

La Brigade des stupéfiants arrête les trafiquants dans la plus grande discrétion. Les inspecteurs, peu enclins à la communication, espèrent ainsi remonter les filières le plus loin possible. Selon nos informations, ils viennent de boucler une enquête visant sept prévenus. Six Dominicains et un Cubain seront jugés par le Tribunal criminel sur une semaine en octobre, pour un vaste trafic de cocaïne entre l’Espagne et Genève. Un commerce évalué, dans l’acte d’accusation du Ministère public, à quelque onze kilos. Certains suspects sont passés d’emblée aux aveux. D’autres estiment les charges pesant sur eux exagérées. C., un des présumés organisateurs de l’opération, se dit innocent. Lorsqu’il a été arrêté et extradé l’an dernier, il venait de quitter l’Espagne et s’était installé avec sa nouvelle conquête à deux pas des rives de l’Adriatique, non loin de Venise.

Livraison à domicile

Les investigations ont débuté en 2010. Ecoutes téléphoniques et filatures permettent aux enquêteurs de faire une première saisie de cocaïne, environ cinq kilos, à la douane de Bardonnex le 4 juillet. Une mule conduisant une Peugeot aux plaques espagnoles est interpellée. Difficile pour ce transporteur, défendu par Me Karim Raho,



Les enquêteurs ont fait une première saisie de cocaïne, cinq kilos, à la douane de Bardonnex. L. FORTUNATI

de justifier sa présence à la frontière... Agé de 47 ans, ce Cubain, vivant en Catalogne, était parti le jour précédent de Barcelone avec la drogue destinée au marché genevois. Selon l’acte d’accusation, il devait toucher 3500 euros pour ce trajet de nuit de 620 kilomètres. Six jours plus tard, la police attend un second envoi de près de cinq kilos au centre-ville. La mule, un Cubain de 43 ans habitant Châtelaine, n’est pas arrêtée à la frontière ce matin du 10 juillet. Les policiers patientent et le suivent discrètement jusqu’au lieu de la livraison. L’homme parque son Opel, louée à Genève début juillet, et monte dans un appartement de la Servette. C’est à ce moment que les inspecteurs l’interpellent. Il

n’est pas seul sur place. Avec lui, se trouvent un des organisateurs, un vendeur et deux revendeurs présumés. Tous des Dominicains, âgés entre 27 et 40 ans. Les enquêteurs mettront un an avant de trouver C., le septième prévenu, en Italie. Ce dernier, qui n’est autre que le frère d’un des protagonistes détenu à Champ-Dollon, relève que ses empreintes n’ont jamais été retrouvées sur les lots de drogue. L’acte d’accusation, rédigé par la procureure Caroline Babel Cautt, évoque l’ampleur financière du trafic. Elle estime que C., défendu par Eve Dolon, s’est mis dans les poches plus de 130 000 francs de bénéfices nets entre décembre 2009 et mars 2010. De l’argent qui aurait été

ensuite versé à sa famille à Saint-Domingue. Aux yeux du Parquet, ce virement correspond tout bonnement à du blanchiment d’argent sale. Un crime qui est aussi reproché à son frère, représenté par Me Pierluca Degni et à un autre prévenu, défendu par Me Michel Celi Vegas. Dix ans de prison S’ils sont reconnus coupables d’un tel trafic de stupéfiants, les organisateurs risquent de lourdes peines de prison. Au début de l’année, deux dealers ont écopé de sept ans pour un trafic de cocaïne évalué à douze kilos. En 2011, un grossiste nigérian a été condamné à dix ans de prison pour une douzaine de kilos de drogue acheminée des Pays-Bas à Genève.



Guy Mettan, le directeur du Club suisse de la presse. MAURANE DI MATTEO

Dominique de Villepin fait Pastorale comble

Casting prestigieux pour fêter les 15 ans du Club suisse de la presse et la remise des Prix GHI

Rayonnant, disponible et plein d’humour. Guy Mettan tel qu’en lui-même. Le directeur exécutif du Club suisse de la presse semble rajeunir avec les années. «Quand j’ai pris mes fonctions en 1998, je ne pensais rester que six mois; cela fait maintenant quinze ans que je suis là», relève-t-il, presque amusé, avant de filer accueillir son prestigieux invité, Dominique de Villepin, l’ancien premier ministre et ministre des Affaires étrangères du gouvernement Chirac. Ce dernier était convié hier soir à donner une conférence sur la gouvernance mondiale à la Pastorale, à l’occasion du 10e anniversaire de l’adhésion de la Suisse à l’ONU et du 15e anniversaire de la Communication. Un nom à particule qui attire la foule. On débat à guichets fermés, en assurant un duplex entre salle bondée et tente festive montée dans la cour. Un parterre très relevé: «A ma grande surprise, plus de 50 ambassadeurs se sont inscrits», poursuit le responsable des lieux. Cette soirée de haut niveau s’ajoutera à quantité d’autres déjà organisées au 106, route de Ferney. Les chiffres parlent en faveur

de son initiateur, entouré d’une petite équipe de trois personnes. «En quinze ans, nous avons organisé près de 1500 événements, dont 1200 conférences de presse. En 1999, lors du sommet Clinton-Assad, notre institution avait servi de centre de presse.» Mais sa réputation dans le vaste monde, le Club suisse de la presse le doit à la venue, une année plus tôt, de Fidel Castro. «Il m’a traité de dictateur devant cent journalistes, se souvient en rigolant Guy Mettan. Je lui avais juste suggéré, en le prenant par le bras, d’écourter ses réponses.» Rien de comparable hier soir, tout au long de ce double anniversaire réussi. Pour les plus patients, une raison supplémentaire d’applaudir, au moment de la remise du deuxième Prix GHI. Le jury, présidé par Jean-Philippe Rapp, s’est montré généreux. Il ne s’est pas contenté d’enregistrer les quelque quarante dossiers envoyés d’un peu partout en Suisse romande; il a choisi en retour de récompenser quatre candidats. Le Grand Prix est attribué à Dominique Botti pour son enquête sur l’affaire Chagaev/Xamax, publiée dans *Le Matin Dimanche*. Sylvia Freda, de *l’Impartial*, et Virginie Giroud, de *L’Express*, se partagent deux Mentions spéciales. Enfin, le Prix du jeune journaliste revient à Mario Togni du *Courrier*. **Thierry Mertenat**

Les apprentis à Genève se font de plus en plus nombreux

La rentrée a également sonné pour les nouveaux apprentis. Les chiffres de l’OFPC confirment l’embellie de l’an passé

Depuis un an, l’Office pour l’orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) enregistre un nombre élevé de con-

trats d’apprentissage. «L’année dernière, à la fin octobre, on dénombrait 2200 contrats. Cette année, on devrait approcher les 2250 à 3000 apprentis», précise Grégoire Evéquoz, directeur général de cet office. L’apprentissage connaît donc un succès croissant auprès des jeunes, mais également auprès des entreprises. Celles-ci sont toujours plus nom-

breuses à vouloir engager des apprentis. «3943 entreprises étaient autorisées à former en 2011, alors qu’en 2003, elles n’étaient que 2218, commente Grégoire Evéquoz. L’évolution est constante. Les entreprises formatrices seront sans doute encore plus nombreuses ces prochaines années.» Parmi les domaines prisés des jeunes, on retrouve la construc-

tion et la santé. «La construction est un secteur économiquement porteur, qui se développe bien, explique le directeur de l’OFPC. Ce secteur possède également une véritable tradition de la formation.» Le commerce et le domaine «nature et environnement» enregistrent, quant à eux, une baisse du nombre de contrats. Cette diminution s’explique essentiellement par la mise en application de nouvelles ordonnances, qui fournissent des exigences supplémentaires aux formateurs dans ces domaines. Afin de s’adapter à ces exigences, certaines entreprises ont donc dû réduire leur offre de formation cette année. Néanmoins, il reste actuellement encore une centaine de places disponibles, notamment dans les domaines de l’électricité ou encore de la construction. Mais alors, comment expliquer la difficulté de certains jeunes à trouver un apprentissage? «L’offre n’est pas le principal problème, répond Grégoire Evéquoz. Les difficultés proviennent également du fait que les exigences liées à la formation sont de plus en plus élevées. L’apprentissage est devenu très scolaire, ce qui peut en défavoriser certains.» Par ailleurs, les chances d’obtenir un contrat diminuent pour les jeunes s’ils n’entament leurs

recherches qu’en juin. C’est pourquoi le directeur de l’OFPC leur conseille de s’y prendre le plus tôt possible, c’est-à-dire déjà en janvier ou en février. Afin d’aider les jeunes dans leurs démarches, l’OFPC a mis en place depuis plusieurs années diverses mesures telles que la Cité des métiers, le recrutement en direct ou encore le soutien aux entreprises. Des mesures qui portent leurs fruits, à en croire le succès grandissant de l’apprentissage dans le canton. **Jennifer Blanchard**

PUBLICITÉ

Alexia, 10 ans, Bardonnex, fan de salade

CULTIVONS L'AVENIR AVEC LES MARAÎCHERS GENEVOIS

Le label de proximité de l'agriculture genevoise

PUBLICITÉ

«Pour garantir sa prévoyance-vieillesse»

Luc Barthassat
Conseiller national

Le 23 septembre
OUI à la sécurité du logement à la retraite

www.securite-logement.ch

Rep.: CGI - C. Aumeunier - 1211 Genève 1

PUBLICITÉ

JOURNÉE DES NOTAIRES LE 1^{er} SEPTEMBRE 2012

Consultez un notaire c'est plus sûr... le 1^{er} septembre à Rive c'est gratuit.

Des questions sur le mariage? L'achat d'un bien immobilier? Une succession? Une donation? La constitution d'une société? Venez nous rencontrer et poser vos questions au Rond-point de Rive entre 8h30 et 13h30.

www.notaires-geneve.ch

Tuerie de Chevaline: l'Angleterre enquête sur le passé de la famille al-Hilli

Ingénieur né en Irak, Saad al-Hilli était un «père parfait», selon ses amis. Un problème familial pourrait être à l'origine du meurtre

Toute l'Angleterre a le regard tourné vers Chevaline. Habitué à partir en vacances chez leurs voisins français, les Anglais suivent avec effroi les informations sur ce «terrible et tragique événement, ce meurtre brutal», comme l'a qualifié l'ambassadeur britannique en France, Peter Ricketts.

Deux jours après le drame, la vie de la famille al-Hilli est déjà partiellement retracée grâce à l'aide de leurs voisins et amis. Le père de famille assassiné, Saad, 50 ans, fuit l'Irak avec son frère et ses parents dans les années 70 après que ceux-ci ont eu des problèmes avec le parti Baas de Saddam Hussein. Il vit alors avec eux

et étudie dans le centre-ville de Londres.

En 1984, il les persuade de déménager dans le petit village de Claygate, dans le Surrey (sud de Londres), où il vivait jusqu'à sa mort, afin de pouvoir continuer à faire du vélo, sa passion. En 2002, tout juste devenu citoyen britannique, il rencontre sa femme, Iqbal, une dentiste stagiaire installée en Suède avec sa famille.

Leur mariage a lieu un an plus tard. Leur aînée, Zaïma, aujourd'hui 7 ans, naît dans la foulée. Elle a été grièvement blessée à Chevaline. La cadette, Zeena, est âgée de 4 ans. C'est elle que les enquêteurs ont trouvée cachée dans la voiture plusieurs heures après la tuerie.

L'origine de Saad al-Hilli et les possibles liens politiques de ses parents expliquent sans doute son placement sous surveillance par les autorités britanniques en



L'émotion provoquée par le drame est assez marquée en Angleterre, où la presse se passionne pour l'enquête. KAREL PRINSLOO

2003, pendant la guerre en Irak. Un de ses voisins a ainsi raconté que la police lui avait demandé l'autorisation de stationner de-

vant chez lui afin de pouvoir suivre les moindres faits et gestes de la famille al-Hilli. Qualifié de «père parfait» qui «disait avec ses filles»,

Justice

Ivre, il tue une piétonne avec son 4x4. Condamné

La fille de la victime obtient 8000 francs de tort moral. Le conducteur écope de quatorze mois avec sursis

Fedele Mendicino

Un parking en plein air, une distraite marche arrière et puis soudain le drame d'une vie. Cet été, un automobiliste a été condamné à 14 mois de prison avec sursis pour avoir renversé, le 28 mai, une retraitée qui passait à l'aide de son déambulateur dans un parking non loin de l'Hôtel Intercontinental. Le Tribunal de police a octroyé 8000 francs de tort moral à la fille de la victime.

Il ne se souvient pas

Le jour des faits, le prévenu partage un copieux repas avec des amis dans un restaurant du Petit-Saconnex. En reprenant le volant de son 4x4 bleu, cet automobiliste a renversé la piétonne de 90 ans, qui est morte sur le coup: «Je ne l'ai pas vue», dira-t-il aux enquê-

teurs peu après l'accident. Ce fonctionnaire international français de 58 ans est rapidement mis en prévention pour homicide par négligence par la procureure Gaëlle Van Hove.

Depuis le début de la procédure, l'homme, défendu par Me Michel Celi Vegas, explique qu'il ne se souvient pas d'avoir percuté la retraitée britannique. Ce triste après-midi vers 16 h, l'automobiliste quitte sa place de parc à la hauteur du 12, avenue De-Budé. Dans sa manœuvre, il percute avec l'arrière de son véhicule la personne âgée qui, sur le trottoir, remonte en direction du chemin Briquet. Le choc est violent, à en croire les témoins interrogés.

L'automobiliste, lui, quitte les lieux. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas réalisé ce qui se passait, répète-t-il. Des passants alertent la police et les secours: «Dès que j'ai vu la police débarquer, raconte un passant, j'ai compris que c'était grave. On a rapidement appris que la victime était décédée.» Un cardiomobile ainsi qu'une ambulance de l'aéroport arrivent rapidement. Mais il est déjà trop tard. La piétonne décède sur place.

L'automobiliste, en état d'ivresse, est intercepté au Grand-



La victime a été percutée par une voiture qui quittait sa place de stationnement, à la hauteur du 12, avenue De-Budé. L. GUIRAUD

Saconnex peu après l'accident, vers la station-service BP située le long de la route de Ferney. Durant la procédure, l'homme, qui n'a pas d'antécédents judiciaires, a plusieurs fois exprimé ses regrets. Contacté, Me Celi Vegas n'a pas souhaité faire de commentaires.

Indemnités écartées

Reste la question de l'indemnisation: 8000 fr. de tort moral pour la perte d'une personne aimée, est-ce

une somme juste? Le montant modeste peut interpellé. «De manière générale, le montant dépend de la demande faite par les avocats des parties plaignantes, précise Vincent Deroand, porte-parole du pouvoir judiciaire. Ces derniers déposent et motivent leurs requêtes dans ce sens et le tribunal tranche, notamment en tenant compte de la jurisprudence.» Ainsi, l'indemnité dépend, entre autres, du lien qui existait entre la victime et sa famille avant le décès. En l'occurrence, selon nos renseignements, la retraitée vivait seule dans son appartement et bénéficiait de l'aide d'infirmières. Plusieurs membres de sa famille se sont effectivement manifestés auprès de la justice après le décès. Les deux filles de la victime avaient demandé à la justice 15 000 fr. chacune et les trois petits-enfants 5000 fr. Manifestement, aux yeux du tribunal, l'indemnisation se justifie uniquement pour une des filles, qui vivait en France voisine. Nous avons tenté de prendre contact avec son avocat, sans y parvenir.

A noter qu'en avril 2008, deux automobilistes avaient été condamnés à des jours-amendes avec sursis pour avoir provoqué la mort d'une retraitée de 85 ans.

Saad n'a pourtant pas le profil de l'espion typique. Ingénieur mécanicien indépendant, il travaillait sur des programmes d'aviation civile et avait monté sa propre entreprise de consulting. La police espère que l'inspection de sa maison permettra d'en savoir plus sur les raisons du crime.

Les deux principales pistes concernent sa famille. Le *Daily Telegraph* a titré hier matin qu'«une querelle familiale pourrait avoir mené aux exécutions». L'information venait du procureur d'Annecy, Eric Maillaud, pour qui «il semblerait qu'il y ait un litige entre les deux frères sur fond d'argent» (*lire en page 12*) avant de conseiller d'être prudent, puisqu'il existe un vaste écart entre «passer d'un différend financier à un quadruple meurtre». La dispute porterait sur la propriété de demeures en France, Suisse et en Espagne. Son frère

Zaid, qui vit avec sa famille à Kingston-upon-Thames, dans le sud de Londres, s'est rendu jeudi et vendredi auprès de la police pour nier toute implication.

Le *Daily Mirror*, avec sa une «J'ai peur», s'appuie sur le témoignage de l'un des voisins des al-Hilli. «Deux ou trois fois» au cours des deux derniers mois quelque chose «l'a inquiété», assure, Jack Saltman, 67 ans. «Il avait de la famille en Irak et je sais qu'il était inquiet à propos de leur sécurité et leur avait parlé au téléphone. Il m'a dit quelque chose à propos d'un problème qu'il avait et, avant de partir, il est venu me voir pour me demander si je pouvais garder un œil sur sa maison.»

L'ancien journaliste n'a cependant pas accepté d'en dire plus, réservant ses informations à la police. **Tristan de Bourbon, Londres**

Lire aussi en page 12

Rendre piétonnes 50 rues? «Absurde et cher»

Le comité référendaire pour la votation du 23 septembre craint qu'on ne tue les commerces touchés

Fermer 50 rues de Genève au trafic routier? Pour le comité référendaire, le projet qui passe en votation le 23 septembre (*lire nos éditions du 5 septembre*) est «bricolé, cher et absurde». Selon les opposants à ce test de piétonnisation sur un an, le dossier a été élaboré sans réelle concertation des milieux concernés, en particulier les commerçants et les milieux économiques. Cela nuirait à la fréquentation des magasins dans les artères concernées et entraverait les livraisons. Avec, à la clé, prédisent les référendaires, des baisses de chiffres d'affaires qui menaceraient des emplois.

Quant à la compensation des places de parking supprimées

dans un périmètre de 500 à 750 mètres, c'est une distance beaucoup trop grande. Pour Benoît Genecand, président du comité référendaire, cela n'a rien d'une compensation: «On se moque des gens!» En outre, aux yeux des opposants, le coût de ce projet (5 millions) est exorbitant pour une opération éphémère d'un an.

Au-delà de cette votation, ce que les référendaires combattent, c'est l'initiative des Verts, acceptée par le Conseil municipal, qui vise à rendre piétonnes 200 rues, et dont le projet soumis aux urnes constitue le premier volet. «Les citoyens devront se prononcer sans aucune vision de l'ensemble du projet», déplore le comité. Et de brandir un rapport technique commandé par la Ville mais pas publié, avec la liste des 200 rues visées à terme, dont «de grands axes fermés, très loin de la rue de quartier tant vantée» et des reports de circulation importants. **Antoine Grosjean**

Cour des comptes



Une assemblée du PDC a, mardi, désigné Delphine Perrella-Gabus candidate à l'élection de la Cour des comptes qui se déroulera le 4 novembre. Cette candidature est toutefois encore tributaire de négociations avec le cousin PLR au sujet d'une liste unique réunissant des candidats de gauche et de droite. **E.BY**

Accident Automobiliste grièvement blessée à Founex

Jeudi vers 21 h 15, la voiture d'une femme de 24 ans a heurté une benne de chantier dans une zone de travaux à Founex sur la route Suisse. Pour une raison inconnue, la conductrice a dévié vers la droite, heurtant l'angle de la benne. La voiture a terminé son embarquée au milieu de la chaussée. Vite secourue, la victime, inconsciente, a été hélicoptérée aux HUG. Son pronostic vital est engagé. La police vaudoise lance un appel à témoins: tél. 021 557 96 21. **E.BY**

Mauvaise habitude: les premières piscines ferment

Seule la piscine du Grand-Lancy se distingue cette année, avec une ouverture exceptionnelle jusqu'au 30 septembre

PUBLICITÉ

LE MESSAGEUR BOITEUX

est là, en vente partout!

Almanach romand 2013

Il nage avec des petites palmes, un crawl de fin de saison, parfaitement mais efficace. Le même prénom que Clooney, le même épiderme soigné aussi. Georges est un nageur heureux: «Cette première semaine de septembre est juste magnifique quand on aime l'effort solitaire en bassin extérieur. Je n'ai pas l'abonnement d'une piscine en particulier; je passe d'une rive à l'autre au gré de mon temps libre et de mes déplacements», dit-il.

Hier, il était à la piscine du Lignon. Aujourd'hui, il filera du côté de Meyrin. Et après? Bonheur réel mais compté. Les deux installations citées ferment demain, dimanche 9 septembre, à 20 h.

Température annoncée: 27 degrés. C'est toujours l'été. Le calen-

drier des fermetures de piscines s'en moque. Rigidité contractuelle. Sur sa chaise parasol, le gardien a terminé sa saison. On met la clé sous la porte avant le début de l'automne.

Georges devra changer ses habitudes. Sursis d'une semaine à Genève-Plage (fermeture annuelle le 15 septembre) et à la Fontenette, dans la commune de Carouge. En sachant que le 15 et le 16, il y a un tournoi international de water-polo: pour nager son kilomètre, on oublie.

Cette pingrerie horaire de fin de saison, une seule piscine la combat. Celle de Marignac, au Grand-Lancy. A l'avenue Eugène-Lance, on s'arrange pour servir la clientèle après tout le monde. Cette année, on offre un gros *after* aquatique: le dimanche 30 sep-

tembre, le beau Georges, encore lui, terminera son ultime traversée de 50 mètres au milieu des feuilles mortes. Encore trois semaines de nage en plein air pour les Lancéens, avec un accès direct au bassin depuis les vestiaires. Chauffés, les vestiaires.

A noter enfin cette mauvaise nouvelle confirmée: les Vernets sont au régime sans eau pour encore deux semaines. Un mois de fermeture, en raison de travaux d'entretien.

Ceux-là aussi sont programmés depuis longtemps. Ils tombent mal, «pile au moment où les piscines extérieures ferment», relève cet autre nageur du matin. Pas râleur, pas belliqueux; juste accablé par le conservatisme des «pisciniers» genevois.

Thierry Mertenat

Genève & région

Cinéma: François Ozon, voyeur et manipulateur
Page 24

La Villa Ambrosetti, pomme de discorde
Page 21

RAFA RIVAS/AFP



Office cantonal de l'emploi débordé

La baisse du chômage cachait en fait une hausse

Plus de 600 chômeurs n'ont pu s'inscrire à l'Office de l'emploi en septembre. La statistique officielle est donc fausse

Eric Budry et Margaux Mosimann

Les difficultés rencontrées par l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour absorber les nouvelles inscriptions de chômeurs en septembre ont fait croire, l'espace d'un instant, à une bonne nouvelle. Dans les chiffres de septembre du chômage dans les cantons, publiés lundi, Genève cédait la place de dernier de la classe à Neuchâtel grâce à un recul de son taux de chômage à 4,7% (-0,1 point). La réalité est malheureusement différente et l'OCE ne l'a pas caché.

«Ce résultat doit cependant être pondéré en raison de l'afflux important (entre 600 et 800 annonces) de demandeurs d'emploi dont l'inscription a dû être décalée sur le mois d'octobre», a informé lundi Patrick Schmied, son directeur général. Avec 600 demandeurs d'emploi supplémentaires, le taux genevois augmente en fait de 0,25 point pour atteindre 4,95%. Cette hausse n'a pas été escamotée mais sera répercutée sur octobre.

Les raisons du «couac»

L'OCE se serait en fait bien passé de cette «manipulation» involontaire, qui semble avoir, outre un afflux de demandes d'inscription, une autre cause: le déménagement et la centralisation par l'OCE fin août à Montbrillant des offices régionaux de placement, qui a

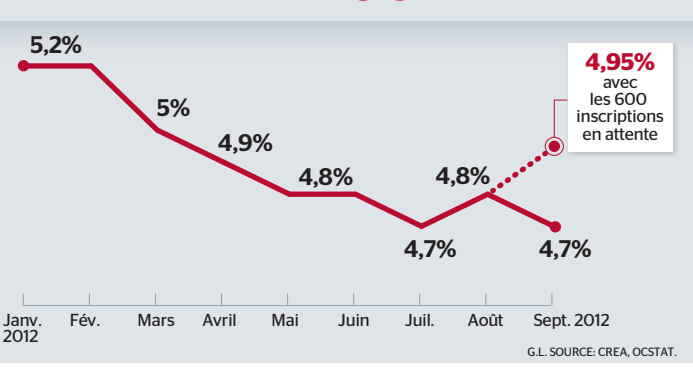


Cette année, l'affluence est particulièrement élevée. Il y a eu, certains jours, 1500 passages dans les nouveaux locaux de Montbrillant.

«Nous maintenons que ce grand retard est essentiellement dû à un manque d'effectif»

Françoise Weber
Secrétaire syndicale du SIT

Evolution du taux de chômage genevois



perturbé le travail habituel des collaborateurs.

«L'augmentation du flux des personnes venant s'inscrire est un phénomène qui apparaît chaque année à cette période, explique Patrick Schmied. Il se trouve que cette année l'affluence est particulièrement élevée. Il y a eu, certains jours, 1500 passages dans les nouveaux locaux de Montbrillant.» N'y avait-il donc pas moyen d'anticiper? «Nous avons mis en place une task force, mais cela n'a pas suffi, répond Laurent Paoliello, porte-parole d'Isabel

Rochat, la conseillère d'Etat responsable de l'OCE. Dès mi-septembre, nous avons doublé notre capacité. Nous pouvons enregistrer 300 inscriptions supplémentaires par semaine et le retard a été comblé. Le délai n'est plus que de sept à quatorze jours.»

Selon Patrick Schmied, les demandeurs d'emploi ne seront pas lésés par leur inscription retardée: «Le compteur démarre le jour où le demandeur d'emploi s'est présenté, mais, précise-t-il, les indemnités seront versées avec deux ou trois semaines de décalage.»

La version des syndicats

Si l'OCE promet qu'aucune inscription n'a été oubliée, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT) est plus pessimiste. Selon Françoise Weber, secrétaire syndicale, le chiffre annoncé par le communiqué «doit être pondéré de manière nettement plus forte. Nous estimons à plus de 2000 les dossiers de demandeurs d'emploi non inclus dans ces statistiques.» Et pour les syndicats la réponse à cette situation est claire: «Nous maintenons que ce grand retard est essentiellement dû à un manque d'effectif tant administratif (accueil) que de conseillers en personnel.»

Dans la lignée des revendications exprimées par les syndicats le 26 septembre lors de l'inauguration officielle des nouveaux locaux à la rue des Gares, la secrétaire syndicale explique: «Une pétition a été adressée à Mme Rochat, à son département et au Grand Conseil. Elle sera déposée cette fin de semaine. Elle demande notamment que l'Etat dote de moyens supplémentaires l'OCE pour permettre la stabilisation de tout ou partie des collaborateurs auxiliaires.»

PUBLICITÉ

21^e MARCHÉ DE L'ESPOIR
Dimanche 14 octobre
Quai du Mont-Blanc
Pour des enfants et jeunes défavorisés en Haïti

Informations : 022 737 36 28
www.marchedesespoir.ch

terre des hommes suisse

Attaque au sabre: sept suspects jugés en novembre

Certains détenus sont poursuivis pour une autre agression devant l'Hôtel Président Wilson

Ils sont sept à être en détention préventive depuis l'automne dernier. Le temps pour la justice de mener l'enquête, de saisir sabres et couteaux et de renvoyer les suspects en jugement le mois prochain pour tentative d'assassinat «avec une absence particulière de scrupules».

Selon l'acte d'accusation, que nous nous sommes procuré, ces prévenus au casier judiciaire bien garni et sans autorisation de séjour en Suisse sont suspectés d'avoir organisé un guet-apens le

7 août 2011 à Plainpalais. Un dimanche soir peu avant 23 h 30.

Armés de deux sabres d'un mètre de longueur, ils auraient poignardé à plusieurs reprises un client sortant d'un bar dans le passage entre le boulevard du Pont-d'Arve et l'avenue Henri-Dunant. L'agression a été filmée par le système de vidéosurveillance d'un commerce. A en croire le Ministère public, ce soir-là, les malfrats attendaient «leur proie» de pied ferme. Un groupe d'agresseurs se tenait côté boulevard, un autre côté avenue. La victime a été prise en tenailles avant d'être agressée. Crâne fracturé, dos et visage tailladés, l'homme est parvenu finalement à échapper à ses agresseurs, présu-

més innocents. Quatre d'entre eux sont suspectés d'avoir récidivé le 16 septembre devant l'Hôtel Président Wilson. Vers 6 heures du matin, un homme marche dans la rue



Me Michel Celi Vegas
Il défend l'un des sept prévenus

pour trouver un kiosque vendant des cigarettes. Il sent qu'il est suivi. Il a raison. Selon l'acte d'accusation, quatre personnes, armées de couteaux et de barres de fer, fondent sur lui. Ensanglantée, traumatisée, la victime parvient tout de même à prendre la fuite. Entre octobre et décembre, les en-

quêteurs interpellent les suspects et procèdent à des perquisitions dans des appartements à la rue de Richemont, aux Pâquis, et à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Agés entre 23 et 32 ans, les prévenus - un Palestinien, un Irakien, un Marocain, deux Algériens et deux Egyptiens - comparaîtront au début de novembre devant le Tribunal criminel. Certains contestent les faits reprochés, d'autres en reconnaissent une partie. Mais le mobile des agressions reste mystérieux. Face à la procureure Brigitte Monti, une brigade d'avocats, comme Mes Michel Celi Vegas, Lelia Orci, Romain Jordan, Magali Buser et Dina Bazarbachi, en découdront durant plusieurs jours.

Fedele Mendicino

tdg.ch ➔

Sur le Web aujourd'hui

Dès 16 heures
● **Politique** Le Conseil d'Etat fait part de ses dernières décisions lors de son traditionnel point de presse hebdomadaire.

Dès 19 heures
● **Ville de Genève**
Entamée hier, la session d'octobre du Municipal se poursuit ce soir. Les élus se penchent notamment sur un crédit pour le chantier des Minoteries et un autre pour la construction de dépôts pour la Culture (47 millions de francs).

Genève internationale

Un lifting qui va dépasser le milliard de francs

Genève et la Confédération soutiennent la rénovation des sièges des Grandes organisations

Alain Jourdan

Pas question de laisser le patrimoine immobilier de la Genève internationale tomber en ruine, même si le budget s'annonce pharaonique. Si l'on additionne tous les chantiers à financer au cours des dix prochaines années, le montant des travaux à réaliser dépasse le milliard de francs. Mais qu'on se rassure, Genève ne mettra pas directement la main au gousset. Même si le soutien du Canton à la réalisation de ces projets, notamment à travers la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (Fipoi), est plus fort que jamais. L'échec à décrocher le siège du Fonds vert pour le climat, en octobre dernier, a servi d'électrochoc.

«La Suisse a conscience que la place de la Genève internationale n'est pas définitivement acquise. Aujourd'hui, la concurrence est de plus en plus vive», explique Alexandre Fasel, ambassadeur de Suisse à l'ONU et président de la Fipoi.

Trouver des financements

Pour que Genève reste dans la course, la Fipoi a devant elle un ambitieux programme de constructions et de rénovations. Parmi ces chantiers: la réalisation d'un nouvel auditorium au CERN, le réaménagement et la rénovation du site occupé par l'OMS, la rénovation du siège du Bureau international du travail (100 000 m² de surface brute de plancher!), la démolition d'un bâtiment de l'UIT à la rue de Varembe et sa reconstruction, la démolition et la reconstruction du bâtiment de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) et le Campus santé.

Normalement, il appartient à chaque organisation internationale (OI) de financer ses travaux. Seulement, presque aucune n'a provisionné les fonds nécessaires. «Le cas échéant, l'Etat hôte peut aider», explique Alexandre Fasel. Par le biais de la Fipoi, laquelle prête notamment aux OI les sommes dont elles ont besoin, sans intérêts. De son côté, le Canton met à disposition des terrains via l'accord de droits de superficie.



Le bâtiment de l'OMS va être rénové. Photo du bas, de gauche à droite: François Reinhard (directeur de la Fipoi), François Longchamp, Alexandre Fasel et Guy Mettan. L. FORTUNATI/P. FRAUTSCHI

Une des solutions pour financer les futurs chantiers consistera d'ailleurs à valoriser ces terrains. «Il y a un potentiel de valorisation spectaculaire», affirme François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du Département de l'urbanisme et vice-président de la Fipoi. Ce modèle devrait notamment s'appliquer au projet dit de «la Tour des feuillantines», un bâtiment administratif et résidentiel pour l'ONU, les OI et les ONG, qui devrait être construit près de la place des Nations.

Le Palais des Nations en plus Des incertitudes demeurent. Dans sa liste de travaux estimés à un milliard de francs, la Fipoi n'a pas mis le Palais des Nations qui à lui seul représente un investissement de

600 millions de dollars (environ 611 millions de francs). Alexandre Fasel reconnaît que la Suisse a dû manœuvrer pour que «le projet de rénovation du Palais des Nations ne fasse pas les frais auprès des Etats membres du traumatisme» causé par l'explosion du budget de rénovation du siège de l'ONU à New York, dont la facture finale a atteint 2 milliards de dollars.

Malgré un «enthousiasme très mesuré», les Etats ont pris conscience que des travaux étaient nécessaires. Pour que le dossier avance, Berne a pris les devants. Depuis quelques jours, l'ONU a commencé à procéder au remplacement des 1600 fenêtres du Palais des Nations. Une opération financée par la Confédération à hauteur de 50 millions de francs.

Les projets

- Extension de l'immeuble administratif de Varembe (IAV).** Création d'une crèche pour les internationaux. 25 millions de francs (Fipoi).
- Campus santé** réalisé dans le périmètre du Jardin des Nations. 94 millions de francs (privé).
- Tour des Feuillantines,** bâtiment administratif et résidentiel. 120 millions de francs (privé).
- Rénovation du siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** et construction d'un nouveau bâtiment. 220 millions de francs (financement à déterminer).
- Construction d'un nouvel auditorium de 1000 places au CERN.** 72 millions de francs (financement à déterminer).
- Rénovation du siège du Bureau international du travail (BIT). 200 millions de francs (financement à déterminer).
- Démolition et reconstruction d'un bâtiment de l'Union internationale des télécommunications (UIT).** 80 millions de francs (financement à déterminer).
- Démolition et reconstruction du bâtiment de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge** et du Croissant-Rouge (FISCR). 50 millions de francs (financement à déterminer). **A.J.**

Poignardé dans le dos au foyer des Coudriers

Le suspect, qui vivait dans le centre de requérants d'asile, est poursuivi pour tentative de meurtre. Il a été interpellé

Un Ivoirien de 36 ans a été poignardé dans le dos. Un geste visiblement très violent car l'arme s'est brisée. Qu'à cela ne tienne, l'agresseur a ensuite frappé sa victime à la tête avec le manche du couteau. Cette scène a eu lieu le 3 décembre dernier, en fin de matinée, au foyer de requérants d'asile des Coudriers. Selon nos informations, la justice tient désormais un suspect: un trentenaire somalien, qui est aujourd'hui poursuivi pour tentative de meurtre.

Défendu par Me Michel Celi Vegas, l'homme, qui vit à Genève depuis quatre ans, conteste les faits reprochés. D'après les derniers rebondissements de l'enquête, son ADN a été retrouvé sur les vêtements du plaignant. Et vice versa. De plus, les traces de sang suivent un parcours en apparence gênant pour le prévenu: elles vont de sa chambre au corridor où a eu lieu la bagarre.

Quelle est la cause de cette altercation? Le mystère demeure. Seule certitude, le suspect, qui a des antécédents violents (lésions corporelles, voies de fait, menaces contre les fonctionnaires), était alcoolisé ce jour-là. Un de ses proches explique qu'il est suivi

depuis des mois dans les services ad hoc des Hôpitaux universitaires de Genève pour les traumatismes liés à la guerre en Somalie

Auditionné dans le cadre de la procédure, il «charge» néanmoins le plaignant, arrivé en Suisse en 2007: d'après le prévenu, cet homme de 36 ans, condamné par



Me Celi Vegas Avocat du détenu

le passé pour une affaire de stupéfiants, «squattait» une chambre du foyer. A-t-il été agacé par sa présence aux Coudriers? Pire, le suspectait-il d'y faire du trafic de drogue? L'Ivoirien réfute ces reproches et assure qu'il n'habitait pas sur place.

Quoi qu'il en soit, ce dernier n'est pas poursuivi par la justice pour avoir vendu des stupéfiants aux Coudriers. Sans papiers valables en Suisse, cet Africain, défendu par Me Yann Arnold, purge néanmoins une peine de prison à Champ-Dollon pour violation de la Loi fédérale sur les étrangers.

Le prévenu somalien, lui, reste en détention préventive. D'après nos renseignements, la veille de l'agression, il aurait été violent à l'encontre d'autres compatriotes qui l'ont d'ailleurs dénoncé à la police. Les investigations sont menées par le procureur Olivier Lutz. **Fedele Mendicino**



Les concepteurs du projet 7000 oaks: Daniel Zamarbide et Leopold Banchini. PASCAL FRAUTSCHI

Le train va apporter 100 chênes à Champel

Une chênaie sera plantée sur le plateau. Cet aménagement fera suite à la construction de la future gare du CEVA

Une épaisse forêt de chênes. Voici à quoi va ressembler le plateau de Champel à l'avenir. C'est en tous les cas la vision qu'a retenue la Ville de Genève, à l'issue d'un concours d'architecture. Ce projet doit accompagner l'arrivée de la future gare du CEVA.

Les habitants se sont fortement mobilisés, l'année dernière, lors de l'abattage des arbres sur le plateau. Avec le projet retenu, ils seront servis. «Le point de départ est très simple, commente l'un des concepteurs, Daniel Zamarbide, du Bureau-A, installé à Genève. Nous sommes partis d'une idée poétique: créer un morceau de forêt en ville.» Le projet s'intitule 7000 oaks, en référence à une œuvre réalisée par l'artiste allemand Joseph Beuys à Kassel. A Champel, on se contentera d'une centaine de chênes.

De fait, la chênaie s'étend sur tout le périmètre du plateau. Les usagers se déplaceront sur des

chemins sinueux, à l'ombre des arbres. «Avec ce projet, nous répondons aux demandes des habitants», déclare Rémy Paganì, qui rappelle que ces derniers étaient représentés dans le jury.

L'imagerie qu'utilisent les architectes est éloquent. On y voit des sous-bois traversés par des sangliers et de jeunes fées, dans l'idée de créer une forêt «romantique». Sombres, les sous-bois, trop sombres pour Genève? «Les arbres seront assez espacés», rassurent les architectes. Quant à la qualité des sous-bois, elle dépendra en partie de leur gestion par les services de la Ville.

Cet aménagement doit répondre à un double enjeu, comme l'a expliqué Isabelle Charollais, directrice de l'Aménagement à la Ville: «Offrir un espace public adapté à une infrastructure de transport régionale et restituer aux habitants un parc à l'échelle du quartier.» **Christian Bernet**

Exposition Les projets du concours sont exposés au Forum Faubourg, 6, rue des Terreaux-du-Temple, du 5 au 13 mars. Du mardi au samedi de 11 à 18 heures, le jeudi jusqu'à 20 heures.

Toujours plus de deux-roues circulent à Genève

Le nombre de motos et scooters augmente plus vite que celui des voitures

Les deux-roues occupent d'ailleurs le terrain à Genève. On a compté 51 790 motos et scooters en 2012, un chiffre en hausse de 2,3%, selon l'Office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN). En ce qui concerne les voitures, leur nombre stagne (+0,8%). Les Genevois modifient donc leur mode de transport. Pour le meilleur ou pour le pire?

L'écart entre les deux catégories de véhicules immatriculés est

plus flagrant si l'on compare 2007 à 2012. En six ans, le nombre de deux-roues a explosé (+13,2%), alors que celui des voitures a progressé au ralenti (+1%). Ces chiffres confirment la tendance relevée récemment par la Direction générale de la mobilité (*nos éditions du 3 octobre 2012*).

Si les Genevois sont prêts à lâcher le volant pour prendre le guidon, c'est parce qu'ils s'adaptent à leur environnement, dit en substance Didier Leibzig, directeur de l'OCAN. «La mobilité est en constante modification à cause de la densification: il y a de plus en plus de personnes qui roulent dans Ge-

nève. Il y a de gros chantiers qui s'ajoutent au problème des parkings.»

Faut-il se réjouir de cette évolution des modes de transport? «C'est un premier pas dans la mesure où le taux moyen d'occupation d'une voiture est de 1,3, répond Thomas Wenger, président de l'Association transports et environnement. Le pas suivant serait de passer au vélo ou aux transports publics. Vu l'évolution vers le scooter, il faut leur créer plus de places de parc en transformant celles destinées aux voitures.»

L'association Pro Vélo Genève, pour sa part, est étonnée que les

places restent gratuites pour le stationnement des deux-roues motorisés, «ce qui explique en partie l'engouement pour ce véhicule».

Lisa Mazzone, la coordinatrice, dénonce également un problème croissant, celui des scooters qui empruntent les pistes cyclables. «Si l'on veut que l'usage du vélo se développe, il faut aussi que les autorités veillent à faire respecter l'utilisation des aménagements cyclables. La situation actuelle favorise l'utilisation du scooter alors qu'il existe des alternatives comme le vélo à assistance électrique.» **Sophie Roselli**



Genève internationale

Une salle de conférences joue avec la pesanteur

Le futur bâtiment de l'OMPI représente «le plus grand porte-à-faux au monde»

Sophie Roselli

C'est un immense rectangle de bois posé en équilibre sur le sol, de sorte qu'il semble flotter. Une partie de la structure, soit 35 mètres de long, repose dans le vide depuis quelques jours. L'image saisit le passant cheminant sur la route de Ferney. Il s'agit de la future salle de conférences de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), commandée au bureau d'architectes allemand Behnisch. Pour résoudre le casse-tête technique imposé, un consortium bois a été créé par plusieurs entreprises, comprenant entre autres le bureau genevois Charpente concept. Des habitués des défis. On leur doit notamment le refuge du Gûter, construit à 3837 mètres d'altitude.

Pour réaliser une salle de conférences dans les meilleurs délais, afin de répondre au plus vite aux besoins croissants, l'OMPI a rappelé l'architecte qui avait imaginé le plus récent de ses bâtiments administratifs. «Cette fois, les contraintes étaient très importantes, précise Isabelle Boutillon, directrice de la Division de l'infrastructure des locaux à l'OMPI. Nous avions peu de place à disposition pour construire un site accueillant 900 personnes, disposant de neuf cabines d'interprètes et d'un foyer d'accueil. Il n'y avait pas beaucoup de possibilités. Alors quand en 2009 nous avons vu le projet du bureau Behnisch, nous avons été emballés!»

Réalisation très complexe Comment a-t-on joué avec les lois de la pesanteur? «Au lieu de poutres de soutènement, les éléments de plancher, de façade et de toiture créent des cadres qui fonc-



En haut: Thomas Büchi (à g.) et Rafael Villar (à d.) ont retenu leur souffle lorsqu'il a fallu retirer les béquilles soutenant le porte-à-faux. En bas: livraison du dernier caisson de bois. LUCIEN FORTUNATI

tionnent ensemble pour redistribuer les efforts et obtenir la rigidité souhaitée au bout du porte-à-faux», explique l'ingénieur civil Rafael Villar, de Charpente concept. Facile? «C'est une boîte où chaque élément est solidaire avec l'autre, poursuit Thomas Büchi, ingénieur bois, fondateur de la société. C'est très complexe à réaliser sur le plan de la géométrie spatiale et de la statique. Nous avons dépassé les douze mille heures de travail pour trouver la solu-

tion.» Le Genevois ose dire qu'il s'agit du «plus grand porte-à-faux jamais réalisé au monde». Un prototype dont le secret intéresse d'autres professionnels. Il y a deux semaines, les deux spécialistes ont retenu leur souffle lorsqu'il a fallu retirer les béquilles soutenant le porte-à-faux. «Nous ne pouvions pas enlever d'un coup les étais, sans quoi ils auraient pu se casser et blesser les ouvriers, raconte Rafael Villar. Nous les avons retirés selon une séquence

précise, et de façon progressive, centimètre par centimètre.» Et la structure elle-même, risquait-elle de piquer du nez? «Il n'y a aucun risque car elle est censée supporter le poids de 1000 personnes.» Rafael Villar avait toutefois envisagé une petite variation: «Nous avions calculé une tolérance de 8 cm. La pointe du porte-à-faux est en fait descendue de 9,5 cm. Mais ce n'est pas un problème.»

Un prototype observé

Le géant aux pieds bétonnés est constitué entièrement de bois, du sol au plafond. Les 2100 m³ nécessaires au projet proviennent des forêts des cantons du Jura, de Vaud, de Fribourg. Une cinquantaine d'entreprises sont à l'œuvre pour réaliser ce projet estimé à 68,5 millions de francs. Le nouveau-né est attendu pour le début de 2014 et s'intégrera entre deux des autres bâtiments de l'OMPI, dans un univers de verre et d'acier sur le site de la place des Nations.

Découvrez nos images sur www.ompi.tdg.ch

Loi sur les manifestations édulcorée par les juges

Le Tribunal fédéral invalide un article de cette loi et précise les conditions d'application des autres

«La loi Jornot, c'est fini!» Paolo Gilardi, du Syndicat des services publics (SSP), ne boudes pas son plaisir après la décision prise hier par le Tribunal fédéral à propos du recours contre la Loi sur les manifestations (LMDPu). Le TF juge anticonstitutionnelle une des principales dispositions de cette loi, celle prévoyant que l'organisateur d'une manifestation ayant débouché sur des atteintes aux biens ou aux personnes peut se voir refuser toute nouvelle autorisation de rassemblement pendant un à cinq ans. Les autres articles qui étaient contestés par le Parti socialiste et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) sont confirmés, mais le TF a précisé les conditions de leur application. Ainsi, la mise sur pied d'un service d'ordre peut être exigée, mais n'est

pas obligatoire. Surtout, ce service n'est pas censé se substituer à la police pour garantir la sécurité et l'ordre public. «Il s'agit seulement d'une courroie de transmission entre les organisateurs et la police», résume Christian Dandrès, député socialiste. Le TF estime en outre que l'amende maximale de 100 000 francs dont est passible l'organisateur qui viole ses obligations est acceptable mais que son montant doit être fixé au cas par cas en fonction de la faute et pas automatiquement. Enfin, nul ne peut être tenu pour responsable des dommages commis lors d'une manifestation qu'il organise s'il n'en est pas l'auteur ou l'instigateur. Les recourants se félicitent de leur «victoire» mais préviennent qu'ils resteront vigilants à l'application de la loi dans le respect des décisions du TF. Rédigée notamment par Olivier Jornot, alors député libéral et pas encore procureur général, cette loi avait été acceptée en votation populaire le 11 mars 2012. **Antoine Grosjean**

Ils promettaient la multiplication des billets

Trois suspects sont à Champ-Dollon pour avoir dérobé 90 000 francs à deux personnes actives sur le marché de l'or



Les ficelles étaient grosses. Très grosses. Mais les escrocs sont visiblement parvenus à faire croire à leurs victimes qu'ils avaient trouvé la machine à multiplier les billets de banque. Selon nos informations, quatre suspects, âgés de 40 à 60 ans, ont été arrêtés. Récemment, l'un d'eux, poursuivi pour vol, a été provisoirement libéré, en raison de son rôle secondaire dans cette affaire. Les autres protagonistes, un Gabonais, un Sénégalais et un Camerounais résidant en France, restent à Champ-Dollon. Certains d'entre eux ont des antécédents judiciaires. L'un a notamment produit de faux chèques par le passé en France. Les victimes, une Italienne et un Français, actifs à Genève dans le commerce de l'or, ont d'abord rencontré les prévenus à l'hôtel Ibis d'Annemasse. Ces derniers, de beaux parleurs bien habillés, disent avoir des contacts avec des ambassadeurs, des ministres et d'autres décideurs africains. «Certains prévenus leur ont dit qu'ils pouvaient détourner de l'argent destiné à la coopération en Afrique, cela n'a pas gêné les victimes», note Karim Raho, avocat du détenu camerounais vivant à Paris. Avec ses présumés complices, ce dernier accusé,

sans antécédents judiciaires, fait la démonstration suivante: après s'être fait remettre par leurs proies un billet de 100 francs, les malfrats glissent la coupure dans un carton contenant, soi-disant, de l'encre. Ils leur rendent un billet, puis deux, puis trois. Méfiants, les Genevois font vérifier les coupures. Authentiques. Ils se frottent les mains, mordent à l'hameçon et versent par la suite des sommes plus conséquentes. Des dizaines de milliers de francs. Mais cette fois, la multiplication de l'argent échoue. La formule magique ne prend pas. Il faut davantage d'encre et donc encore plus d'argent, dit un des suspects aux victimes. Celles-ci déboursent davantage et se voient déjà décrocher le gros lot. Cruelle désillusion: ils ne reverront plus la couleur de leur argent. En avril, le Gabonais, défendu par Me Michel Celi Vegas, est interpellé par la police genevoise. Ses présumés complices seront arrêtés le mois suivant. «Mon client s'est laissé embarquer dans cette histoire», commente à son tour Me Andreia Ribeiro. Le détenu angolais libéré récemment est défendu par Mes Aude Baer et Magali Buser: «Il conteste les faits reprochés», relève cette dernière avocate. **Fedele Mendicino**

Un référendum aboutit contre la densification

Une trentaine d'associations s'opposent à la loi qui fixe une densité minimale dans les futurs quartiers

Les Genevois seront appelés aux urnes pour s'exprimer sur la question de la densité des constructions. Une trentaine d'associations, en bonne partie dans des quartiers de villas, ont en effet recueilli près de 11 000 signatures contre une loi votée au mois de mai par le Grand Conseil. Trois partis soutiennent par ailleurs ce référendum: l'UDC, le MCG et les Verts libéraux. Selon les référendaires, la nouvelle loi «aboutirait à une surdensification de notre canton, changeant fondamentalement son aspect». Ils soulignent que la densité de certains quartiers augmenterait de 20 à 80%. En mai dernier, le Grand Conseil a introduit des densités

minimales dans la loi sur les zones de développement en créant un nouvel outil de mesure, l'indice de densité. Au centre-ville, il est fixé à 2,5; dans la couronne urbaine (zone de développement 3) à 1,8. François Longchamp, le conseiller d'Etat chargé de l'Urbanisme, soutient le nouvel article de loi. Et ne s'inquiète pas du référendum, comme il l'a souligné lundi dans *Le Temps*. Il rappelle en effet que «les plans récemment acceptés par les communes vont déjà au-delà de ces normes». De fait, la densité des plans de quartier a été constamment augmentée depuis quelques années. Malgré cette mesure contestée, la densité des futurs quartiers restera bien en dessous de celle du centre-ville. Le square du Mont-Blanc présente un indice de 4,1, les Pâquis de 4, Candolle de 3,5. La votation devrait avoir lieu cet automne. **Christian Bernet**

Faits divers Un pêcheur de 74 ans décède dans la Valserine

La partie de pêche à la mouche a viré au drame. Mardi, un homme de 74 ans s'en est allé pêcher avec ses deux fils, au bord de la Valserine, sur la commune de Chézery-Forens, sise au cœur du massif du Jura, dans le département voisin de l'Ain. Partant de leur côté, les deux fils ont laissé leur père un moment. L'heure avançant et n'ayant plus de nouvelle du septuagénaire, ils ont contacté les secours. Vers 16 h, les pompiers ont finalement retrouvé le corps sans vie du père, dans la rivière. **M.P.**

Collier arraché



Mardi soir autour de 22 h, deux hommes ont agressé une dame de 72 ans qui se trouvait à la rue Cingria dans le quartier de l'hôpital. Ils lui ont arraché son collier et pris la fuite. La victime et deux passants ont poursuivi les voleurs. Avec l'aide de la Brigade des chiens, ils les ont arrêtés. Il s'agit d'un Marocain de 25 ans et d'un Algérien de 36 ans, mis à la disposition du Ministère public pour brigandage. **C.F.**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Supplément

Demain ne manquez pas le supplément Tribune du Terroir

Vous saurez tout sur la Fête de la tomate et ses nombreuses animations, vendredi 12 et samedi 13 juillet à Carouge (GE).

Mais encore:

- un restaurant ambassadeur des produits du terroir
- des nouvelles de la production locale
- la recette Top Terroir autour de la tomate
- une balade inédite en campagne
- notre concours pour gagner un magnifique panier garni !

www.tdg.ch

Une fiesta pour la tomate!

Course-poursuite

A 150 km/h en pleine ville
au volant d'un fourgon volé

Les derniers calculs de la police alourdissent le dossier de trois voleurs arrêtés l'an dernier

Fedele Mendicino

C'est l'histoire de trois petites frappes qui pensaient avoir fait le plus dur l'été dernier... Au volant d'un fourgon dérobé en mai à Saint-Pierre-en-Faucigny (Haute-Savoie), ils ont fait main basse sur une grosse moto dans un parking privé situé à la rue des Lattes, à Meyrin.

Kawasaki dans le coffre

Une fois la Kawasaki glissée dans le coffre, les jeunes Français n'avaient plus qu'à rentrer chez eux à Bonneville pour revendre leur magot et se remplir les poches. Manque de chance: peu après leur dernier forfait, les voleurs, âgés entre 22 et 25 ans, ont croisé une patrouille de police qui était en service par hasard dans le quartier. Pris de panique, ils se sont enfuis. Vers la frontière? Non,



en direction du centre-ville... Et en roulant à 150 km/h. Selon nos informations, cette vitesse, calculée récemment par les enquêteurs de la police genevoise, alourdit le dossier des trois prévenus. L'un d'entre eux, défendu par Me Michel Celi Vegas, est toujours à Champ-Dollon, cinq mois après la fameuse course-poursuite. L'instruction du procureur touchant à sa fin, le trio pourra encore être jugé cette année. A l'époque, soit le 4 août vers 1 h du matin, le ro-

déo urbain, entre l'avenue Sainte-Cécile, à Meyrin, et le centre-ville de Genève, a mobilisé une demi-douzaine de voitures de police: un parcours de 8 kilomètres le long de la route de Meyrin, de la rue de la Servette et qui se termine à la rue de Chantepoulet. C'est dans ce dernier secteur, à l'angle avec la rue Paul-Bouchet, en face de Manor, que le fourgon part en embarquée. Il est 1 h 20 du matin. Deux des prévenus sont rapidement appréhendés à la rue des Etuves. Le

troisième essaie de s'enfuir, mais il ne fait pas le poids face au flair et à la condition physique du chien policier. A l'intérieur du fourgon, les forces de l'ordre tombent sur la moto dérobée dans un parking.

Trois passants en danger

Les jeunes, qui admettent être venus en Suisse pour voler, sont conduits au poste de police de Blandonnet pour les premiers interrogatoires. Avant d'être acheminés à Champ-Dollon. «Les contrôles ont permis d'établir que le chauffeur du fourgon n'avait pas de permis de conduire, relèvent les forces de l'ordre. Le propriétaire de la moto a été contacté et a porté plainte pour le vol de son engin, avant d'en reprendre possession.»

Selon les enquêteurs, le conducteur a mis en danger des passants, deux jeunes filles et un homme, mais aussi des policiers arrivant en sens inverse pour tenter de l'intercepter. Les passagers, défendus par Mes Yann Lam et Irène Rivara, ont répété, durant la procédure, que leurs clients avaient dit au conducteur de rouler moins vite et de s'arrêter. «Ils devaient aussi craindre de voir, en cas de freinage brusque, la moto de 200 kilos, non sanglée, traverser le

véhicule depuis l'arrière», précise une source proche du dossier.

Sans antécédents judiciaires, les passagers ont été libérés après un mois de détention provisoire. Le trio est mis en prévention notamment pour mise en danger de

«Mon client reconnaît les faits et il regrette ses actes. Il a présenté ses excuses aux trois parties plaignantes»



la vie d'autrui et pour violation grave à la Loi sur la circulation routière. «Mon client reconnaît les faits et il regrette ses actes, relève Me Celi Vegas, avocat du conducteur. Il a présenté ses excuses aux trois parties plaignantes durant la procédure.»

Nouveau vote sur les tarifs TPG le 18 mai

Les autorités mettent en garde les électeurs contre l'initiative de l'Avivo

Le 3 mars 2013, 55,8% des électeurs ont voté en faveur de l'initiative de l'Avivo «Stop à la hausse des tarifs des Transports Publics Genevois!» qui propose d'inscrire dans la loi des prix plus favorables à certains usagers. Le hic? L'Avivo avait transmis deux versions de son initiative à la Chancellerie. La première mentionnait un tarif junior (6-18 ans) et avait été utilisée lors de la récolte des signatures. Or c'est la seconde version, sans parenthèse d'âge, qui s'est finalement retrouvée dans le matériel de vote. Lorsqu'il en a pris connaissance, le Parti pirate a fait recours pour invalider le scrutin et a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral (nos éditions du 12 décembre 2013).

Les Genevois revoteront donc le 18 mai sur le texte limitant le tarif junior aux 6-18 ans. Mardi, lors de l'inauguration des nouveaux trolleybus, le magistrat en charge des Transports, Luc Barthassat, invitait les électeurs à revoir leur jugement: «Nous avons entendu votre premier vote de protestation et en avons pris acte. A présent, il faut regarder ensemble vers l'avenir et ne pas prêter la situation financière des TPG en votant des propositions contre-productives.» L.G.



ABONNEZ-VOUS

Le journal
+ l'accès numérique **inclus**
+ 10 Tribolo **offerts**
Vous économisez Fr. 191.20*

3 MOIS DÉCOUVERTE

Fr. 59.-

S'abonner, c'est facile!

0842 850 150
Lu-ve 8h-12h/
13h30-17h

www.tdg.ch
Retrouvez toutes nos
offres d'abonnement!

Envoyez **ACHAT TDG DECOUVERTE**
ou **ACHAT TDG SEMESTRE** au 363
et suivez les indications (0.20/sms)

Offre valable jusqu'au 15.02.2013, non cumulable, réservée aux particuliers non-abonnés résidant en Suisse, non valable pour les abonnements échus au cours des 6 derniers mois à la même adresse. Sous réserve de modifications tarifaires, TVA et frais de port inclus. *Prix calculé par rapport à l'achat au numéro.

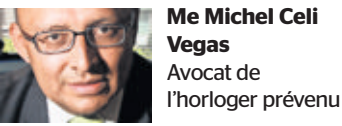
Bardonnex

Ils volent plus d'un millier de bouteilles de vins fins

Ce duo a également dérobé pour plus de 200 000 fr. de montres à Cologny, et a aussi sévi chez un toxicomane, à Carouge

Fedele Mendicino

Un horloger de Cologny, un amateur de vins à Bardonnex et un toxicomane à Carouge. Leur point commun? Ils ont tous été cambriolés l'an dernier par un duo de brigands. Selon nos renseignements, une des victimes a notamment déclaré le vol d'une quinzaine de montres de luxe valant plus de 200 000 fr. pendant qu'une autre pleurait ses 1343 bouteilles de vins fins, dont des grands crus de Bordeaux.



Me Michel Celi Vegas
Avocat de l'horloger prévenu

Deux prévenus vont être jugés cette année pour ces faits en procédure simplifiée. Ils risquent une peine de quatre ans de prison, notamment pour brigandage. Une information confirmée par Me Pascal Junod, avocat de l'un des deux prévenus, un étudiant français né en 1989.

Un troisième larron

L'arrestation des voleurs avait fait grand bruit dans les médias en mai dernier. Mais à l'époque, la police ne leur reprochait a priori que les faits survenus à Cologny. Lors de ce coup de filet, un troisième homme, le cerveau de «l'opération à Cologny» s'est retrouvé également sous les verrous. Ce prévenu n'est autre qu'un jeune horloger défendu par Me Michel Celi Vegas. Le suspect sera lui aussi jugé avec le duo en procédure simplifiée.

Au menu pour lui: une peine



Un jeune Jurassien serait aussi impliqué dans le cambriolage de l'atelier d'un horloger à Cologny. L. GUIRAUD

La procédure simplifiée

La procédure simplifiée est née avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale en janvier 2011. Elle permet au prévenu, au Ministère public et à la victime de se mettre d'accord sur les faits retenus, leur qualification juridique, l'indemnisation, la culpabilité et la peine (pour autant que celle-ci n'excède pas cinq ans). Le tribunal valide ensuite l'accord. Une voie qui permet de soulager les tribunaux et évite des instructions longues et coûteuses. **F.M.**

de vingt mois de prison avec sursis pour instigation à brigandage et instigation à violation de domicile. C'est ce Jurassien, né en 1986, qui a manifestement mis le duo sur la piste de l'entrepreneur habitant le coteau de Cologny.

L'attaque avait eu lieu chez lui le 11 avril dans une résidence qui abritait un petit atelier. Le bâtiment, en travaux, n'était pas sous alarme. La victime, un employé qui dormait sur place, avait été réveillée par le duo masqué et armé. Une arme factice, selon la défense. Les malfrats avaient menotté et aveuglé cet homme avec un spray.

L'horloger délesté recevait des montres de valeur du monde entier pour les faire relouer. Après l'agression de son employé et le vol, ce patron, un Français établi en Suisse depuis quinze ans, laissait éclater sa colère dans nos colonnes: «Je constate que les braqueurs n'attaquent même plus les grandes boutiques en ville. Ils vont directement chez les gens. C'est une agression et une séquestration. Jusqu'où cela va-t-il aller?»

Château Croque-Michotte

L'enquête a été menée par le procureur Philippe Knupfer. Au fil

des investigations, les inspecteurs ont fait le lien entre le duo de cambrioleurs et un vol de bouteilles dans un entrepôt à La Croix-de-Rozon. Château Croque-Michotte, Château Rozier et autres saint-émiliens côtoyaient des vins plus simples importés du Languedoc ou de Loire. Pour ces vols à Bardonnex et Cologny, l'assurance des plaignants a procédé à des remboursements du dommage subi, précise une source proche du dossier. Celle-ci ajoute que l'instruction a par ailleurs permis d'établir que des actes préparatoires à deux autres brigandages étaient en cours.

L'audience devant le tribunal n'a pas encore été fixée. Mais la défense et le Ministère public se sont mis d'accord sur les peines. Quatre ans de prison pour le duo est une peine lourde, selon Me Junod, qui a tout de même accepté la procédure simplifiée (*lire encadré*): «Mon client ne mérite pas une telle sanction. Mais au final, c'est au tribunal de trancher. Il peut refuser cette peine.»



Le sort des sans-papiers et leur accès aux soins ont été abordés dans le cadre d'un débat organisé aux Avanchets. LAURENT GUIRAUD

L'intégration s'invite au menu des élections

Que peuvent faire les communes pour mieux intégrer les étrangers? Des élus de tous bords en débattent

La salle des fêtes des Avanchets a été richement décorée ce samedi. L'association Bolivia-9 y faisait la fiesta avec ses amis latino-américains, suisses et espagnols. Mais avant la musique, on s'est préoccupé de politique en posant la question des politiques communales vis-à-vis des étrangers. Le débat a réuni des élus de tous bords, avant tout vernioliens.

Devant un parterre d'une cinquantaine d'étrangers, tous sont unanimes pour défendre les politiques d'intégration. A l'échelle de la commune, cela passe par des contrats de quartier, des cours de français, des groupes de couture, des soirées civiques, bref, toutes ces petites actions qui favorisent la rencontre des uns et des autres. Des désaccords? Pas vraiment, à entendre les intervenants qui reconnaissent tous le bien-fondé de ces mesures. «Dans la réalité, quand il s'agit de voter des subventions, c'est bien différent», note pourtant une élue de Thônex, originaire d'Argentine. Les

désaccords s'affichent plus clairement sur les thèses cantonales. Les élus socialistes et Verts défendent le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal. Le MCG se dit pour le droit de vote au niveau cantonal, mais pas l'éligibilité. Le PDC est pour le premier et se décidera prochainement sur le second.

Dans la salle, on pose les questions plus délicates, notamment le sort des sans-papiers. Ils seraient entre 7000 et 10 000 à Genève, surtout actifs dans l'économie domestique. «Ces gens, à qui nous donnons les clés de nos maisons pour faire les ménages, quel sort leur réservez-vous?» demande un militant.

Les élus de gauche se disent favorables à une régularisation générale. A droite, on défend plutôt le «cas par cas». Genève est le Canton qui régularise le plus, même si certains dossiers traînent de longues années. L'accès aux soins des sans-papiers est aussi un sujet de préoccupation, certains n'ayant pas les moyens de payer leurs primes. On y apprend que le conseiller d'Etat Mauro Poggia étudie la possibilité de les assurer, afin que les caisses prennent en charge ces soins plutôt que le Canton. **Christian Bernet**

Pâquis
Ivre, il percute une voiture de police

Les Pâquis, samedi, vers 3 heures. Une voiture remonte à vive allure la rue De-Monthoux en sens interdit. Alertée, une patrouille de police repère le véhicule et le suit, jusqu'à ce que celui-ci freine brusquement, sans raison, enclenche la marche arrière et percute l'avant de la voiture des agents. Le conducteur, un Haut-Savoyard âgé de 24 ans, roulait avec un taux d'alcool de 2,15‰ dans l'haleine. Auditionné, il a notamment expliqué qu'il ne connaissait pas le centre-ville genevois. L'homme a été mis à disposition du Ministère public. **S.R.**

Vol à l'astuce

Vendredi, quartier des banques. Deux individus s'approchent d'une berline allemande et font croire au conducteur qu'elle est endommagée, ce qui le fait sortir de son véhicule. L'astuce leur permet de dérober un sac contenant une montre de luxe. Mais la police, qui raconte ce flagrant délit, est à l'affût et rattrape les voleurs. **C.B.**

Drogue

6 C'est le nombre de sachets d'héroïne proposés par un dealer à un inspecteur de police. Ce dernier observait avec ses collègues les agissements de vendeurs au bois de la Bâtie, quand l'un d'eux lui a fait signe pour lui proposer son produit, indique un communiqué de la police. Les 31 grammes étaient proposés pour 500 francs. Le dealer, un Albanais de 24 ans sans domicile connu, a reconnu avoir vendu pour 4500 francs depuis la mi-janvier. **C.B.**

Incendie
Un appartement part en fumée sur Carl-Vogt

Un incendie s'est déclaré hier au 46, boulevard Carl-Vogt. Les pompiers ont été alertés à 15 h 23 à la suite d'un dégagement de fumée provenant du troisième étage. La porte d'entrée étant obstruée, ils ont dressé la grande échelle. Le feu a été rapidement maîtrisé. Il pourrait provenir d'une plaque de cuisson. Le locataire n'a pas été blessé, mais devra être relogé. L'immeuble appartient à la Ville de Genève. **C.B.**

Nouvelle passerelle piétonne et cycliste à Carouge

Attendu depuis des années par les riverains, le passage sécurisé surplombant la route de Drize ne fait pas l'unanimité

«On est ravis, mais ce que c'est moche!» Le constat est quasi unanime, sous la passerelle grise anthracite, surplombant la route de Drize. Une installation piétonne et cycliste qui relie désormais le quartier d'habitation de la Tambourine à celui de la Vigne Rouge. Un passage emprunté notamment par les habitants pour se rendre à l'école primaire, à la Maison de quartier ou à la crèche.

«C'était primordial d'offrir un cheminement sécurisé, tant que la circulation est aussi dense, relève Nicolas Walder, conseiller administratif de Carouge, rappelant que ce n'est pas la Commune mais le Canton qui a financé l'ouvrage. Nous avions relayé les doléances des riverains, mais sans pouvoir intervenir sur la réalisation finale.» Une réalisation qui laisse les usagers perplexes. Beaucoup regrettent le choix d'une char-



La passerelle sur la route de Drize révèle des incohérences, notamment au niveau des accès pour le Cycle de Drize. G. CABRERA

pente métallique. «On espérait quelque chose d'intégré au site, relève une maman. Couleur arc-en-ciel, ajoute une autre en souriant. Ou en bois.»

Pour l'association d'habitants, ce n'est pas tant l'aspect physique qui chiffonne, mais la disposition. «Ce pont relie deux quartiers, mais il n'y a pas de lien direct avec le Cycle de Drize, regrette Armin Murmann, président de l'AQT. Il y

a un escalier et ensuite il faut grimper, dans la terre, pour rejoindre le cycle d'orientation. Les élèves ne peuvent l'emprunter à vélo. Ils doivent faire le tour.» L'AQT relève aussi une incohérence dans les accès depuis la route de Drize. «Lorsque les jeunes descendent du bus, ils ne peuvent gagner la passerelle», se désole le président désignant un grand mur. «Ils traversent la route n'importe com-



ment», confirme un automobiliste régulièrement confronté à la horde d'ados sortant du bus.

Conscientes de toutes ces incohérences, les autorités carougeoises ont déjà écrit au département concerné pour réclamer des aménagements. «Nous espérons que le Canton réagira rapidement dans l'intérêt de tous et proposera des solutions réalistes», précise Nicolas Walder. **Isabel Jan-Hess**

Rue Hoffmann

Un accident anodin? Un motard meurt à l’hôpital

La justice ouvre une procédure, pour homicide par négligence, après le décès d’une victime trois jours après une collision

Fedele Mendicino

De l’accident mortel au carambolage, chaque semaine, les forces de l’ordre communiquent sur les graves accidents de la route et invitent parfois les témoins à se manifester pour faire avancer l’enquête.

Pourtant, à la fin de l’an dernier, un événement de la main courante de la police a échappé au grand public. Selon nos renseignements, une collision, pourtant fatale, a bien eu lieu le 20 novembre au carrefour entre la rue Hoffmann et la rue du Grand-Pré. Sans communication officielle. Et pour cause, le motard, un Suisse de 28 ans, n’est pas mort sur le coup et les faits n’étaient visiblement pas si alarmants à première vue.

Il demande une cigarette

Que s’est-il passé? Qui a brûlé le feu rouge à cet endroit? Quelles sont les causes du décès? Pour l’heure, le mystère reste entier et la justice, qui a ouvert une procédure pour homicide par négligence, ne souhaite pas commenter le dossier. Seule certitude: l’automobiliste qui a heurté le motard ce soir-là n’a jamais imaginé que l’homme allait succomber à ses blessures trois jours plus tard.

Auditionnée le soir de l’accident par la police, une Française de 43 ans, qui se retrouve de fait au cœur de l’enquête, a expliqué être venue à Genève pour suivre un cours au centre-ville.

Il est passé 18 h 25 quand la collision a lieu sous le regard des passants. L’homme, qui roulait sur la rue Hoffmann, tout droit, en direction de l’avenue Giuseppe-Motta, n’a pas perdu connaissance après le choc. Conscient, il a même parlé aux policiers alertés après la collision, confirmait hier le service de presse de la police. Le conducteur du deux-roues



Le lieu du drame survenu le 20 novembre. STEEVE IUNCKER-GOMEZ

«Ma cliente est bouleversée; elle ne s’en remet pas»



Me Michel Celi Vegas
Avocat de l’automobiliste

aurait même demandé une cigarette à l’automobiliste française, qui, inquiète, s’est approchée de lui après l’accident, explique une source proche du dossier. En apparence rien de trop grave, se dit-elle en lui donnant son numéro de

téléphone. Des témoins appellent une ambulance. Arrivés rapidement, les secours prennent en charge la victime, conduite aux Urgences. Elle meurt trois jours plus tard à l’hôpital.

Voiture à saisir en France

Le dossier est aujourd’hui entre les mains de la justice genevoise. La procureure Iana Mogoutine Castiglioni enquête sur les circonstances de ce drame survenu non loin du secteur où la rue Hoffmann «devient» l’avenue Giuseppe-Motta. «La voiture a tourné à gauche en direction de la gare, confirme aujourd’hui Christophe Fortis, porte-parole de la police. C’est à ce moment qu’a eu lieu la collision avec le motard né en 1986. Je pensais que nous avions

communiqué, mais vérification faite, nous l’avons fait pour un accident survenu en avril 2014 dans le même secteur (*lire ci-dessous*). Nous avons même fait un appel à témoins.»

En apprenant la mort de la victime, la conductrice, vivant en France voisine, a été bouleversée. Elle ne s’en remet pas, confirme son avocat, Me Michel Celi Vegas, qui ne souhaite pas faire plus de commentaires. Il n’y a pas encore eu d’audience devant le Ministère public depuis l’accident.

La justice doit maintenant mettre la main sur le véhicule qui se trouve dans un garage de l’autre côté de la frontière. Des démarches dans ce sens sont en cours afin d’accélérer les investigations.

Un autre drame sur la même rue

● Un motard a été victime d’un accident mortel le 25 avril 2014, vers 10 h 20, à la rue Hoffmann. Ce Genevois, né en 1967, circulait en direction de l’avenue Wendt. Au niveau du No 5, une voiture empruntant la même direction décidait de tourner à gauche, afin de rejoindre une des voies

permettant de traverser le terre-plein situé au centre de l’axe routier.

Comme nous l’écrivions à l’époque, le motard a percuté le flanc avant gauche de la voiture, l’emboutissant sérieusement. Il a chuté. Son véhicule a glissé sur plus de dix mètres et a finale-

ment été stoppé par plusieurs autres deux-roues stationnés sur le terre-plein central. Le conducteur de la voiture impliquée, un Vaudois né en 1961, n’a pas été blessé. Il a été conduit à la Brigade de la sécurité routière afin d’y être entendu. Une enquête a été ouverte. **F.M.**

La Ville rêve de doper le vote des étrangers

A la veille des élections municipales, les autorités de la Commune lancent une campagne pour inciter les étrangers à voter davantage

Depuis qu’ils ont obtenu en 2005 le droit de vote au niveau communal, les étrangers participent moins que les Suisses aux élections ou aux votations. La différence est d’environ 10 points. Cette année, la Ville de Genève lance une campagne d’information et de sensibilisation afin de tenter d’améliorer la situation.

Concrètement, la Commune a édité un petit guide du citoyen intitulé *Ma commune, mes droits politiques*. Il sera distribué aux 9000 étrangers de la Ville qui viennent d’obtenir le droit de vote (il faut huit ans de résidence). Du matériel de vote fictif sera également mis à disposition des partis pour leurs stands de campagne électorale.

L’impulsion est venue d’une motion du conseiller municipal UDC Eric Bertinat, adoptée à la quasi-unanimité en mars 2014. Car, une fois n’est pas coutume, la démarche n’a pas de couleur politique. «Le vote des étrangers est finalement assez conventionnel, a commenté hier Eric Bertinat, lors de la présentation de la campagne. Leurs choix sont assez semblables à ceux des Suisses.»

Du côté du Conseil administratif, c’est Sandrine Salerno qui a

matérialisé la demande du Conseil municipal. «Cette campagne s’inscrit totalement dans notre politique de la diversité, appliquée depuis cet automne», a-t-elle expliqué. La magistrate en a profité pour rappeler que la Ville s’est également associée au projet de l’Université populaire albanaise: *Vivre sa citoyenneté à Genève*. En novembre, une visite du Conseil municipal a déjà été organisée ainsi que deux séances d’information au Palais Eynard, en présence des partis.

Carlos Medeiros, conseiller municipal MCG, a insisté sur le fait qu’il est loin d’être simple de voter pour un étranger. Regrettant la faible participation des Portugais, (15% aux municipales de 2011), il a souligné que le consulat du Portugal a mis sur pied une soirée pour informer ses compatriotes sur leurs droits. Elle se déroulera le 28 mars à la salle du Faubourg.

Il semble en effet que la méconnaissance soit l’une des explications du faible taux de participation. «Beaucoup de gens ignorent leurs droits et certains affirment même ne pas recevoir leur matériel de vote», a enchaîné Olivier Baud, président du Conseil municipal et élu d’Ensemble à Gauche.

En 2011, la Ville de Genève comptait 34 279 étrangers disposant du droit de vote. Seul un quart l’a utilisé pour élire le Conseil municipal. La participation des Suisses a été de 40%.

Eric Budry

Anne Emery-Torracinta reçoit des heures de colle

La Jeunesse socialiste manie l’humour pour enjoindre la cheffe du DIP à participer à la grève de la fonction publique demain

Anne Emery-Torracinta vient de récolter une punition. Une journée de colle précisément, pour réprimer ses écarts de comportement. La Jeunesse socialiste genevoise (JS) a diffusé hier un «Avis de retenue» à l’encontre de la cheffe du Département de l’instruction publique (DIP). En cause: elle «n’écoute pas les enseignants, a de mauvaises fréquentations, persécute les élèves». Une manière de dénoncer, avec humour, l’attitude de la conseillère d’Etat, explique Tristan Pun, président de la JS. «On

lui reproche notamment de ne pas s’opposer aux mesures d’austérité lancées contre l’éducation, d’avoir durci le règlement du postobligatoire et surtout, d’avoir menacé de sanctionner l’engagement citoyen des élèves qui se joindraient à la grève de la fonction publique demain. Elle a demandé aux enseignants de relever l’absence des élèves grévistes et de leur donner la note de 1 s’ils ne sont pas présents pendant les épreuves. C’est inacceptable, les élèves ont le droit de se mobiliser pour défendre leurs intérêts!» La JS enjoint donc la magistrate à se rendre à la grève en guise de punition, en espérant qu’elle «méditera sur les actes qu’elle a commis et adoptera désormais une conduite socialiste». **Aurélié Toninato**

Un village mobile pour sans-abri devrait voir le jour à Plan-les-Ouates

Un propriétaire des Cherpines a accepté de mettre son terrain à disposition de Carrefour-Rue

«J’ai envie de vous dire: n’ayez pas peur, ce sont des gens comme vous et moi qui ont plongé.» Lundi passé, dans une salle de l’Ecole de commerce Aimée-Stitelmann à Plan-les-Ouates, Noël Constant et Vince Fasciani ont tenté une nouvelle fois de rassurer les riverains du futur village de studios mobiles pour sans-abri qui devrait voir le jour aux Cherpines. En deux séances, les responsables de Carrefour-Rue pensent avoir réussi à convaincre la majorité des habitants.

«L’expérience du village Eurêka à Malagnou a permis à certaines personnes qui vivaient dans leur voiture depuis plus d’un an de

raccrocher, explique Noël Constant, président de l’association, à la vingtaine de personnes présentes. Deux mois après leur emménagement, la moitié des locataires ont déjà retrouvé un petit travail.»

Dans l’assemblée, une femme lève la main: «Comment choisirez-vous les gens?» Noël Constant répond que la sélection est difficile compte tenu du nombre important de demandes reçues. «Mais ce ne seront pas des toxicomanes», assure-t-il. La femme réagit: «C’est en effet ce qu’on craignait la dernière fois.»

Lors de la première rencontre organisée en octobre par Carrefour-Rue, la Commune et le propriétaire de la parcelle concernée, plusieurs habitants avaient émis des réticences contre le projet. Lundi, leurs craintes semblaient s’être dissipées. «Je suis heureux

d’avoir fait votre connaissance, a lancé un homme au terme de la séance. Des gens qui redonnent de la dignité à l’homme, il n’y en a pas beaucoup. Je propose donc que nous les applaudissions.» «Sans vous, on n’y arriverait pas», conclut Noël Constant.

L’association espère déposer une demande d’autorisation de construire d’ici à une dizaine de jours pour la construction de douze studios mobiles, dont deux seront aménagés en locaux collectifs. Si tout se passe bien, le nouveau village pourrait voir le jour l’été prochain. Il resterait en place au minimum pendant quatre ou cinq ans, le temps que le chantier du futur quartier des Cherpines démarre.

Reste encore une incertitude: les fonds. Carrefour-Rue cherche 500 000 francs pour concrétiser son projet. **Céline Garcin**

PUBLICITÉ

Tribune deGenève

Le débat en ville

Faut-il renforcer l'arsenal sécuritaire en Suisse ?

Deux intervenants en débattront face à face :

• Pierre Conne, député au Grand Conseil et vice-président du PLRG

• Pierre Vanek, député au Grand Conseil et chef de groupe d'Ensemble à Gauche

Débat animé par Gustavo Kuhn, journaliste à la Tribune de Genève.

DEMAIN

Jeudi 29 janvier 2015 à 12h30 au Café des Savoises (9bis, rue des Savoises - Plainpalais)

Vous êtes invités à assister au débat et à poser vos questions sur place ou par mail à info@tdg.ch.

Dossier complet sur www.tdg.ch

Contrôle qualité

Arrestation

Un faux fils de diplomate derrière les barreaux

Le prévenu est suspecté d’avoir grugé des locataires, des proches et même une personne sous curatelle

Fedele Mendicino

Un escroc particulièrement imagi- natif et culotté est à Champ-Dollon. Et pour cause, selon nos renseigne- ments, une douzaine de victimes, grugées entre 2011 et 2014 à hauteur de quelque 130 000 francs, l’ont dénoncé à la justice. Ce détenu de 26 ans se retrouve aujourd’hui poursuivi pour escroquerie par mé- tier et abus de confiance.

Arrêté à la fin de l’an dernier par le procureur Grégory Orci, ce dé- tenu asiatique a commencé, selon ses termes, à faire des bêtises en 2011 déjà. A l’époque, l’homme, vi- siblement bon comédien, se fait passer pour le fils et le neveu de diplomates philippins. Il assure à deux personnes qu’il est en mesure de leur procurer un permis de sé- jour en Suisse. Il fabrique alors un faux document «Demand of diplo- matic I.D.».

Une pièce et un jargon destinés à leur faire croire qu’elles allaient obtenir prochainement une carte de légitimation diplomatique. Un sésame facturé au total 37 000 francs. Le montant a fini dans les poches du suspect. Mais les fameuses cartes, elles, n’ont ja- mais été remises aux deux parties plaignantes.

Fausses fiches de paie

La même année, le prévenu a expli- qué à une de ses victimes qu’il avait besoin d’argent pour l’hospitalisa- tion, puis les funérailles de sa grand-mère aux Philippines. Bali- vernes, selon les enquêteurs, qui soutiennent que l’homme a dé- pensé cet argent pour des emplet- tes dans un centre commercial et



L’escroc a proposé aux victimes de louer «son» appartement dans cet immeuble à la rue de Lyon. G. CABRERA

«Il veut faire un trait sur son passé et se réintégrer vite dans la société»



Me Michel Celi Vegas
Avocat du suspect

des journées délassantes à la plage. L’année suivante, le suspect serait parvenu, par une bénéficiaire de l’AI sous curatelle, à obtenir un cré- dit bancaire de 45 000 francs, no- tamment en émettant des fausses fiches de salaire.

Entre 2013 et 2014, il frappe plus fort encore. Constatant que la situa- tion du logement est tendue à Ge- nève, il se met à lire les annonces de recherche d’appartement. Sur le

site anibis, il repère des «pigeons» potentiels. Il leur raconte que son père fortuné lui a laissé une maison à Chambésy et qu’il a un apparte- ment à sous-louer. Par ailleurs, il se rend dans une régie de la place, dit vouloir visiter des logements à l’em- ployé chargé des locations et ob- tient les clés de plusieurs apparte- ments, notamment au 44, rue de Lyon et au 22, rue Vermont. Il convoque ainsi ses «proies» qui lui ver- sent des garanties de loyer et autres avances pour de prétendus tra- vaux. Il parvient ainsi à toucher en- viron 18 000 francs. Pour montrer patte blanche, il aurait même remis à une victime une fausse quittance au nom de la régie en échange d’une avance de loyer.

Voyage à Las Vegas

L’homme n’a visiblement pas épar- gné ses proches. Ainsi, l’an dernier, il imite la signature de sa mère pour obtenir un permis de circulation. Dans la foulée, il est poursuivi pour

avoir fait croire à sa compagne et à deux de ses amies qu’il pouvait dé- crocher des vacances bon marché à Las Vegas. Mais ces femmes, qui lui ont avancé environ 3000 francs, n’ont jamais vu l’Amérique... Elles se retrouvent aujourd’hui avec une reconnaissance de dettes du pré- venu et une copie de leur plainte pénale déposée l’an dernier. Le prévenu, qui devrait être jugé cette année, admet dans les grandes li- gnes les faits reprochés. L’expert, mandaté par le procureur, relève en substance que cet homme cou- tumier du mensonge a un pro- blème de socialisation. Ce constat pèsera-t-il sur la sanction? Affaire à suivre.

Me Michel Celi Vegas, avocat du prévenu, confirme que son client a reconnu sa responsabilité: «Il re- grette avoir trompé la confiance de ses proches et il s’est engagé à rem- bourser les victimes. Il veut faire un trait sur son passé et se réintégrer le plus vite dans la société.»

PPE: Hodgers demande au parlement d’agir vite

L’initiative «Halte aux magouilles immobilières» a été renvoyée en commission à l’unanimité

Un petit tour et puis s’en va. L’ini- tiative «Halte aux magouilles im- mobilières, oui à la loi Long- champ!» a été renvoyée en Com- mission du logement à l’unani- mité. Le parlement a jusqu’à octobre pour élaborer un contre- projet. Le fera-t-il? C’est possible. «Cette initiative pose des problè- mes politiques et techniques. Elle peut d’ailleurs encore être contes- tée par des recours», explique par exemple la députée PLR Béné- dicte Montant. Le MCG semble d’accord.

Quoi qu’elle fasse, la commis- sion est priée de travailler rapide- ment: «Aujourd’hui, suite à l’an- nulation par le Tribunal fédéral de la loi votée naguère par le parle- ment (*lire notre édition d’hier*), rien n’empêche plus les promo- teurs d’accaparer les logements en propriété par étages en zone de développement», avertit le con- seiller d’Etat Antonio Hodgers, chef du Département de l’aména- gement (DALE). Le magistrat Vert pourra compter certainement sur la vigilance de la gauche pour aller vite. Tant Christian Dandrès (PS) que Mathias Buschbeck (Verts) rappellent en effet l’urgence «de lutter contre la spéculation», «spé- culation éhontée» même, selon Rémy Pagani (EàG), dans les zones de développement. Sur le fond, Antonio Hodgers se dit confiant quant à la solidité juridique de l’initiative. Selon lui, le Tribunal

fédéral, en retoquant la loi du par- lement, a indirectement donné sa bénédiction à la disposition clé de l’initiative qui prévoit que l’achat de PPE soit réservé aux personnes destinées à les habiter.

Intéressantes décisions

En début de séance, les députés ont supprimé l’obligation faite aux parents d’élèves de payer à leurs rejets une assurance-acci- dents complémentaire. L’Etat les assurera. Le coût de la mesure, soit 3 francs par jeune, est plus que compensé par l’abolition des frais de perception qui reviennent à 5 francs.

Suivant l’UDC, le PS, EàG et le MCG, les élus ont ensuite décidé de modifier la Constitution afin de confier à la Cour des comptes uni- quement la révision des comptes du Canton. Le peuple aura le der- nier mot.

Le parlement a enfin décidé d’adresser aux Chambres fédéra- les une résolution destinée à inter- dire le transport de chlore par rail dans le canton, transport dange- reux s’il en est, qui nécessite des mesures de sécurité particulières le long des lignes CFF. Ces mesures empêcheraient la construction de 7000 logements. Genève demande en outre à Berne «d’inscrire dans le cadre légal l’obligation pour les en- treprises qui utilisent le chlore en grande quantité de le produire sur place». **Marc Bretton**

Consultez notre dossier sur le Grand Conseil sur www.grandconseil.tdg.ch

L’appel des candidats d’origine étrangère

Des candidats aux élections municipales issus de la diversité veulent encourager les étrangers à utiliser leur droit de vote

Ils sont une dizaine, tous candi- dats à l’élection du Conseil muni- cipal de la Ville de Genève du 19 avril, à avoir donné rendez- vous aux médias hier matin dans le café l’America, à la rue de Fri- bourg. Leur particularité: ils ont des racines étrangères, pour la plupart extracommunautaires. Leur objectif: amener les commu- nautés étrangères à participer da- vantage à cette élection.

A l’instigation de Jalel Matri et de l’association qu’il vient de créer – Le Pont – ils participeront à une soirée – le 27 février de 18 h à 20 h 30 à l’America – ouverte au public, aux médias et aux repré- sentants d’associations multicul- turelles. «Nous voulons égale- ment donner un peu plus de visi- bilité aux candidats issus de la di- versité», précise Jalel Matri.

Il est vrai que les deux problè- mes existent. D’une part le taux de participation des étrangers aux élections municipales est nette- ment inférieur à celui des Suisses (27% contre 43,3% en 2011), avec de très fortes variations suivant les communautés. D’autre part les candidats aux noms extra- européens ont moins de chance d’être élus. Une étude menée par des chercheurs genevois et zuri- chois estime que ces candidats auraient gagné, à Genève, 14% de voix en plus s’ils avaient porté un nom suisse.

Ce phénomène de sélection se retrouve dans tous les partis, de gauche comme de droite. «Notre premier message, c’est que nous sommes tous Genevois, que la



Jalel Matri, organisateur de la soirée du 27 février. PIERRE ABENSUR

plupart ont fait leurs écoles ici, mais que nous n’avons pas renié nos origines», commente Pablo Cruchon, candidat helvético-bré- silien d’Ensemble à Gauche. Il souligne que la démarche n’est pas communautariste.

«Si les étrangers votent moins, c’est souvent parce qu’ils ne per- çoivent pas le lien avec leur vie de tous les jours», estime Mahesh Lançon, des Vert’libéraux, origi- naire d’Inde. Annette Yasuka Fader (du Parti bourgeois-démoc- ratique) explique le peu de mobi- lisation des Japonais par la gêne qu’ils ont à donner leur avis aux Suisses: «Ils ont peur de déranger.»

Enfin, certains attirent l’atten- tion sur les attaques politiques que subissent les étrangers en Suisse. «Il faut aussi dire qu’il y a en Suisse un gros problème d’inté- gration, lié aux politiques menées par certains partis», conclut Omar Azzabi, socialiste d’origine franco- tunisienne. **Eric Budry**

Consultez notre dossier sur les élections sur www.municipales.tdg.ch

Des élèves «Exp’air» traquent les polluants de l’air

Depuis 2013, une exposition interactive sensibilise les ados à la qualité de l’air. La millièrme édition s’est déroulée hier

Diego I. a failli mourir en faisant son jogging en pleine campagne. Quel lien y a-t-il entre ce drame et la pollution? Hier matin, une di- zaine d’élèves de l’Ecole de culture générale (ECG) Henry-Dunant tenta- ient de répondre à cette ques- tion grâce à l’exposition *Exp’air*, une animation ludique et pédago- gique qui aborde le thème de la pollution sous forme d’une en- quête interactive. Développée par l’Etat, elle emmène des adoles- cents de 13 à 18 ans sur la piste des polluants de l’air, à travers un con- cept inspiré de la série TV *Les ex- perts*. Quelque 12000 élèves y ont déjà participé.

Hier, le foyer de l’aula de l’ECG – transformée en scène de crime géante pour l’occasion – accueillait la millièrme édition d’*Exp’air*, en présence d’Anne Emery-Torra- cinta, chargée du Département de l’instruction publique (DIP), et de Luc Barthassat, à la tête de l’Envi- ronnement. Armé de tablettes nu- mériques, chaque groupe d’élèves



Une classe de deuxième année de l’ECG Henry-Dunant mène l’enquête sur la scène de crime d’«Exp’air». OLIVIER VOGELSANG

se retrouve confronté à une «af- faire» différente. Les jeunes déam- bulent dans le périmètre, d’un in- dice à l’autre, visionnent des mini- films, sélectionnent des «sus- pects».

Gabriela, Rafael et José enquê- tent sur le cas d’adolescents bles- sés par des pierres en pleine rue. Première hypothèse: «Ils faisaient trop de bruit et les habitants se sont énervés...» Plausible mais sans lien avec la pollution. Un in- dice? Une carte postale avec des

volcans. «Ça a un lien avec le sou- fre?» Le trio recueille d’autres in- formations: le pic de pollution était élevé ce jour-là, l’immeuble date du XIXe siècle, une émission radio leur explique que pour diminuer le phénomène des pluies acides, des catalyseurs ont été posés sur les pots d’échappements en 1980. L’étai se resserre, les experts d’un jour rendent leur verdict: le dioxyde de soufre est coupable! Il a contribué à créer des pluies aci- des qui ont rongé les corniches de

l’immeuble. Un peu plus loin, Mé- lanie et Maeva enquêtent sur le malaise de Diego I. Elles décou- vrent que même en pleine cam- pagne, il peut y avoir de la pollution, et surtout, beaucoup d’ozone...

«Cette animation est une pierre à l’édifice, nous développons en- suite les sujets dans les cours de sciences expérimentales, explique Yves Steinmann, doyen et respon- sable des sciences à Henry- Dunant. Ceci dans le but de chan- ger petit à petit les comporte- ments.» La cheffe du DIP ajoute: «Cela permet aux élèves d’être ac- teurs, de les rendre conscients du monde auquel ils appartiennent, et de les sensibiliser au développe- ment durable.» Et visiblement, les «acteurs» sont contents. «On ap- prend plein de choses, je ne savais pas que la Suisse avait des problè- mes de pollution», rapporte Ga- briela. José renchérit: «C’est ins- tructif, ça nous change des cours et on réfléchit à plusieurs, c’est une bonne expérience.»

Aurélié Toninato

Découvrez notre diaporama sonore sur www.expair.tdg.ch



Conflit social

La grève des amendes prend fin: elle a coûté plus de 2 millions à l'Etat!

Les syndicats de police suspendent la grève des amendes un an après son lancement. Son impact est vivement critiqué

Sophie Roselli

La grève de la barbe et de l'uniforme a pu prêter à sourire. Celle des amendes, lancée en mars 2014 par le syndicat des gendarmes, un peu moins. Elle a coûté plus de 2 millions de francs à l'Etat! Un scandale, s'offusque un député qui vient d'obtenir du gouvernement l'évaluation de son impact. Déclenchée pour réclamer l'ouverture de négociations sur le projet de réforme salariale des fonctionnaires, cette grève vient tout juste d'être suspendue.

Les montants des amendes d'ordre émises par la police pour de petites infractions sont passés de 3,8 millions à 1,7 million entre 2013 et 2014, année où la grève s'est tenue durant les neuf derniers mois. En ajoutant les quatre premiers mois de l'année 2015, la

perte s'élèverait à 2,5 millions de francs, estime le député Vert Boris Calame. «Je ne comprends pas qu'une grève puisse durer plus d'un an, coûter aussi cher à l'Etat, sans que l'on puisse agir. Je suis effaré!» s'exclame-t-il. L'élus confesse s'être intéressé à la question après avoir commis une «erreur de circulation» seulement signalée par un gendarme.

«Un abus de pouvoir»

«La grève du rasoir était anecdotique, mais celle-là laisse un trou dans le budget cantonal. Si cet argent était entré dans les caisses, cela aurait pu éviter des coupes dans certaines prestations sociales», relève Boris Calame.

Le moyen de pression choisi par les syndicats de police n'est pas justifié: «Cette grève n'est pas proportionnée. Elle ne pose pas qu'un problème financier. La police est le bras armé de l'Etat, censée montrer l'exemple. D'autre part, les conflits sont très importants entre les usagers de la route. Cette pratique ne fait qu'encourager la culture du laisser-aller.» Pas de doute selon lui, «les syndicats de police abusent de leur pouvoir et font preuve d'une puissance de nuisance considérable».



La police a mené la grève des amendes d'ordre durant un an.

Comment en est-on arrivé là? Les tensions entre Etat et syndicats se sont cristallisées dès l'hiver 2014 autour du projet de révision de la grille salariale des fonctionnaires, défavorables aux professions à risque. Leur revendica-

tion? Obtenir l'ouverture de négociations ainsi qu'un accès à la méthode d'évaluation. Les actions ont alors surgi au sein de la fonction publique. Celles des agents de police ont fait polémique. Le Département de la sécurité et de

l'économie (DSE) avait pourtant très vite signifié que la grève des amendes d'ordre ne respectait pas les règles minimales de licéité, certains mécanismes formels

«Il a bien fallu trouver des actions qui touchent, sinon, elles n'auraient eu aucun poids»

Marc Baudat
Président de l'UPCP

n'ayant pas été respectés par les syndicats. Peine perdue.

«Un apaisement»

Contactés hier, le DSE et le Département présidentiel font référence à la réponse apportée par écrit au parlement. «Le droit de grève étant garanti par la Constitution fédérale, le Conseil d'Etat a maintenu le dialogue et apporté des réponses constructives dans le cadre du projet Score de réévaluation des fonctions.» Plusieurs séances de discussion se sont tenues depuis mai 2014 pour tenter de sortir de cette guerre froide.

On en est encore loin, mais des signes de dégel apparaissent.

«Il y a un apaisement. Le Groupement des associations de police a décidé de suspendre depuis lundi, 6 h, toutes les actions de grève menées par la police, jusqu'à la signature d'un protocole de négociation pour Score, proposé par le Conseil d'Etat», annonce Marc Baudat, président de l'Union du personnel du corps de police. D'autres syndicats de la fonction publique doivent aussi se prononcer sur le sujet. Ce protocole comporte quatre phases définissant les règles de discussion.

Tout ça pour ça? «Nous n'avons pas fait grève par plaisir. Il a bien fallu trouver des actions qui touchent, sinon, elles n'auraient eu aucun poids. Aucune n'a touché les prestations de la police. La grève des amendes d'ordre concernait des fautes de peu d'importance selon le Législateur. Si une mise en danger était constatée, une contravention était délivrée», assure Marc Baudat. Et de relativiser: «Il est possible que la diminution des recettes ait été compensée par celles des agents de la police municipale ou de la Fondation des parkings.»

PUBLICITÉ

CONCOURS



À 51 ans, après 20 mois de chômage, Thierry commence un nouveau travail qui le met bientôt face à un dilemme moral. Pour garder son emploi, peut-il tout accepter ?

En avant-première
le mardi 26 mai à 20h
Cinéma Les Scala (rue des Eaux-Vives)

En présence de Vincent Lindon et Stéphane Brizé

GAGNEZ : 30X2 billets

LES SCALA

PAR SMS (Fr. 1.50/sms)
Tapez TDG CODE50
Envoyez le message au numéro 8000

PAR TELEPHONE
(Fr. 1.50 l'appel depuis une ligne fixe)
0901 02 00 00 : CODE 50

PAR INTERNET
www.tdg.ch/concours

Délai de participation : mardi 19 mai à 21h
Conditions sous www.tdg.ch/concours

Tribune
deGenève

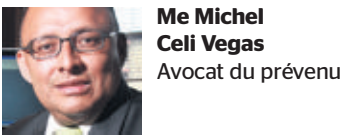
Il agresse deux agents de sécurité du foyer de réfugiés des Tattes

Prévenu de tentative de meurtre, un requérant d'asile débouté voulait se venger d'un tabassage

L'homme ne comprend pas pourquoi il se retrouve dans une cellule à la prison de Champ-Dollon. Dans sa tête, la victime, c'est lui et personne d'autre.

Le 25 avril, ce requérant d'asile africain débouté rentrait dormir dans sa chambre au foyer des Tattes, à Vernier. Le chemin de ce ressortissant de Sierra Leone croise, selon son récit, celui «d'une bande de Maghrébins» qui lui en veut. Sans évoquer de mobile, il raconte lors de son audition à la police avoir été tabassé par ces cinq inconnus dans la rue. Une pluie de coups, décrit-il en substance. Il en veut pour preuve une blessure visible à l'œil droit. A la merci de ses

agresseurs, il serait finalement parvenu à s'enfuir. Il ne restait plus qu'à dénoncer les faits au poste de police le plus proche. Mais il ne choisit pas de recourir à la justice ordinaire. Furieux de ne pas avoir pu se défendre, il privilégie plutôt la réaction sanguine: la vendetta. Il va au centre



Me Michel
Celi Vegas
Avocat du prévenu

de requérants d'asile et se procure un couteau. Il s'apprête à ressortir quand il se retrouve nez à nez avec deux agents de sécurité du centre de réfugiés. Ils lui demandent aussitôt des explications et l'invitent à ranger le couteau et à retourner se calmer dans ses appartements. Le ton

monte. Selon le Tribunal des mesures de contrainte (TMC), le prévenu menace le duo. Il avait l'intention de frapper avec son couteau en visant la tête et le haut du corps, estiment les juges chargés de se pencher sur la détention provisoire du prévenu.

Cet homme ne pourra assouvir son désir de vengeance, de «tuer ces Arabes», expliquait-il lors de son interrogatoire. Pire, le détenu, sans antécédents judiciaires, a désormais sur le dos deux plaintes pénales et il est poursuivi pour un crime, soit la tentative de meurtre.

Les investigations sont entre les mains du Ministère public. Le prévenu, lui, est défendu par Me Michel Celi Vegas. Les juges du TMC ont récemment ordonné sa détention provisoire pour trois mois, notamment en raison des risques de fuite et de collusion.

Fedele Mendicino

Obésité
Grande première pour une pédiatre genevoise

La pédiatre Nathalie Farpour-Lambert, médecin adjointe responsable du programme Contrepoids aux Hôpitaux universitaires de Genève, est la nouvelle présidente désignée (President elect) de la European Association for the Study of Obesity (EASO). La spécialiste a été nommée à cette fonction à l'occasion du 22e Congrès européen sur l'obésité, qui vient de se tenir à Prague. Une première pour une pédiatre, qui démontre l'importance que la profession accorde au dépistage et à la prise en charge précoces de cette maladie chronique. L.B.

Aventure



Pari réussi pour Charles Hedrich. L'aventurier de Saint-Gervais (Haute-Savoie) est arrivé samedi à 9 h 30 à Copiapo, au Chili. Après une vraie traversée du désert. Parti le 7 avril à 4 h 09, heure locale d'Arica, il a parcouru 1300 km à pied, en autonomie, traversant le désert d'Atacama. Un périple en solitaire sans ravitaillement effectué en trente-deux jours et 5 h 30. «Charles Hedrich ajoute une nouvelle première mondiale à son palmarès», indique son association Respectons la terre dans un communiqué. M.P

Accident

2 Soit le nombre de personnes impliquées dans un accident survenu le dimanche 10 mai à 18 h 30 le long de la rue de Saint-Jean. Un automobiliste circulait en direction du rond-point Jean-Jacques et, parvenu à l'intersection formée avec la rue De-Miléant, une collision s'est produite avec une fillette âgée de 12 ans qui traversait la chaussée sur le passage pour piétons, en patins à roulettes. Légèrement blessée, elle a été prise en charge par une ambulance à destination des Urgences pédiatriques. La police recherche des éventuels témoins de cet accident. Prière d'appeler le 022 427 64 50. T.H.M.

Brigandage

Les auteurs présumés d'un home-jacking arrêtés

Deux Roumains sont soupçonnés d'avoir menacé un homme au couteau, à son domicile genevois, pour lui soutirer de l'argent

Sophie Roselli

Ils ne sont pas restés en fuite longtemps. Les deux auteurs présumés d'un home-jacking commis à Genève au début de juillet ont pu être interpellés peu après par la police genevoise et la gendarmerie française, de l'autre côté de la frontière, à Saint-Julien. Le duo vient d'être extradé vers la Suisse, confirme le Ministère public.

Les faits se sont déroulés au domicile d'un Genevois, qui hébergeait depuis un certain temps un jeune homme de 23 ans, venu de Roumanie. Tout bascule le 2 juillet. Ce jour-là, l'hôte invite un compatriote, âgé de 29 ans, bravant l'interdiction du Genevois.

Fâché, celui-ci tente alors de les mettre à la porte. L'effet est tout autre: il se fait menacer avec un couteau de cuisine long d'une vingtaine de centimètres.

Il doit verser 10 000 francs
Sommé de se mettre à son ordinateur, il est alors contraint de verser de l'argent sur le compte bancaire, en Roumanie, du jeune homme de 23 ans. Une somme qui avoisine les 10 000 francs. Sa montre de grande valeur lui est volée, tout comme sa voiture, une Peugeot, avec laquelle les deux malfrats s'enfuient. Pas pour longtemps.

Les suspects sont interpellés le 3 juillet, lors d'une opération conjointe menée par des agents de la Brigade genevoise de répression du banditisme (BRB) et des gendarmes de Saint-Julien-en-Genevois. Cueillis côté français, ils sont aussitôt présentés devant la Cour d'appel de Chambéry puis incarcérés, en vue de leur extradition. «Les deux auteurs présumés, interpellés le 3 juillet, ont été extradés vers la Suisse le 23 juillet. La procédure se poursuit en main du

procureur», confirme Henri Della Casa, porte-parole du pouvoir judiciaire.

Un suspect est à l'hôpital
Déjà connus des services de police, selon nos informations, ces Roumains sont accusés dans cette

«Les circonstances de cet événement sont encore floues. L'instruction ne fait que commencer»
Me Michel Celi Vegas
Avocat, représentant le plus âgé des deux auteurs présumés

affaire d'avoir commis un brigandage et des vols. Seul l'un d'eux a pu être entendu par la justice, l'autre se trouvant à l'hôpital, isolé pour des raisons de santé. Avocat du plus jeune, Me Yann Lam indique brièvement que son client «est accusé d'avoir commis un home-jacking. Il a été placé en

détention par le Tribunal des mesures de contrainte pour une durée de trois mois.» Me Michel Celi Vegas, lui, représente le plus âgé. «A ce stade, mon client est mis en prévention pour avoir notamment menacé la victime et l'avoir obligée à réaliser un transfert d'argent, commente-t-il. Les circonstances de cet événement sont encore floues. L'instruction ne fait que commencer.»

Deux autres cas
Genève a connu deux autres home-jackings marquants depuis le début de l'année. Le 31 mars, cinq membres d'une famille de Corsier avaient été séquestrés par un homme cagoulé et armé d'un pistolet, qui les avait menacés de mort. Le voleur était reparti avec un butin de 30 000 francs. Un appel à témoins avait été lancé par la police pour retrouver l'auteur en fuite. Le 30 avril, un couple et ses employés de maison avaient subi un sort similaire à Collonge-Bellerive. Cette fois, un suspect tunisien âgé de 35 ans, multirécidiviste, avait été interpellé peu après en France voisine.

Vernier immortalise les bienfaits du Rhône

Cet été, découvrez les armoiries de nos 45 communes

Coupé de sinople à la roue de moulin d'or, et de gueules à la truite au naturel; une fasce ondée d'argent brochant sur le tout

On retrouve dans l'intitulé des armoiries verniolanes le terme «au naturel», qui signifie que le poisson est dans sa couleur véritable. De quel poisson s'agit-il? Mystère. La «fasce» se rapporte à la ligne ondulée blanche qui «broche» le tout, c'est-à-dire qu'elle se pose sur les deux teintes verte et rouge. Créer ce blason n'a pas été de tout repos. La Commune s'y penche en 1914. Elle envisage de relever les armes d'anciens seigneurs. Mais lesquels? Les avis divergent. Dans l'impossibilité de se mettre d'accord sur le choix d'une famille, le Conseil municipal opte pour un blason déclinant des activités répandues à Vernier. Ainsi, la roue rappelle les nombreux moulins, le poisson se rapporte à la pêche et la «fasce ondée» symbolise le Rhône.

C'est sur ce dernier que l'idée d'un pont jaillit en 1556. Berne gouverne alors le territoire. Genève, qui ne veut pas que les Ber-



nois franchissent le fleuve sans passer par leur cité - vive le commerce! - obtient l'abandon du projet. Mais peu de temps après, la Savoie ayant conquis les terres verniolanes (et bien d'autres), un bac voit le jour à la hauteur de Chèvres. **X.L.**

Inspiré du livre «Les communes genevoises et leurs armoiries», Ed Ketty & Alexandre, 1063 Chapelle-sur-Moudon.

Les armoiries des communes genevoises:
www.armoiries.tdg.ch



Entre feuilles d'érable, troncs et branchages, le Luminarium sera, à n'en pas douter, le lieu parfait pour les selfies de l'été. GEORGES CABRERA

Voyagez en polychromie sans quitter Genève

Le Luminarium revient à Baby Plage avec un nouveau décor sur le thème des arbres

Cette attraction des Fêtes de Genève sera sans doute le lieu ultime pour les selfies de l'été. Le Luminarium est de retour à Baby Plage, sous une nouvelle thématique: les arbres. Une exclusivité suisse, selon les organisateurs. Fort de son succès de l'année dernière, avec plus de 11 500 entrées, ce labyrinthe coloré fait la fierté de son inventeur, Alan Parkinson.

La sculpture gonflable s'inspire à la fois de l'architecture islamique, des solides d'Archimède et des cathédrales gothiques. «Pour le dôme central, je me suis inspiré de la cathédrale de York Minster (ndlr: le plus grand édifice gothique du nord de l'Europe)», détaille Alan Parkinson. Autour

de ce point névralgique, les plafonds sont recouverts de représentations graphiques de feuilles d'érable, de troncs et de branchages.

Comme l'an dernier, des brumisateurs sont mis à disposition pour pallier l'atmosphère suffocante à l'intérieur de la construction. Les claustrophobes n'osent sans doute pas franchir le sas d'entrée, surtout que la sortie peut être difficile à retrouver dans ce labyrinthe de 1000 m². «Ça fait partie de l'expérience de se perdre dedans. Ce modèle est particulièrement déroutant en raison du grand nombre de tunnels», ajoute son inventeur. Cela dit, l'aventure sensorielle s'adresse à toutes les générations. «Les adultes l'apprécient autant que les enfants, même s'ils ne s'en doutent pas forcément avant d'entrer dedans.»

Sophie Simon

Infos pratiques Ouvert de 12 h à 20 h en semaine et dès 10 h le week-end. Prix d'entrée: 5 francs par personne (gratuit pour les enfants de moins de 3 ans).

Découvrez nos images sur
www.luminarium.tdg.ch

A l'occasion de l'Année européenne du patrimoine industriel, une série d'articles retracera l'âge d'or de l'industrie genevoise

En dehors des montres et des banques, Genève s'est aussi illustrée par son industrie. Voitures, mécanique de précision, industrie lourde, robinets ou machines à coudre: la production des ateliers des Charmilles, de ceux de Sécheron, de la Société d'instruments de physique (SIP), des usines Kugler, Pic-Pic, Hispano-Suiza et autres Tavaros s'exportait dans le monde entier.

On a tendance à l'oublier, car les survivants de cet âge d'or de l'industrie genevoise ont déménagé en zone industrielle. Ils ont déserté le centre-ville, où, de la seconde partie du XIXe siècle au milieu du XXe, les entrées et sorties d'usine de milliers d'ouvriers rythmaient les journées. L'Année européenne du patrimoine industriel et technique, décrétée en 2015, est l'occasion d'évoquer ce passé, sur lequel la Tribune de Genève reviendra plus en détail à travers une série d'articles à paraître la semaine prochaine. La mémoire de cette époque est entretenue par quel-

ques passionnés, comme Bénédicte Frommel, historien à l'Office du patrimoine et des sites, et l'Association pour le patrimoine industriel (API).

Active depuis trente-six ans, celle-ci s'est spécialisée dans la préservation d'objets mobiliers, notamment des machines, en particulier dans le domaine de l'impression. Des machines qu'elle conserve en parfait état de marche et expose dans ses locaux de la rue du Vuache. «A l'aide d'ouvriers retraités, nous nous efforçons de sauvegarder aussi le savoir-faire qui va avec, explique le directeur de l'API, Andréas Schweizer. Un patrimoine qui n'est pas utilisé, c'est un patrimoine mort.» L'API contribue également à préserver des bâtiments et des sites. Elle a, entre autres, œuvré au classement de l'ancienne station de pompage de Vessy, ce qui lui a valu de recevoir l'Ecu d'or de Patrimoine suisse. Elle a aussi obtenu la conservation de deux des 24 pompes du Bâtiment des Forces Motrices, un de ses premiers faits d'armes. Actuellement, l'API prépare un inventaire photographique des machines et pièces usinées exposées sur des ronds-points et places. «Notre but est de garder une trace du rôle de l'industrie dans notre société.» **Antoine Grosjean**

PUBLICITÉ

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SUR LE RHÔNE PEUVENT ÊTRE DANGEREUSES.

Soyez prudents et ne surestimez pas vos forces!

Les activités en rivière comportent des risques liés à la puissance du courant et à la navigation.

La profondeur du cours d'eau varie et son fond est rocheux et bas par endroits.

Les eaux en aval de la Jonction peuvent être très froides, même en été.

L'ouverture des vannes du Seujet provoque une subite montée des eaux qui peut vous emporter.

BAIGNADE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ
L'Etat de Genève et SIG déclinent toute responsabilité en cas d'accident sur le Rhône.

Tentative d'assassinat

Le tireur de la rue Gourgas explique enfin son geste: il nettoyait son arme

L'homme a tiré en rafale avec un fusil d'assaut sur sa nièce, la blessant grièvement

Fedele Mendicino

Pourquoi diable un homme a-t-il tiré sur sa nièce, âgée d'une vingtaine d'années, le 29 mai dernier à la rue Gourgas? Selon nos renseignements, après des mois de flou et de silence, le détenu, prévenu de tentative d'assassinat, arrive enfin à un début d'explication. Entendu récemment devant le Ministère public, ce Suisse raconte dans les grandes lignes qu'il nettoyait son

arme, un fusil d'assaut de l'armée, qui s'est enclenchée soudainement sur le tir en rafale.

Au même moment sa nièce, étudiante en droit, rentrait d'un entretien d'embauche dans une étude d'avocats de la place. Elle venait à peine de tourner la clé de la porte d'entrée quand elle s'est retrouvée criblée de balles. Une dizaine. Aux jambes et au ventre. Après de longues semaines passées aux soins intensifs, elle doit toujours rester allongée, précise son avocat, Me Philippe Juvet, sans en dire davantage sur l'état de santé de sa cliente.

Sur le papier, tout va bien

Au fil des investigations, les enquêteurs de la Brigade criminelle réalisent que le suspect a manifesté

un problème psychologique qui n'a pas été réellement décelé et pris en charge avant ce drame.



Me Michel Celi Vegas
Avocat du prévenu

Pourtant sur le papier, tout va bien. A priori... L'homme étudie lui aussi le droit à l'Université de Genève et a même travaillé au sein du Palais de justice, pour le tribunal tuteur.

Mais en fait, il était placé dans cette juridiction par l'assurance-chômage dans le cadre d'une sorte d'emploi temporaire. Sa situation financière est précaire et il vit sur-

tout des économies de sa mère. Ses contacts semblent se limiter à sa mère et sa nièce avec lesquelles il vit dans l'appartement de la rue Gourgas. «Il n'est pas intégré dans la société, il n'a que quelques numéros de téléphone dans la mémoire de son portable», relève une source proche du dossier.

Pas de contentieux

Le profil psychologique, les éventuelles pathologies et le degré de responsabilité du prévenu au moment des faits seront évalués dans le cadre de la procédure en main de la procureure Laurence Viollier. Tout comme les récentes explications du prévenu. Interrogée de son côté par les enquêteurs, la mère du prévenu n'évoque pas de

contentieux entre les deux protagonistes.

A priori, l'oncle, sans antécédents judiciaires, était en droit de détenir l'arme de service chez lui. En revanche, a-t-il «bricolé» son fusil qui, au lieu de tirer «au coup par coup», une balle après l'autre, s'est enclenché en rafale? Aurait-il fait seul cet ajustement technique? Pourquoi l'arme était-elle chargée? La justice le dira. Le 28 août, sa détention provisoire a été prolongée de trois mois par le Tribunal des mesures de contrainte (TMC). Notamment en raison des risques de collusion et de réitération. Contacté hier, son avocat, Me Michel Celi Vegas, n'a pas souhaité faire de commentaires. Ce fait divers a défrayé la chronique. Le 29 mai, les voisins

ont entendu les coups de feu dans l'appartement du 7e étage et ont alerté la police, qui a bouclé le quartier durant une heure en fin d'après-midi. Le temps d'arrêter le tireur, qui s'est rendu, et de procéder aux premières auditions sur place.

Sur les lieux du drame, une locataire racontait ce jour-là que la victime est «une fille super gentille, adorable et sans problème. On se croise souvent dans l'immeuble.» Une autre habitante du quartier dressait le même portrait de la jeune victime, évacuée peu avant l'arrivée des pompiers: «Je la vois toujours avec son chien.» Et une troisième résidente concluait, étonnée: «Ces gens sont plutôt sympathiques.» L'enquête se poursuit.

Une journée dans la peau d'un migrant huguenot

Les Amidumir inaugurent, le 3 octobre, une deuxième étape genevoise du sentier historique, entre Céligny et Collex-Bossy

A l'heure où le monde connaît une vague migratoire historique, l'ouverture du deuxième sentier des huguenots en territoire genevois éveille les consciences sur le perpétuel retour des exodes. «Je suis particulièrement interpellé par ce qui se passe aujourd'hui», souligne Jean-Daniel Payot, secrétaire des Amidumir (*Association des amis du Musée international de la Réforme*) et coorganisateur de l'ouverture du Sentier, le samedi 3 octobre. «Comment ne pas faire le parallèle entre l'exode dramatique de ces gens au XXIe siècle et le calvaire des migrants protestants de la fin du XVIIe siècle.»

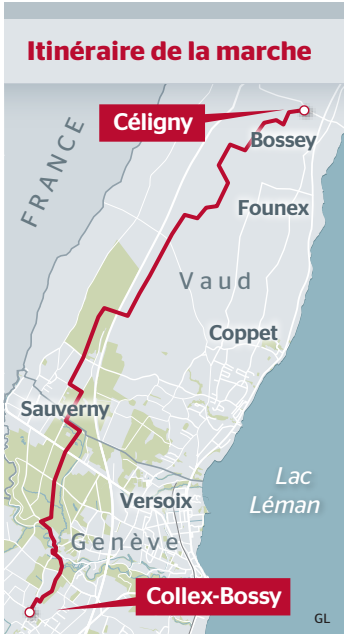
Plus de 300 000 huguenots avaient, à l'époque, fui la France en direction du Nord, pour échapper aux troupes de Louis XIV après la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685.

La randonnée didactique proposée par les Amidumir emmènera les promeneurs sur les traces de ces migrants, durant une promenade de plus de 3 h, reliant Collex-Bossy à Céligny. «Nous aurons préalablement rendez-vous pour un café croissant à 9 h, au temple de la Fusterie, explique Monique Budry, présidente du comité d'organisation. Ce temple étant étroitement lié aux huguenots, plusieurs orateurs reviendront sur son histoire.»

Des cars relieront ensuite la Fusterie à Collex-Bossy, où le départ de la marche est prévu à 11 h 15. «Les personnes souhaitant bénéficier d'un transport depuis la Ville doivent absolument s'inscrire avant le 18 septembre, précise Pierre Hauck, responsable de la logistique. Il en va de même pour le repas et l'apéritif du terroir protestant genevois, prévus à Céligny vers 18 h 30.»

Le retour de Céligny se fera individuellement. «Tout le monde n'est pas obligé de marcher, précise encore Jean-Daniel Payot, même les non-marcheurs trouveront de l'intérêt à cette journée.»

Les animations seront, en effet, nombreuses tout au long du



parcours. Les participants recevront des fiches didactiques. L'arrivée à Céligny, elle, est prévue à 16 h 30. «Nous ferons halte à l'Observatoire de Sauverny, précise Pierre-Michel Auer, du comité d'organisation. D'autre part, au château de Bossey, à 14 h 30, on parlera du projet européen de Sentier des Huguenots et des Vaudois du Piémont.» Une randonnée de 1600 km reliant deux hauts lieux du protestantisme: Poët-Laval, dans la Drôme, en France, et Bad Karlshafen, dans le land de Hesse, en Allemagne.

Premier sentier en 2010

Le premier Sentier des huguenots genevois a été inauguré en 2010. Une caravane de 300 personnes, accompagnée d'ânes, avait relié Chancy à Bernex, puis rejoint la cathédrale Saint-Pierre.

Vendredi 2 octobre, les responsables internationaux du Sentier des huguenots et des Vaudois du Piémont (représentant les quatre pays concernés: France, Suisse, Italie et Allemagne) seront réunis à Genève. Ils signeront pour l'occasion les statuts d'une nouvelle Union internationale du Sentier au Musée international de la Réforme. **Isabel Jan-Hess**

Programme et inscriptions pour repas et transport du 3 octobre
Jusqu'au 18 septembre par mail: amidumir@bluewin.ch ou sur <http://www.musee-reforme.ch/fr/organisation>

PUBLICITÉ

«Je suis Vaudoise.»
Anouk Piola, Genève

Votre nouvelle agence Vaudoise à Genève
Avenue Louis-Casaï 71
Jean-Michel Pfenninger, Agent général
T 022 555 24 40, geneve@vaudoise.ch
www.vaudoise.ch/geneve

Là où vous êtes. vaudoise

Rue de l’Athénée

Alerte à la bombe pour se venger de l’AI

Le prévenu, qui a paralysé un quartier, a aussi menacé un médecin avec une arme factice. Il risque gros

Fedele Mendicino

L’an dernier, la police bouclait la rue de l’Athénée en raison d’un forcené armé en possession d’un colis suspect. Interpellé peu après, l’homme avait sur lui un pistolet factice et portait un mystérieux attaché-case. Pourquoi cette alerte à la bombe? Après des mois d’enquête du procureur Frédéric Scheidegger, la vérité prend forme.

Le prévenu est un maçon portugais. Un homme qui a eu un grave accident de chantier. Depuis des années, l’ouvrier, souffrant d’angoisses, a une dent contre l’assurance invalidité (AI) qui lui a suspendu ses prestations en 2011. Tout cela suite au rapport d’un médecin-conseil de l’AI, juge le prévenu, qui songe alors au suicide. Il veut ainsi «frapper un grand coup» pour dénoncer en substance les abus de l’AI.

C’est dans cet état d’esprit qu’il se rend à Vevey en 2014 au cabinet d’un médecin-conseil de l’AI. Elle n’y est pas. A l’époque, il veut aussi solliciter un psychiatre pour démontrer, par le biais de son expertise médicale, qu’il mérite ses rentes AI. Il va donc chez ce docteur, installé à la rue de l’Athénée, le premier jour du printemps 2014. Mais ce jour-là, sevré de médicaments, il fait une décompensation. Alcoolisé, l’homme est reçu par la secrétaire médicale vers 11 h. Mais il n’a pas de rendez-vous. Il insiste pour voir le médecin qui lui refuse la consultation.

Là, le malade sort une arme. «J’ai pensé qu’il allait me tuer», témoigne le médecin. Le prévenu lui aurait dit qu’une bombe allait exploser. Aidé par un voisin, le psychiatre parvient à maîtriser le forcené avant la venue de la police qui fait évacuer les numéros 22 et 24.

Cinq véhicules de pompiers déboulent. La grande échelle est déployée pour permettre à une retraîtée et à ses deux chats de quitter son logement du 7e étage sans passer au 1er, où la «bombe potentielle» se trouve toujours. A 13 h 20, les démineurs font voler en éclats l’attaché-case. Les restes sont envoyés à Zurich pour ana-

lyse, écrit à l’époque *20 minutes*. Aujourd’hui, on sait que la bombe était en fait une brique de thé froid.

Une «blague» qui peut coûter cher. Cet été, à Bâle, l’auteur d’une alerte à l’explosif a été prévenu de «menaces alarmant la population» (art. 258 du Code pénal). Un cas similaire a eu lieu à la Migros de Renens le 15 septembre. La loi sti-

«L’AI a repris ses paiements depuis un an»



pule que «celui qui aura jeté l’alarme dans la population par la menace ou l’annonce fallacieuse d’un danger pour la vie, la santé ou la propriété sera puni d’une peine privative de liberté de trois ans au plus». En 2014, un homme qui aimait voir se déployer les pompiers sur des sinistres imaginaires a été prévenu de «fausse alerte» (art. 128 du Code pénal). Notamment

pour un ascenseur bloqué à l’hôtel Mövenpick, pour un dégagement de fumée au Griffin’s ou pour un incendie au Grand Théâtre. Même s’il ne sème pas la panique dans la population, ce délit est passible de la même peine que l’article 258.

Sur l’affaire de l’Athénée, les investigations touchent à leur fin. Le maçon, prévenu de l’article 258 et pour menace contre le médecin genevois, a passé deux mois en détention provisoire. Il a été libéré à condition de bien se tenir et de continuer à prendre ses médicaments. Hasard ou non, l’AI a repris ses paiements depuis un an, confirme Me Michel Celi Vegas, avocat du suspect. L’été dernier, les médecins visés par le prévenu et l’expert mandaté par la justice ont été entendus. Ce dernier estime que le risque de récurrence, faible, peut être pallié notamment par un suivi psychologique.

Le médecin menacé peut théoriquement demander des dommages et intérêts s’il estime qu’il n’a pu travailler le jour du drame. De manière générale, la police peut aussi facturer ses prestations au «plaisantin» en cas de fausses annonces. C’est dans cet esprit qu’en 2006, les CFF ont porté plainte après une alerte à la bombe.



Le cockpit du simulateur de vol de Neydens reproduit à taille réelle celui d’un Airbus A320. LUCIEN FORTUNATI

J’ai piloté un Airbus A320 au-dessus du lac

Un simulateur de vol a été inauguré hier à Neydens. Une première dans la région

Les réacteurs vrombissent déjà. Le décollage est prévu dans quelques minutes. Juste le temps de réviser les fonctions des principaux boutons: à gauche, la manette de direction; à droite, le train d’atterrissage; au plafond, l’attachement des ceintures et l’enclenchement des extincteurs. Pour les dizaines d’autres qui tapissent les parois du cockpit, on se référera en temps voulu à l’instructeur. Bienvenue à bord du premier simulateur de vol des Alpes, inauguré hier à Neydens (Haute-Savoie), aux commandes d’un Airbus A320 au départ de Genève.

«Quand vous atteignez 140 nœuds, vous décollez», indique le copilote, l’instructeur Sébastien Duflot, au moment d’enclencher les gaz. La piste de Cointrin file sous nos yeux. 120, 130, 140 affiche le compteur. Je tire la manette en arrière. «Doucelement, il ne faut pas faire de mouvement brusque», anticipe Sébastien Duflot.

Malgré des sièges solidement fixés dans le sol, les images 3D qui défilent devant nos yeux nous donnent l’impression d’être dans les airs. «Remontez un peu, sinon les habitants de Meyrin vont râler», plaisante le copilote.

Nous atteignons enfin les 1000 mètres d’altitude. L’avion survole à présent le lac. On aperçoit le Jet d’eau puis le Jura. Vu d’en haut, les proportions chan-

gent. Le lac semble plus long, les villes plus réduites.

L’exercice touche bientôt à sa fin. On fait demi-tour progressivement en prenant soin d’éviter de regarder à droite, ça donne la nausée. Un écran nous aide à bien nous positionner face à la piste. «Sortez le train d’atterrissage et coupez les gaz», lance Sébastien Duflot. Ça y est, les roues ont touché le sol.

Aurait-on pu simuler un crash? «Oui, c’est techniquement possible, mais nous évitons de le faire, répond Sébastien Duflot, également pilote dans la vraie vie. Et les gens ne se sentent généralement pas très bien après.»

A Neydens, tous les vols s’effectuent en compagnie d’un instructeur. «Nous essayons d’être au plus près des attentes des clients en fonction de leur expérience», précise Jeremy Pochat, responsable du centre Aviasim Genève. Si nous avons opté pour la facilité, les plus aguerris pourront choisir les aéroports connus pour leur approche délicate ou ajouter des aléas météo comme du brouillard, du vent ou de la neige.

Parmi les pistes les plus difficiles, les pilotes retiennent celle de l’ancien aéroport d’Hong Kong, au centre-ville, celle de Madère, sur pilotis, ou encore celle d’Innsbruck, au milieu des montagnes.

Céline Garcin

Découvrez notre vidéo sur
www.vol.tdg.ch

Le quartier de l’Etang obtient le feu vert de l’Etat

Le Conseil d’Etat a approuvé le plan localisé de ce futur quartier à Vernier. A la clé, 2500 habitants et autant d’emplois

«On a pété les compteurs.» François Longchamp, le président du Conseil d’Etat, n’a pas eu d’autres mots avant de passer la parole à son collègue Antonio Hodggers qui, lui, a parlé de «record battu». Le motif de ces commentaires enflammés? Le futur quartier de l’Etang. Hier, le gouvernement a approuvé le plan localisé de quar-

tier (PLQ) qui fixe les grandes orientations de ce secteur situé entre la route de Meyrin et les citernes des pétroliers.

«Ce PLQ a été réalisé en dix mois, alors qu’il faut en général deux ans», a rappelé Antonio Hodggers. Et la suite devrait aller tout aussi vite. «Les autorisations de construire devraient être octroyées au printemps.» Ce dossier est à la hauteur de la dimension du projet: il comporte 3800 plans.

«Le quartier de l’Etang est la preuve qu’on peut aller vite quand certains facteurs sont réunis.» En l’occurrence: un proprié-

taire bien organisé en opérateur, une Commune (Vernier) d’accord d’accueillir ce développement et une bonne concertation.

«Il est possible de créer, à Genève, une dynamique pour réaliser des projets rapidement», se réjouit Anne-Marie Loeillet, directrice de PCM SA, l’opérateur qui gère le projet dont les terrains appartiennent en totalité à l’entrepreneur Claude Berda.

Le quartier de l’Etang comprendra 1000 logements et des surfaces pour 2500 emplois. Il présentera une densité forte. On y trouvera des équipements publics

(école, crèche, etc.) et, pour les activités, un apart-hôtel, une clinique, des logements pour étudiants, des espaces loisirs avec un bowling, un auditorium, des spas avec bassins thérapeutiques, ainsi que des commerces, des restaurants et des surfaces artisanales.

«De par cette offre, le quartier ne sera ni une cité-dortoir ni un de ces quartiers qui se vident après les heures de bureaux», commente Anne-Marie Loeillet, qui annonce la suite: «Les travaux commenceront en 2016 et 80% des logements seront livrés en 2020.» **Christian Bernet**

La plage des Eaux-Vives passe une nouvelle étape

Le Municipal de la Ville étudiera la modification de la Loi sur la protection générale des rives du lac

Le dossier de la plage des Eaux-Vives avance. Mardi, les élus de la Ville de Genève ont accepté d’étudier en commission la modification de la Loi sur la protection générale des rives du lac. Comme celui de Cologny, le Municipal de la Ville est censé donner un préavis sur cette procédure administrative qui permettra l’édification de la plage et d’un port public ainsi que l’extension de celui de la Nautique entre Baby Plage et le Port-Noir. Le projet est prévu pour 2019.

Les élus se pencheront sur un projet moins ambitieux que sa version initiale, proposée en 2009. Mais ce dossier remanié a reçu un écho favorable au Municipal. «Il est équilibré, reconnaît le socialiste Sylvain Thévoz. Je me réjouis notamment que l’initiative qui visait à sanctifier les rives du lac (ndlr: «Sauvons nos parcs au bord

du lac») n’ait pas empêché le devenir de la plage.» Mais certains restent prudents. L’UDC, notamment, pose la question de la circulation aux abords de la plage. Le MCG s’inquiète du financement. Le projet remanié fait aussi des déçus. «Je regrette qu’il soit amputé d’un magnifique parc. A Genève, quelques grincheux choisissent toujours de bloquer les projets plutôt que d’améliorer la qualité de vie des citoyens», déplore la PDC Marie Barbey.

L’Exécutif, favorable au projet, souhaite toutefois maintenir le protocole d’accord signé en 1974, qui règle notamment les questions d’entretien, d’utilisation du domaine public ou d’enlèvement des déchets. La plage mesurera 460 mètres de long sur 65 mètres de large. Une lagune de 1,8 hectare dotée d’une passerelle piétonne la séparera du quai. 226 places d’amarrage verront le jour dans le nouveau port, en plus de 245 places pour dériveurs et 6 cabanes destinées aux pêcheurs professionnels. **Chloé Dethurens**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Supplément

Demain

découvrez le programme complet de la Cité des Métiers qui aura lieu du 3 au 8 novembre à Palexpo

Tribune de Genève | Vendredi 30 octobre 2015 | Ce supplément ne peut être vendu séparément

Spécial Cité-métiers.ch, l'expo 2015

Formation

Les métiers font leur show

Cité-métiers.ch, l'expo 2015 ouvre ses portes la semaine prochaine à Palexpo. Du 3 au 8 novembre, le plus grand Salon des métiers et de la formation de Suisse invite les jeunes à la recherche d'un métier et les adultes qui veulent en changer à découvrir les professions, leurs

Bachelor Master Doctorat

esm.ch

PUBLICITÉ

Tribune de Genève Partenaire média

MEG

Grande fête pour célébrer la première année du MEG

portes ouvertes, expositions, performances et activités gratuites
samedi 31 octobre — dimanche 1^{er} novembre

MEG
Musée d'ethnographie de Genève
Bd Carl-Vogt 65
1205 Genève

Un musée
Ville de Genève
www.meg-geneve.ch

Photo: MEG

Servette

Deux arrestations suite à un violent brigandage

L'un des prévenus se prostituait avec la victime, un homme qui l'hébergeait à son domicile

Fedele Mendicino

«Brandissant un couteau avec une lame de 30 centimètres, deux agresseurs ont menacé mon client de lui trancher la gorge, de tuer ses chiens, de brûler son appartement mais aussi son restaurant et sa voiture, explique Me Robert Assaël, avocat de A. Ils ont ainsi voulu le contraindre à ne pas alerter la police.»

Mais après les faits survenus en juillet dernier, le plaignant, habitant à la Servette, a pris son courage à deux mains et s'est décidé à dénoncer ce brigandage. Résultat: deux suspects, des Roumains nés en 1986 et 1992, se retrouvent aujourd'hui en détention provisoire à Champ-Dollon et seront jugés l'an prochain devant le Tribunal correctionnel, notamment pour brigandage et tentative d'extorsion.

Le jour du drame, les deux prévenus ne sont pas rentrés par ef-

fraction chez la victime. En fait, A. connaît le plus âgé des deux Roms depuis 2014. Il a eu à plusieurs reprises des relations sexuelles tarifées avec ce dernier. Une certaine amitié s'est ainsi tissée peu à peu entre les deux hommes. Après quelque temps, le prostitué lui a demandé de l'héberger. A. a accepté à condition que son hôte n'invite personne d'autre dans l'appartement. Mais le Roumain lui a désobéi l'été dernier.

«Un climat de peur»

Cet après-midi du 2 juillet, peu après 15 h, le locataire se retrouve nez à nez avec les deux prévenus. «En instaurant un climat de peur», selon les termes du Ministère public, le prostitué et son complice se font remettre par la victime une montre Audemars Piguet valant 24 700 fr., puis 250 fr. en liquide et les clés de la Peugeot d'un ami de A. Ce dernier craint pour sa vie. Les deux hommes l'auraient ensuite menacé avec un couteau en le contraignant à allumer son ordinateur et à virer 9600 fr. sur un compte. D'après les enquêteurs, l'argent n'est pourtant jamais arrivé à destination, faute de confirmation ultérieure.

Les deux voleurs repartent en-

suite avec la voiture. Ils quittent le centre-ville et traversent la frontière pour se rendre au Châble (Haute-Savoie). L'un d'eux a indiqué à A. le lieu où il pourrait récupérer la voiture, raison pour laquelle le duo n'est pas poursuivi pour avoir voulu s'approprier définitivement la Peugeot mais uniquement pour avoir commis un vol d'usage.

Interpellés en France

Les brigands sont arrêtés le lendemain par la gendarmerie française, à Saint-Julien. Une opération effectuée en collaboration

avec la police genevoise. Ils sont d'abord incarcérés en France puis extradés par la suite vers Genève. «C'est grâce au courage de mon client, qui a porté plainte, et au diligent travail de la police que les agresseurs ont pu être interpellés», relève Me Assaël.

Avocat du prostitué, Me Yann Lam confirme les reproches contenus dans l'acte d'accusation du 15 décembre de la procureure Alexandra Jaquemet: «Mon client, qui est depuis peu père de famille, a pris conscience de la portée de ses actes. Il les regrette et espère que le Tribunal correctionnel en tiendra compte dans son verdict.» Me Michel Celi Vegas défendra le second accusé lors de l'audience de jugement. Les deux suspects ont des antécédents, notamment de vols, dommages à la propriété et violation de domicile.

D'autres plaignants

A noter que le propriétaire de la Peugeot s'est également porté partie plaignante dans cette procédure. Il est aussi le détenteur de la fameuse montre de luxe dérobée, revendue et jamais retrouvée. Du coup, l'assurance, qui a remboursé ce vol, sera aussi de la partie au tribunal.



La Commune a revu sa copie. Après avoir proposé un projet haut de 60 mètres, elle a abaissé le sommet de la tour à 29 mètres. DR

Satigny relance son projet de tour à Chouilly

La structure en chêne 100% genevois devra remplacer le château d'eau et offrir un point de vue spectaculaire. Sa hauteur a été abaissée

L'objet semblait enterré depuis quelques années. Mais voilà que la tour d'observation de Chouilly a réémergé, mardi, à Satigny. Lors du Conseil municipal, un crédit de 100 000 francs a été accepté par une majorité des élus locaux (11 contre 5). Cette somme permettra d'adapter les plans en vue d'obtenir les autorisations de construire.

Le projet, entièrement en bois de chêne, se concrétisera-t-il alors sur la crête de Chouilly? Soulagé par le vote de mardi, le maire PLR de Satigny, Claude Guinans, veut y croire. «La tour sera une attraction pour mettre en valeur les cotéaux. Elle offrira un point de vue unique sur le paysage genevois», soutient-il. Là-haut, cinquante personnes devraient pouvoir admirer le panorama depuis une plate-forme circulaire, accessible par des escaliers. Gratuit, l'accès se fera par un portillon contrôlant les entrées et les sorties.

La tour d'observation de Chouilly végète dans les limbes de l'administration depuis 2011, bloquée par un préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Alors que les autorités locales souhaitaient faire grimper les visiteurs à 60 mètres de hauteur - et

créer ainsi le point le plus élevé du canton - la commission, elle, jugeait la structure trop imposante et redoutait son impact visuel. Des opposants s'étaient également manifestés au sein de l'Association des habitants de la commune de Satigny, dont les membres sont aujourd'hui encore «partagés».

Dès lors, la Commune a revu sa copie. Dans un premier temps, une hauteur de 45 mètres a été proposée. En vain. Cette fois-ci, le sommet de la tour a été abaissé à 29 mètres. Celle-ci s'élèvera en lieu et place du château d'eau, dont les vannes ont été fermées en 2008. Dans un état de décrépitude avancé, le réservoir culminant à 32 mètres du sol sert aujourd'hui de support à une série d'antennes. «La nouvelle tour permettra d'intégrer ces antennes et d'éviter l'installation d'un pylône métallique», argumente Claude Guinans.

En outre, l'édifice serait une «belle façon de dynamiser la filière bois genevoise», assure le charpentier Thomas Büchi, rappelant l'origine «100% genevoise» du bois de chêne.

Après l'obtention des autorisations de construire, il s'agira pour la Commune de Satigny de récolter les fonds nécessaires, soit environ 4 millions de francs. Pour cela, les entreprises privées seront appelées à sponsoriser le projet en achetant des marches ou des tranches de la plate-forme d'observation. **Luca Di Stefano**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève **Bons plans** Les petites annonces du lundi

Véhicules Service Emplois Achats/Ventes Animaux Rencontres Charme Immobilier

Retrouvez chaque lundi, sous un nouveau nom, l'Express enrichi de bons plans cuisine, santé & beauté et vie pratique.

Détendez-vous avec de nombreux jeux.

Trouvez votre bonheur avec notre sélection de petites annonces.

NOUVEAU dès le 11 janvier 2016

Ski: la Dôle repousse l'ouverture de ses pistes

Appréciée par de nombreux Genevois, la petite station jurassienne déplore le manque de neige

«On est prêts de tous côtés, il ne manque plus que la matière première.» La matière première, pour le responsable technique des installations de la Dôle, Joël Cretin, et son équipe, c'est la neige. Beaucoup de neige. «Il nous faut au moins 60 centimètres!» Et deux jours ensuite pour préparer les pistes. Avec les températures douces prévues ces prochains jours, ce n'est pas pour demain.

Dès lors, la station des hauts de Nyon, qui regroupe Saint-Cergue et La Givrine, a décidé de ne pas ouvrir ce week-end et d'attendre des jours meilleurs, en proposant d'autres activités moins dépendantes de la neige. **G.B.**

CERN Rumeurs autour d'une particule hypothétique

Trois ans et demi après la découverte du boson de Higgs (juillet 2012), le CERN retient une fois de plus son souffle. Suite à deux expériences, ATLAS et CMS, menées ces six derniers mois, de folles rumeurs circulent à propos d'une nouvelle et grosse particule, six fois plus lourde que le désormais célèbre boson, rapporte le journal *Le Monde*. Mais rien n'est gagné. Il faudra encore attendre l'été prochain, après des expériences supplémentaires, avant d'obtenir un résultat fiable. **X.L.**

Grand Conseil



Jean Batou (solidaritéS) siègera dès aujourd'hui comme député au Grand Conseil sur les bancs d'Ensemble à Gauche, en remplacement de Rémy Pagani. Ce dernier conservera uniquement sa fonction de conseiller administratif de la Ville de Genève, annonce *Le Courrier*. Ce changement fait suite à la décision prise par solidaritéS au début de l'année d'interdire les doubles mandats à ses élus. **X.L.**

Classement

26^e

C'est la position de Genève dans le classement d'Avenir Suisse concernant l'indice de liberté 2015 des 26 cantons. Genève est donc bon dernier, tant en termes de libertés civiles qu'économiques. Il ne ferait pas bon vivre au bout du lac? A voir. Cette liste est en effet établie par le think tank de l'économie suisse sur la base de 21 indicateurs, où l'on retrouve aussi bien le nombre de radars par véhicule que le libre choix de l'école, les finances cantonales ou le temps moyen pour acquérir un permis de construire... **X.L.**

Il dévalisait des fourgons postaux

Contrôle qualité



Transports publics

Le parlement gèle son vote sur les tarifs Unireso

Les députés se sont donné hier une dernière chance de trouver un compromis. Mais ils devront trancher très rapidement

Eric Budry

Pour éviter un désastre, la majorité du Grand Conseil a décidé, hier matin, de renvoyer une nouvelle fois en Commission des transports la proposition du Conseil d'Etat de revoir à la hausse une partie des tarifs des transports publics dès décembre 2016. La proposition, formulée par le PDC François Lance, a été acceptée par 57 oui contre 37 non PLR et UDC. Rappelons que la Tribune de Genève a révélé hier que «Berne s'inquiétait des tarifs Unireso jugés trop bas».

La révision tarifaire devrait permettre d'augmenter les recettes de 10 millions francs, une somme qui servirait à stopper la baisse de l'offre des TPG en 2017. Aucun parti n'est vraiment ravi de revenir sur l'acceptation par le peuple de l'importante baisse des tarifs que proposait l'initiative de l'Avivo. Mais le manque à gagner qu'a provoqué cette réforme a mis à mal les finances de la régie, qui s'est vue contrainte de diminuer ses prestations de 4,5% en deux ans.

Compromis Vert refusé

Si le PLR, le PDC et l'UDC étaient prêts à accepter le projet de loi, cela ne suffisait pas à former une majorité. La gauche et le MCG se refusaient en effet (à différents degrés) à revenir, même partiellement, sur une décision populaire aussi récente (8 mai 2014).

En réalité, Verts et socialistes étaient d'accord de transiger, mais à condition qu'une majorité du parlement accepte la proposition des Verts d'augmenter la subvention de l'Etat d'un montant équivalent à la hausse des recettes que produirait la révision de la grille tarifaire. «C'est une paix des



La révision tarifaire devrait permettre d'augmenter les recettes de 10 millions francs. LAURENT GUIRAUD

braves que nous vous proposons, a encore plaidé hier le député écologiste Mathias Buschbeck. Sans cela, Genève va s'engager dans un cercle vicieux de dégradation des prestations des TPG.»

Il est toutefois apparu très rapidement que ni le PLR ni l'UDC ou le MCG n'entendaient entrer en

matière. «Genève pratique les tarifs les plus bas de Suisse», a rappelé l'UDC Bernhard Riedweg, sous-entendant que les usagers peuvent faire le sacrifice d'un effort supplémentaire. «Le PLR refuse une augmentation de la subvention étatique», a de son côté martelé Jean Romain.

L'Opéra a son argent

● Hier matin, les députés ont définitivement donné leur aval au premier train de subventions cantonales accordé au Grand Théâtre. Jusque-là, le financement public était uniquement de la responsabilité de la Ville de Genève. Un subventionnement pour deux ans (500 000 francs en 2015 et 2 millions en 2016) a été accepté par 68 oui et 6 abstentions. Un large appui qui confirme les positions adoptées au début de juin, lesquelles devaient encore être validées par le troisième débat tenu hier. Cette presque unanimité était loin d'être évidente il y a peu.

Conduite par le PLR, la droite a en effet mené une fronde contre ce financement, estimant prématuré l'effort cantonal sur trois ans tant qu'on ne saurait pas qui de la Ville ou du Canton allait gérer l'institution. Mais d'une part la proposition de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta de laisser en suspens le subside 2017 avait décrispé la situation, d'autre part le dossier de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes a bien avancé depuis. Le parlement a ainsi aussi accepté hier le second train de lois de cette réforme. E.BY

Champel inaugure son premier poste de police

La Ville de Genève compte désormais huit postes sur son territoire. Le nombre d'agents municipaux a drastiquement augmenté

Champel a désormais son poste de police municipale. Six agents et un chef d'antenne, le sergent Denis Gaspoz, s'apprêtent à emménager dans les locaux de cette ancienne imprimerie de la rue de l'Escalade, qui fait l'angle avec l'avenue de Champel. Depuis l'intronisation en 2012 de Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge de la Sécurité, il s'agit du troisième poste inauguré en Ville de Genève, après ceux des Acacias et du Petit-Saconnex.

«Désormais, la Ville en compte huit. Nous estimons que toutes les zones sont maintenant couvertes de manière adéquate», indique le magistrat. L'emplacement du dernier arrivé est stratégique: «Champel s'est densifié et étendu. Et



Le sergent Denis Gaspoz, chef d'antenne du nouveau poste. P.ABENSUR

nous sommes ici à quelques centaines de mètres de la future gare du CEVA, qui va modifier les activités du quartier.»

Jusqu'à présent, le territoire de Champel était rattaché au poste des Eaux-Vives. «Nous avions donc une zone très importante à couvrir. Et comme il se passe davantage de choses là-bas, notam-

ment sur les quais, il est vrai que Champel était un peu délaissé, relève le sergent Denis Gaspoz, qui patrouille dans le secteur depuis une dizaine d'années. Cela répond aussi à une demande des habitants, qui réclament depuis longtemps une présence policière physique.»

Ces ouvertures de postes ré-

pondent à la volonté de la Ville d'avoir «une vraie police de proximité, proche des gens et active sur le terrain», selon les termes du magistrat, qui a accueilli hier soir les habitants pour l'inauguration officielle. Au cours des quatre dernières années, ses effectifs ont d'ailleurs augmenté de 70%; aujourd'hui, près de 200 agents municipaux en uniforme quadrillent la ville.

Leurs compétences ont été étendues en 2013. Elles seront désormais toutes mises en œuvre, puisque la période de formation qui accompagnait ce changement touche à sa fin. Les synergies avec la police cantonale ont par ailleurs été améliorées, avec des priorités fixées notamment sur la lutte contre les stupéfiants, les chauffards et les incivilités. Anna Vaucher

Consultez le dossier sur notre site Internet www.apm.tdg.ch



La police avait sorti les grands moyens le 20 mars 2014. DR

Condamné pour une fausse alerte à la bombe

Un maçon, qui avait une dent contre l'Assurance invalidité, a menacé un médecin avec une arme

En 2014, la police bouclait la rue de l'Athénée à cause d'un forcené armé en possession d'un colis suspect. Interpellé, l'homme avait sur lui un pistolet factice et portait un mystérieux attaché-case. Selon nos renseignements, il a été condamné cet été par le biais d'une ordonnance pénale. Reconnu coupable d'avoir menacé un médecin mais aussi de «menaces alarmant la population», il n'a pas contesté cette sanction, 120 jours-amendes avec sursis, et est parti vivre dans son pays, le Portugal.

Ce maçon a eu par le passé un grave accident sur un chantier. Depuis des années, il a une dent contre l'Assurance invalidité (AI) qui lui a suspendu ses prestations en 2011. Tout cela suite au rapport d'un médecin-conseil de l'AI.

En 2014, il veut solliciter un psychiatre pour démontrer, par le biais de son expertise médicale, qu'il mérite ses rentes AI. Il fait irruption chez un docteur, à la rue de l'Athénée. Mais ce jour-là, sévré de médicaments, saoul, le prévenu fait une décompensation. Il est reçu par la secrétaire vers 11 h. Mais il n'a pas de rendez-vous. Il insiste pour voir le médecin qui lui refuse la consultation.

Là, le malade sort une arme. «J'ai pensé qu'il allait me tuer», témoigne le médecin. Le prévenu lui aurait dit qu'une bombe allait exploser. Le psychiatre le maîtrise avant la venue de la police qui fait évacuer les numéros 22 et 24.

Cinq véhicules de pompiers déboulent. La grande échelle est déployée pour permettre à une retraitée et à ses chats de quitter son logement du 7e étage sans passer au 1er, où la «bombe potentielle» se trouve toujours. Les dé-

Me Michel Celi Vegas Avocat du prévenu

mineurs font voler en éclats l'attaché-case. Les restes sont envoyés à Zurich pour analyse. La bombe n'était qu'une brique de thé froid.

Détenu deux mois, ce maçon a été libéré à condition de bien se tenir et de prendre ses médicaments. Hasard ou non, l'AI a repris ses paiements après les faits, relève Me Michel Celi Vegas, avocat du prévenu. Selon l'expertise, le risque de récurrence, faible, peut être pallié par un suivi psychologique. Contactée hier, la police confirme, sans articuler de montants, qu'elle lui facturera les frais liés à cette mobilisation.

Fedele Mendicino

Votations Couac à Meyrin: des bulletins sont incomplets

Une centaine d'électeurs meyrinois de nationalité suisse pourraient avoir reçu un bulletin de vote destiné aux Meyrinois de nationalité étrangère, en vue des votations du 25 septembre. Ces bulletins ne comportent que la question communale, sans les trois fédérales et deux cantonales. L'erreur vient d'un prestataire externe chargé de la mise sous pli. Les concernés peuvent utiliser le vote électronique ou solliciter un nouveau matériel de vote au 022 546 52 00. S.S.

Aéroport



Robert Deillon, directeur général de Genève Aéroport depuis 2006, a transmis symboliquement hier les clés à André Schneider. Son successeur, ancien vice-président de l'EPFL qui a notamment piloté le chantier du Rolex Learning Center, va s'atteler au développement d'un aéroport soumis à une forte pression en raison de la croissance du trafic. J.D.W.

Conseil d'Etat Le contrat de prestations des HUG est adopté

Le Conseil d'Etat a adopté le contrat de prestations 2016-2019 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), indique-t-il dans un communiqué. Ce document fixe les indemnités de fonctionnement et les crédits d'investissements pour les prestations portant sur les soins, les missions d'intérêt général ainsi que la formation et la recherche. Selon la procédure, ce contrat de prestations a été renvoyé au Grand Conseil. X.L.

Tentative d'assassinat

L'oncle criminel devra être soigné dans un lieu fermé

L'homme qui a tiré sur sa nièce écope de 5 ans de prison, peine suspendue au profit d'une mesure thérapeutique en milieu fermé

Catherine Focas

L'oncle qui a tiré avec son fusil d'assaut sur sa nièce aurait écopé d'une peine de 15 à 18 ans de prison si sa responsabilité pénale n'avait pas été diminuée en raison de ses troubles psychiques. C'est ce qu'a expliqué, mardi, la présidente du Tribunal correctionnel, Isabelle Cuendet, dans la motivation orale de son jugement.

Peine réduite

Compte tenu de cette responsabilité fortement diminuée, les juges sont tenus de réduire la sanction. L'oncle dérangé sera donc condamné à 5 ans de prison. Peine suspendue au profit d'une mesure thérapeutique en milieu fermé. Cette mesure n'a pas de durée déterminée. En d'autres termes, le quinquagénaire sera aiguillé vers un établissement du type de Curabilis. Sa situation sera réévaluée une fois par année et il ne sortira de là que lorsque tout risque de récidive sera écarté.

Le 29 mai 2015, assis sur son lit, il avait attendu sa nièce des heures durant et avait tiré sur elle en rafale lorsqu'elle avait entrouvert la porte de leur appartement à l'avenue du Mail, dans le quartier de Plainpalais.

«Extrême combativité»

Alors qu'elle gisait dans une flaque de sang, il l'avait enjambée pour aller se rendre à la police et passer aux aveux. Son mobile? Le prévenu affirme qu'il ne sait pas pourquoi il a agi ainsi. Selon les experts psychiatres, il aurait été mu par la jalousie. En effet, il suivait, sur le tard, les mêmes études de droit que sa nièce.

Mais après le master, alors qu'elle décrochait des entretiens d'embauche, il n'y réussissait pas.



Les trois juges du Tribunal correctionnel. Au centre, la présidente, Isabelle Cuendet. PATRICK TONDEUX

«Il a tiré en rafale avec une arme de guerre, alors qu'une seule balle tirée à 300 mètres suffit pour causer des blessures irréversibles, voire la mort»

Les juges

Le tribunal souligne que cet homme «a tout mis en œuvre pour la tuer». Si la jeune femme de 25 ans s'en est par miracle sortie, c'est en raison de «son extrême combativité» et de l'arrivée très rapide des secours. Rappelons que l'étudiante a été atteinte par 14 balles et portera des séquelles toute sa vie. Aujourd'hui, elle marche à l'aide d'une canne et ne peut plus écrire de la main droite.

Les juges relèvent que son oncle a utilisé «une arme de guerre en rafale, alors qu'avec une arme pareille, une seule balle tirée à 300 mètres suffit pour causer des blessures irréversibles, voire la mort».

Peur qu'elle ne lui échappe

Le motif de cet acte est «futile». Le quinquagénaire était jaloux de sa nièce et avait en même temps peur qu'elle ne déménage et lui échappe. Le prévenu est également reconnu coupable de mise en danger de la vie d'autrui. Les voisins du cinquième au septième étage de cet immeuble de l'avenue du Mail auraient très bien pu être blessés ou tués par une balle ou un fragment. L'accusé a tiré 19 projectiles sur la

porte palière. «Sa faute est extrêmement lourde, son mobile égoïste, il n'a fait preuve d'aucune considération pour la vie d'autrui.»

La victime vivait avec sa grand-mère et son oncle depuis de nombreuses années. Les juges indiquent qu'elle faisait entièrement confiance à cet oncle. Ils notent aussi que la prise de conscience et les regrets du prévenu sont «limités», mais considèrent que cela est dû à ses troubles psychiques. Il est apparu lundi que ces troubles (paranoïdes, narcissiques et érotomanes) le conduisent à voir des complots et des menaces partout.

«Une bonne justice»

La victime, qui, malgré cette terrible épreuve, a continué son parcours professionnel et commencé son stage d'avocat, recevra 120 000 francs à titre de tort moral. Pour son avocat, Me Philippe Juvet, «une bonne justice a été rendue, elle reconnaît l'acte et la douleur». Quant au défenseur de l'oncle, Me Michel Celi Vegas, il ne sait pas encore s'il fera appel. La procureure avait requis lundi une peine de sept ans de prison.

Un homme de 21 ans a disparu ce week-end

Lucas R. a disparu dans la nuit de samedi à dimanche alors qu'il se trouvait à proximité de l'Usine, à Genève



Le jeune homme a disparu près de l'Usine. DR

Lucas R., habitant de Prangins, a disparu à Genève dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 h. Le jeune homme de 21 ans a quitté des connaissances à proximité de l'Usine et n'a pas donné de nouvelles à ses proches depuis.

Lucas R. correspond au signalement suivant: 2,04 m, corpulence mince, cheveux courts châtain et yeux verts. Il est habillé d'une chemise à carreaux rouge et blanc, d'un veston bleu marine, de jeans foncés et de baskets

«Converse» noires hautes. Toute personne ayant remarqué ce jeune homme ou ayant des renseignements relatifs à sa disparition est priée de prendre contact avec la police cantonale vaudoise au 021 333 5 333 ou avec le poste de police le plus proche. **Natacha Rossel**

En bref

Ce quinquagénaire a aussi disparu

Sans nouvelle Ilidio Maia Leal a quitté dimanche son domicile du Bouchet sans prendre ses effets personnels. Depuis lors, il n'a plus donné de nouvelles à sa famille et reste injoignable.



Ilidio Maia Leal a disparu depuis dimanche. DR

Toute personne ayant vu cet homme de 170 cm aux yeux bleus et aux cheveux noirs-gris est prié d'appeler la police judiciaire au 022 427 75 10. **L.B.**

Quel avenir pour le Grand Genève?

Table ronde Quel est l'avenir du Grand Genève, comment le faire évoluer vers un développement durable? La Fondation Braillard organise samedi une table ronde sur ce thème. Une grande palette d'acteurs locaux et d'experts externes sont invités. Samedi 9 septembre, de 15 à 18 h, à l'OMPI, 34, ch. des Colombettes. S'inscrire sur www.braillard.ch. **C.B.**

Une statue en bois pour Henri Dunant



Art Une sculpture en bois grandeur nature d'Henri Dunant a été dévoilée hier au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette statue a été entièrement ciselée dans le bois d'un érable issu d'une forêt lémanique. La sculpture du fondateur du Comité international de la Croix-Rouge a été réalisée dans le cadre de la campagne nationale Woodvetia, qui vise à sensibiliser le public à la valeur du bois local. La statue a été ciselée par l'artiste zurichois Inigo Gheyselinck. D'autres personnalités suisses ont déjà leur effigie en bois. **ATS**

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Grand débat public

PRÉVOYANCE 2020
Comment sauver nos retraites ?

Mardi 12 septembre 2017 à 19h30

Uni Dufour (auditoire U600)

Entrée libre

Modérateurs :
Pierre Ruetschi, rédacteur en chef, Tribune de Genève
Judith Mayencourt, cheffe de la rubrique Suisse, Tribune de Genève

Avec la participation
d'Alain Berset, Conseiller fédéral
chef du Département fédéral de l'intérieur

- et de :

Liliane Maury Pasquier
Conseillère aux Etats

Guillaume Barazzone
Conseiller national
- Benoît Genecand
Conseiller national

Alessandro Pelizzari
Vice-Président de la Communauté genevoise d'action syndicale

Mobilité

Les réglages fins du trafic genevois se dévoilent

La Direction générale des transports livre la liste des 70 mesures prises en 2017 pour fluidifier et sécuriser la circulation

Marc Moulin

Dans la circulation, comme dans bien d'autres choses, le diable se cache dans les détails. Et la solution aussi, semble professer la Direction générale des transports (DGT).

Cet office cantonal a présenté jeudi, pour la quatrième année consécutive, le palmarès des petites mesures prises localement pour rectifier des situations diverses. «Ce sont de petites améliorations, mais ô combien importantes pour accroître la fluidité et la sécurité», commente David Favre, patron de la DGT. Laquelle, selon lui, concentre désormais davantage son action sur la gestion de la mobilité en temps réel alors qu'elle était auparavant plus orientée sur la planification.

Un détecteur de piéton

Ces mesures, il y en a septante qu'on ne pourra détailler toutes. Près de la moitié d'entre elles concerne les piétons. La plus novatrice se trouve à la Roseraie où un détecteur de piétons a été installé à un passage clouté gardé par des feux dont c'est la seule fonction. Comme les marcheurs avaient la fâcheuse habitude de demander une phase verte avec le bouton-poussoir puis, sans attendre, de franchir la chaussée au rouge, des voitures y étaient ensuite immobilisées inutilement quand le feu vert était donné à des piétons disparus.

L'État se dit satisfait de la solution qu'il a trouvée. Pour un coût de 6000 francs, la DGT a installé en août un capteur thermique qui repère la chaleur humaine et vérifie s'il faut donner la phase verte. Cela sécurise les piétons et fluidifie le trafic. «Ce type de dispositif pourra donc être installé dans d'autres sites présentant le même problème», indique Gérard



La création d'un itinéraire cyclable et piétonnier sûr le long de la route de Lausanne a nécessité de supprimer des stationnements, mais cela n'a pas empêché le parking illicite. MAGALI GIRARDIN

«Ce sont de petites améliorations, mais ô combien importantes»

David Favre Directeur général des transports du Canton de Genève

Widmer, responsable de la région Arve-Lac à la DGT.

Vélos contre parkings

Les autres modes bien représentés dans la liste sont les deuxroues, motorisés ou pas. Les vélos ont gagné deux grands aménagements cyclables en 2017. L'un court le long de la route des Jeunes, du carrefour de l'Étoile au secteur de la Queue d'Arve: voulue par la Ville de Genève, cette bande cyclable de 400 mètres connecte depuis l'été dernier des pistes existantes. Cela a nécessité de supprimer 38 places blanches de stationnement illimité, sans nécessité de toutes les recréer

ailleurs, le quartier n'étant pas assez dense pour être soumis au principe légal de compensation.

Sur la route de Lausanne, de l'OMC au Vengeron, ce sont 147 places qui ont disparu en juin, côté lac, pour offrir un itinéraire sûr aux vélos et piétons. Des compensations ont été fournies, à l'attention des baigneurs: 35 places pour voitures et 52 pour motos ou scooters, créées sous la bretelle autoroutière du Vengeron. «Cela s'est avéré compliqué du fait que l'Office fédéral des routes est propriétaire du bien-fonds et de l'évolution des normes de sécurité», note Thierry Messenger, directeur de la région Lac-Rhône. En plus du marquage au sol, la Fondation des parkings a dû prévoir un système anti-incendie. Coût final: 70 000 francs. Selon la DGT, le résultat est satisfaisant mais nécessite encore des calages en période estivale.

Villages et sous épargnés

Parfois, les bénéficiaires des mesures sont les habitants plutôt que des usagers de la route. C'est

le cas pour les interdictions d'obliquer décrétées aux heures de pointe afin de forcer le trafic pendulaire à éviter le cœur du village de Cartigny ainsi que le hameau voisin de La Petite Grave.

«Ces mesures sont très efficaces», annonce Olivier Caumel, directeur de la région Rhône-Arve. À part quelques récidivistes, l'objectif est atteint. Ce résultat permet de regarder d'un autre œil l'étude sur l'opportunité d'un contournement de Cartigny.» En clair, des panneaux à quelques centaines de francs semblent dispenser de prévoir un axe à plusieurs millions.

Parmi les autres points forts de l'édition 2017, on note la création massive de cases de stationnement pour les scooters et motos. «Plus de mille l'an dernier», annonce David Favre. Enfin, la plate-forme qui coordonne les chantiers afin d'en limiter les nuisances ne chôme pas. Le nombre de directives de circulation données en raison de travaux a dépassé les 10 000 en 2017. C'est une hausse de 19% sur un an.



Jeanne Matti, incorrigible chineuse, dans son salon, au milieu de sa collection de poupées et de boîtes à pilules. OLIVIER VOGELSANG

Jeanne Matti, reine locale des plus que centenaires

L'ancienne courtepoinetière du quai Charles-Page a fêté hier ses 104 ans, chez elle, en toute indépendance

On utilise les moyens d'aujourd'hui, site Web et presse écrite, pour publier des vœux qui méritent d'être partagés par le plus grand nombre. Voici donc, en version planétaire, de Genève à Pointe-à-Pitre, du quai Charles-Page au quai des Orfèvres, un joyeux et sonore «Bon anniversaire, Madame Matti!»

La suite tient en deux syllabes, sans chichis, prénom amical et féminin: Jeanne a fêté jeudi 11 janvier 2018, chez elle, dans son appartement regardant les berges de l'Arve, ses 104 ans. Née à Genève, de parents italiens, l'année du début de la Première Guerre mondiale; vivant toujours dans sa ville natale, où elle a eu trois enfants et a exercé le noble métier de courtepoinetière.

Un siècle d'existence bien dépassé, célébré en toute indépendance, entourée des siens, au milieu de sa collection d'incorrigible chineuse, des dizaines de poupées et chiens en porcelaine, des centaines de boîtes à pilules. Jadis aussi des vaches, «mais j'ai dû y renoncer, elles prenaient trop de place...»

Tout le reste se raconte avec légèreté, sans jamais devoir se bagarrer contre une mémoire personnelle qui ne joue que des bons tours quand on la sollicite, aligne les anecdotes, fait le lien entre des histoires de vie distantes d'un demi-siècle. «J'adorais conduire, j'ai eu sept voitures, explique Jeanne en attrapant un sujet de conversation au vol. Fiat 500, Dauphine,

2 CV, Ford Mondeo rouge, sans compter une décapotable de marque japonaise. Jusqu'à 90 ans, je traversais le tunnel du Mont-Blanc, seule, tôt le matin, deux fois par mois, pour aller faire les marchés à Biella dans le Piémont. Je rentrais le dimanche soir ou le lundi matin à l'aube pour rejoindre mon atelier. J'ai travaillé jusqu'à 96 ans. Mon seul regret, c'est que mes mains et ma vue se sont mises en retraite avant moi, sinon j'aurais continué à faire des rideaux.»

Privée de lecture, sa passion quotidienne, mais pas découragée pour autant. Une voix remplace désormais les yeux qui n'arrivent plus à lire. Celle d'une ancienne voisine, devenue lectrice à domicile à raison d'une séance par semaine. «On lit en ce moment un roman où il est question d'esclavage. J'ai hâte que l'on arrive à la fin car l'histoire est un peu triste. J'aime les récits qui finissent bien.»

Nouveau rire, drôlement tonique et contagieux. L'hôpital? «Je n'y suis jamais allée, sinon pour accoucher. Si, une fois, pour me faire recoudre le cuir chevelu. Un brigand m'a frappé en s'échappant de mon atelier; il cherchait de l'argent et n'a trouvé que des boutons de couture. Je les vois encore, éparpillés sur le sol, au pied de mon établi.»

Comme à chaque visite, on l'écouterait des heures évoquer son passé, égrener ses grands et petits plaisirs, formuler d'un ton naturel ses phrases élégantes et rapides qui expriment les bonheurs simples de la vie, la sienne, aujourd'hui et maintenant, à l'âge de 104 ans.

Thierry Mertenat

L'auteur de la fausse alerte aux Eaux-Vives soumis à une expertise psychiatrique

Le Britannique, arrivé en Suisse l'an dernier, se dit persécuté par des politiciens

Qu'est-ce qui a bien pu se passer dans la tête de l'auteur de la fausse alerte à la bombe le mois dernier au Centre culturel islamique des Eaux-Vives? Pour y voir plus clair, la procureure Sophie Varga Lang, en charge du dossier, a ordonné une expertise psychiatrique. Une information confirmée par Henri Della Casa, porte-parole du pouvoir judiciaire.

Interpellé peu après les faits survenus le 17 décembre, ce Britannique est rapidement passé à la moulinette du Tribunal des mesures de contrainte (TMC). Ce dernier, inquiet du risque de récidive, a ordonné sa détention provisoire pour une durée d'un mois. Le prévenu, qui avait dénoncé à la police la présence d'un



Le Centre culturel islamique des Eaux-Vives a été le théâtre de cette fausse alerte. FRANK MENTHA

porteur d'explosifs, est prévenu de fausse alerte et de menaces alarmant la population.

Interrogé, cet Anglais, établi à Londres durant vingt ans et venu à Genève à la fin de l'an dernier, a déclaré avoir déjà agi de la sorte par le passé en Suisse sans obtenir de réaction policière... Mais ce fameux dimanche soir aux Eaux-Vives, il a réussi son «coup».

Rappelons qu'il a alarmé les agents du poste de la Navigation vers 18 h 30, ce qui a provoqué un branle-bas de combat. À savoir un gros déploiement de police et de pompiers. La rue des Eaux-Vives a été bouclée sur un tronçon de plus de 200 mètres, entre les rues du 31-Décembre et Merle-d'Aubigné. En cause: la présence d'un colis suspect à l'avenue de la Grenade, à deux pas du centre islamique.

Le sac du porteur ne contenait finalement que quelques habits

et... un thermos. Âgé d'une cinquantaine d'années, le prévenu, défendu par le pénaliste Me Michel Celi Vegas, a demandé l'asile dans le canton de Bâle l'an dernier.

Arrivé à Genève en décembre, il dormait dans un abri de la protection civile de Richemont. Interrogé, il explique se sentir persécuté par une organisation anglaise: «Il a soutenu que l'ancien dirigeant britannique James Cameron et l'actuelle première ministre Theresa May étaient à l'origine de cette structure», explique une source proche du dossier.

Le jour des faits, le procureur général Olivier Jornot a également été mobilisé puisque, potentiellement, on pouvait envisager un risque terroriste. Si cela avait été le cas, le chef du Parquet aurait alors transmis le dossier au Ministère public de la Confédération.

Fedele Mendicino



Charmilles

Des élèves pincés avec des pistolets et un couteau

Trois jeunes du Cycle ont été sanctionnés par leur établissement à la fin du mois de janvier. La justice est saisie

Fedele Mendicino
@MendicinoF

Plusieurs élèves du Cycle de Cayla, aux Charmilles, sont venus armés à l'école à la fin du mois dernier, a appris la «Tribune de Genève». Trois d'entre eux ont été identifiés, convoqués puis sanctionnés par l'école pour des épisodes survenus les 23 et 28 janvier. Selon nos sources, il n'y a pas eu d'agression liée aux objets saisis.

Il n'empêche, les armes concernées sont deux pistolets de type soft-air ainsi qu'un couteau de combat. Les forces de l'ordre considèrent en général ces pistolets à air comprimé comme des armes: ils sont en effet régulièrement utilisés lors de braquages en raison de leur ressemblance avec des armes à feu traditionnelles.

Quoi qu'il en soit, les événements ont provoqué un certain émoi et une inquiétude parmi les parents et les enseignants de l'école.

Deux semaines à la maison

Quelles ont été les punitions infligées par l'établissement aux jeunes qui ont amené ces armes dans le préau? D'après nos informations, une suspension de quinze jours a été prononcée contre eux. Une période durant laquelle les élèves doivent rester à la maison et rendre des travaux spécifiques en vue de leur retour en classe.

De son côté, le Département de l'instruction publique (DIP) n'a pas déposé de plainte pénale. En revanche, la direction de l'établissement a saisi la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Comme le veut la procé-



Parmi les armes saisies figuraient des pistolets à air comprimé soft-air (photo d'illustration). Les forces de l'ordre considèrent en général ces pistolets comme des armes. Ils sont en effet régulièrement utilisés lors de braquages en raison de leur ressemblance avec des armes à feu traditionnelles. OLIVIER VOGELSANG

La police saisit surtout des armes blanches

● Les affaires d'armes saisies dans des cycles d'orientation à Genève se retrouvent rarement dans les colonnes des journaux. Nous avons élargi notre revue de presse à toute la Suisse. Les quelques articles retrouvés relèvent que la police saisit surtout des armes blanches. Cela a été le cas en 2016 dans le canton de Zurich: un élève a été suspendu pour avoir dégainé un couteau en classe. Il avait voulu attaquer un camarade. Au lendemain des faits, le psychologue zurichois Allan Guggenbühl relevait dans

«20 minutes» que, de manière générale, «les enfants sont très rapidement suspendus lorsqu'ils ont fait quelque chose de mal. Cette décision est nécessaire lorsque l'écopier représente une menace pour autrui. Mais souvent elle n'apporte rien aux personnes concernées. De nombreux garçons ont des couteaux même si ces derniers sont interdits à l'école. Il se pourrait que l'élève ait simplement sorti l'arme en jouant.» En 2009, dans le canton de Soleure, un écolier a été attaqué

durant un cours de travaux manuels par un camarade. Ce dernier avait utilisé un couteau muni d'une lame d'environ 15 centimètres. L'agresseur s'était aussi entaillé le haut d'un bras, avant d'être maîtrisé par l'enseignant et d'autres élèves. Après avoir été soigné, il avait été conduit dans un établissement psychiatrique. La victime, touchée au cou, n'a pas eu à craindre pour sa vie. En 2007, dans le canton du Jura, un élève bousculé par un autre avait brandi un couteau, poursuivi son

camarade pour finalement lancer l'arme, espérant sans doute faire mouche. Ce qui n'avait heureusement pas été le cas. «Cet incident démontre que l'école n'est plus un sanctuaire», relevait à l'époque un élu de la commune concernée. Le cas le plus grave remonte à 1997. Dans le canton de Saint-Gall, un jeune écolier de 14 ans avait tué un camarade de classe avec un couteau. Un complice avait caché l'arme blanche chez lui quelque temps avant que le suspect ne passe aux aveux. **F.M.**

dures, les parents des enfants ont été informés des agissements interdits. Contacté lundi, Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP, ne fait pas de commentaire sur les épisodes cités: «Nous ne sommes pas en droit de nous exprimer sur les cas individuels.»

«Ce n'est pas un ghetto»

Selon nos renseignements, la justice des mineurs a été saisie de ce dossier. Contacté, le service de communication du pouvoir judiciaire précise que «le Tribunal des mineurs ne commente pas les affaires susceptibles de concerner sa juridiction.»

Le phénomène des armes à l'école est-il en hausse? À plus forte raison dans ce secteur de la Rive droite, qui a été le théâtre de violences (en janvier, un jeune de 18 ans a poignardé un Portugais dans le parking de Planète Charmilles, après avoir participé à un tabassage en bande à Saint-Jean en 2017)? Fort d'une quinzaine d'années d'expérience, Julien Nicolet, membre de la Fédération des associations des maîtres du Cycle d'orientation (Famco), ne s'affole pas: «Il n'y a pas de rapport direct avec les récents faits divers car il ne s'agit pas du tout de la même tranche d'âge (ndlr: au Cycle, les élèves sont âgés entre 12 et 15 ans). S'il est vrai que les Charmilles sont un quartier plus sensible, il ne s'agit pas d'un ghetto où la violence fait office de loi.»

Transgressions rares

Quant à la présence des armes à l'école, l'enseignant estime que «ce genre de transgression reste rare à Genève. J'ai souvenir d'un cas à Drize, il y a dix ans. Il arrive que des armes soient saisies quand bien même elles n'ont pas été utilisées. Mais de manière générale, ce genre de cas est bien géré par les enseignants, les directions et le département. Je ne trouve pas qu'il y a une problématique particulière liée au port d'armes comme il peut y en avoir avec les bastons et autres violences dans le préau.»

Auteur d'une fausse alerte, il est menacé d'expulsion

Un Britannique souffrant de déliries paranoïaques avait semé la panique aux Eaux-Vives. Récit d'audience

Ce fut la panique. La rue des Eaux-Vives bouclée, le centre islamique et un restaurant évacués, des habitants sommés de rester chez eux, un groupe spécial d'intervention mobilisé un dimanche soir. Pour quoi? Pour rien. Le sac pris à un homme sortant du centre religieux ne contenait aucune bombe.

À l'origine de la fausse alerte de décembre 2017, un homme, visiblement perturbé. Plus d'un an après les faits, il se débat avec la justice. À vrai dire, il a été reconnu irresponsable après avoir été poursuivi pour fausse alerte et menaces alarmant la population. Ce que disent les expertises psychiatriques à son sujet? Trouble délirant persistant de sévérité élevée.

Avec sa longue barbe poivre et sel et ses habits de sport, ce ressor-

tissant britannique de 54 ans s'est présenté devant trois juges de la Chambre pénale d'appel et de révision lundi. Défendu par Me Celi Vegas, il s'oppose à la mesure d'internement en milieu fermé qui lui a été imposée par le Tribunal correctionnel l'an dernier. En réalité, l'homme se trouve actuellement détenu à Champ-Dollon, faute de place à Curablis. Mais il tente surtout d'éviter l'expulsion de Suisse, plaidée par la procureure Gwénaëlle Gattoni. «Jamais un étranger faisant uniquement l'objet d'une mesure n'a été expulsé du territoire. Il n'y a pas de jurisprudence et la doctrine est divisée, dit-elle. Mais c'est le seul moyen d'éliminer le risque de récidive. D'autant plus que cet homme n'a aucun lien ni attache avec la Suisse.»

Un raisonnement bref et clair. Tout le contraire des propos tenus en anglais par l'homme à la barre, traduits par une interprète.

De lui, on ne sait que peu de chose. Naissance au Kosovo, pa-

rents décédés. Célibataire, il n'a ni argent ni profession. En 1996, il quitte sa terre natale et s'installe dans la périphérie de Londres. Au bénéfice d'un passeport britannique, il dit avoir un fils qui se trouve en Albanie. Un fils dont l'existence n'est pas confirmée.

Comment est-il arrivé à Genève? «Ma vie est en péril», lance-t-il sans relâche à une Cour attentive malgré le récit décousu. S'il a quitté la banlieue de Londres à la fin de 2017, c'est à cause du «programme qui visait à le faire exécuter, dit-il. Les services secrets voulaient que je devienne un espion, mais j'ai refusé de devenir leur chien. Ils ont placé 5 millions de livres sterling sur ma tête. J'ai lu sur internet que la Suisse était le pays le plus sûr, alors j'ai acheté un billet pour Genève. Je suis venu pour sauver ma vie.»

À peine a-t-il foulé le sol helvétique que l'homme demande l'asile et s'installe dans l'abri PC des Volandes. «Là, trois hommes ont tenté de me poignarder», poursuit-il en parlant toujours plus fort.

S'ensuit son transfert à l'abri de Richemont. C'est là qu'il aurait vu un homme muni d'un thermos piégé qui s'apprêtait à faire exploser le centre islamique des Eaux-Vives. La réalité, c'est qu'il a alerté la police au poste de la navigation et transmis une photo de celui qu'il jure être un terroriste. L'information est fantaisiste, mais on ne le saura qu'après le déploiement d'un lourd dispositif.

«Monsieur, selon deux expertises, vous souffrez d'un trouble délirant persistant. Vous le contestez?» le questionne la juge. Il coupe court: «Un tissu de mensonges. Ça fait partie du plan pour m'assassiner.»

Au fil de l'audience, il a éparpillé les pages des expertises psychiatriques devant lui. Il finit par s'y perdre. «La procureure veut ma mort. Si vous m'expulsez, je mourrai dès mon retour en Grande-Bretagne», hurle-t-il aux juges. Ces dernières décideront de son sort ultérieurement. **Luca Di Stefano**
@LucaDiStefano10

Les deux référendums sur la CPEG ont abouti

Les électeurs auront le choix quant à l'avenir de la caisse de pension de l'État. Mais dans la confusion

Les deux référendums liés à l'avenir de la CPEG (Caisse de prévoyance de l'État de Genève) ont abouti. Mené par le Cartel intersyndical, le premier a récolté 10 165 signatures s'opposant à une nouvelle loi soutenue par la droite. De leur côté, le PLR, le PDC et leurs alliés ont déposé leur propre référendum, muni de 8815 signatures. Comme 5277 paragraphes sont nécessaires, il est probable que les deux textes soient validés.

L'électorat genevois pourra donc choisir le 19 mai prochain entre deux voies. Soutenu par la droite, le premier chemin prévoit un système de primauté des cotisations, versées à raison de 58% par l'employeur et 42% par le fonctionnaire. La seconde route,

qui a les faveurs de la gauche et du MCG, tient pour l'essentiel à garder le système de la primauté des prestations, ainsi qu'une cotisation plus élevée à charge de l'employeur (66,7%). Si les deux référendums sont acceptés par la population, le Conseil d'État a prévu d'introduire la possibilité pour les votants de marquer leur préférence au moyen d'une question subsidiaire. Mais, craignant que la droite l'emporte, l'extrême gauche a déposé un recours devant la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice. De son côté, la droite vient de lancer un nouveau référendum contre l'initiative de la gauche et du MCG «Sauvegarder les rentes en créant du logement», qui vient d'être acceptée au parlement. Entre référendums et recours, la confusion devient totale sur ce sujet crucial, qui concerne les retraites de 45 000 fonctionnaires. **Roland Rossier**
@RolandRossier

Les installations 5G ont précédé le moratoire

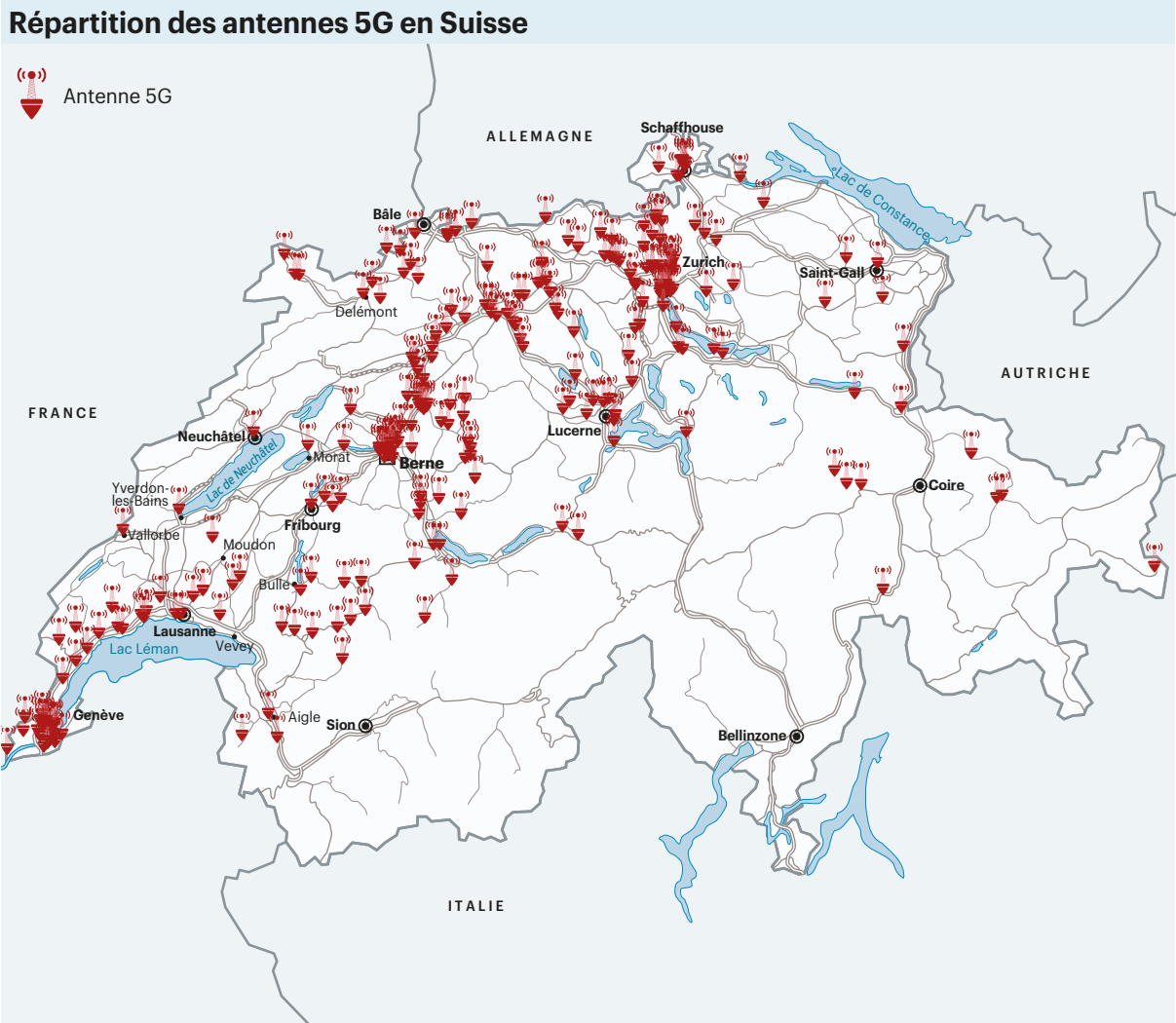
TECHNOLOGIE Alors que des votes suspendent l'équipement des antennes, l'annonce par Swisscom du lancement de son réseau 5G surprend. Des spécialistes démêlent le vrai du faux.

JULIEN CULET
julien.culet@lematindimanche.ch

Pourquoi la 5G est-elle diffusée malgré les moratoires décidés?
Les précautions votées ces dernières semaines, à Genève et Vaud notamment, concernent l'installation de nouvelles antennes. Swisscom, qui a activé son réseau mercredi, a anticipé ce lancement. «Les installations étaient déjà construites et acceptées avant que des moratoires ou des freins à la construction ne soient discutés», explique ainsi Christian Neuhaus, porte-parole de l'opérateur. Et la 5G peut être activée sur des antennes 2G, 3G ou 4G existantes sans avoir besoin d'autorisation. Il faut juste que les ondes émises ne dépassent pas les limites établies par l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI).

Combien y a-t-il d'antennes en Suisse?
Swisscom a annoncé mercredi diffuser sa 5G grâce à 102 installations couvrant 54 localités. L'opérateur Sunrise a, lui, appuyé sur le bouton au début du mois, desservant quelque 150 localités. La carte des émetteurs mise à disposition par la Confédération répertorie pour sa part 338 sites. Un chiffre qui doit encore se préciser la semaine prochaine, indique l'OFCOM. La «vieille» 4G était diffusée par 13 166 installations, fin 2018.

Où trouve-t-on ces antennes?
Les antennes 5G se trouvent généralement dans les grandes villes. Le canton de Genève en compte 20, par exemple. La Suisse alémanique est surreprésentée tandis que de larges zones sans 5G apparaissent. Le Tessin n'est pas équipé et le Valais ne l'est que dans le Chablais. Par ailleurs, plusieurs grandes localités romandes n'ont pas d'antennes. C'est notamment le cas de Vevey, Montreux, La Chaux-de-Fonds ou encore Bienne. Enfin, il n'y a pas de règle quant à la localisation précise des antennes. «Elles peuvent se trouver sur un bâtiment privé ou administratif par exemple, précise Christian Neuhaus. Les clochers des églises sont aussi de bons emplacements car ils sont surélevés et souvent situés au centre des localités.»



Comment la 5G est-elle diffusée?
Actuellement, le nouveau réseau repose principalement sur les anciennes installations 2G, 3G et 4G. «Les antennes de dernières générations sont pour la plupart déjà multibandes et contiennent les composants nécessaires pour émettre, indique l'OFCOM. Dans ce cas, un opérateur qui veut ajouter la 5G à une telle antenne ne devra qu'établir les bonnes connexions entre les composants de son installation. Si une antenne ne contient pas encore le hardware nécessaire, l'opérateur doit soit le rajouter sur l'installation existante, soit changer l'antenne.» De nouvelles installations destinées uniquement à la 5G arrivent petit à petit. Ces antennes dites «adaptatives» ont pour particularité d'émettre juste quand il y a besoin du signal mais avec une puissance ciblée plus élevée. Ce flux doit toutefois respecter les normes fixées par la Confédération, précise l'OFCOM.

Quelles autorisations faut-il pour installer une nouvelle antenne?
«L'autorisation de construire des installations de téléphonie mobile et leur contrôle

Une nouvelle technologie à l'utilité qui reste à définir

Déployée successivement par Sunrise et par Swisscom en Suisse, la 5G interroge quant à son emploi actuel. En effet, aucun appareil compatible n'a encore été mis en vente. Les smartphones commenceront à arriver petit à petit dans le courant de l'année. «Tant qu'il n'y a pas d'appareils suffisants, on ne se rendra pas compte du déploiement de la 5G, reconnaît Christian Neuhaus, porte-parole de Swisscom. Après, ce qui va changer pour tout un chacun, ce sera une rapidité de téléchargement plus élevée et une augmentation de la capacité du réseau.»

La Confédération affirme que cette plus grande capacité est essentielle. Avec un doublement chaque année du nombre de don-

nées transmises, la 3G et la 4G ont atteint leurs limites. Avec la 5G, «le nombre de terminaux qu'il est possible de connecter en même temps est multiplié par 100 pour atteindre un million d'objets connectés au km²», explique l'Office fédéral de la communication (OFCOM). À terme, si cette nouvelle technologie n'est pas déployée, des risques de surcharge sont à craindre. «La tendance n'est pas à la baisse, au contraire, indique le porte-parole de Swisscom. C'est tout le paradoxe. Certains veulent freiner le déploiement mais la consommation de données explose.»

Il est encore trop tôt pour établir avec précision quelles seront les possibilités techniques de la 5G. «Le réseau est à chaque fois

déployé avant l'arrivée des appareils et les changements apportés à notre mode de vie, indique Christian Neuhaus. Il s'est passé la même chose à l'arrivée de la 3G ou de 4G.» Mais Swisscom l'assure, cette génération «apportera des évolutions dans une quantité de domaines que nous ne pouvons pas encore imaginer». Les appareils connectés devraient se développer encore davantage. L'OFCOM propose quelques avancées permises par cette technologie qui fournit un débit 100 fois supérieur à la 4G pour un temps de réaction 50 fois inférieur: communication entre voitures, livraison de paquets par drones, agriculture intelligente, cybersanté ou encore réalité augmentée.

Un Arsène Lupin volait les bourses des garçons de café

VOLS Sous les verrous, un homme est soupçonné d'avoir soutiré 20 000 francs dans cinq bistrotts.

Fort discret, il s'intéressait de trop près au sac de deux touristes fraîchement arrivés à l'aéroport de Genève. Cet Arsène Lupin, vite repéré par les caméras du site, a été ainsi cueilli sans peine par les policiers de Cointrin au début de l'année. S'il n'était suspecté que de ce larcin raté, le quadragénnaire aurait pu espérer n'écoper que d'une ordonnance pénale et d'une peine pécuniaire avec sursis. C'était compter sans son passé judiciaire peu glorieux et sur le zèle des inspecteurs de la

police genevoise qui planchaient depuis des mois sur une mystérieuse série de vols de bourses de bistrotts. Selon nos renseignements, les enquêteurs reprochent au détenu cinq larcins au détriment de différents serveurs travaillant dans des restaurants en vieille ville, sous les fenêtres du Palais de Justice mais aussi à Saint-Jean, à Plainpalais, à Carouge et aux Acacias. Les infractions ont eu lieu ces deux dernières années et lui auraient tout de même procuré un butin avoisinant les 20 000 francs. Le voleur recherché depuis des mois est soupçonné d'avoir agi à chaque fois avec la même ruse: il entrait dans le café, si possible, bondé au moment du «coup de feu». Il repérait rapi-

dement la crousille remplie de liasses et de pièces et profitait d'une inattention du garçon pour s'en emparer. Certains établissements, équipés d'une vidéosurveillance, ont fourni des photos à la justice genevoise pour retrouver l'auteur des chapardages.

Risque d'expulsion
À ce stade, le prévenu n'admet qu'un seul forfait. Celui qui a conduit à son arrestation en janvier dernier devant le stand de location Europcar à Cointrin. D'autres touristes ont été récemment détroussés dans la galerie MetroShopping de Cornavin. Détenu désormais à la prison de Champ-Dollon, le suspect, un homme connu des services de police notamment pour des cambriolages, devra

également répondre de ce dernier larcin à la gare. Le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) a ordonné sa détention provisoire, notamment en raison des risques de fuite, de réitération et des be-

«Je suis descendu chercher une bouteille et le temps de remonter, j'ai réalisé que la bourse qui se trouvait dans le tiroir du comptoir avait disparu»

Un bistrotier

soins de l'enquête. Autant dire que le prévenu risque, au-delà d'une condamnation, une expulsion de Suisse. En effet, ce Kosovar, qui «travaillerait» sous de nombreuses identités, reste en Suisse malgré l'absence de papiers valables. L'homme est défendu par M^e Michel Celi Vegas qui ne souhaite pas commenter cette procédure en cours. Contacté, un bistrotier, qui a porté plainte après le vol de sa bourse l'an dernier, se souvient: «C'était lors de la Fête de la musique. Je suis descendu à la cave chercher une bouteille et le temps de remonter, j'ai réalisé que la bourse qui se trouvait dans le tiroir du comptoir avait disparu. J'ai demandé à mon collègue s'il l'avait sur lui.» Ce n'était pas le cas...

Le lendemain, le cafetier genevois consulte les images de sa caméra de surveillance: «En à peine deux minutes, on voit un type entrer dans le café, se diriger vers le comptoir et emporter le butin, l'air de rien. Il s'agissait tout de même d'une journée de recettes. Ce n'est pas rien. Nous avons dénoncé les faits à la police même si j'imaginais que le voleur est quelqu'un d'insolvable...» Ce genre de mésaventures sont-elles fréquentes? «Heureusement pas, mais il y a quelques années on avait été victime d'un larcin similaire. Si je me souviens bien ils étaient trois. Dans de pareils cas, on n'arrête pas de revoir, de revivre la scène dans sa tête. Cela énerve tellement de se faire avoir ainsi.» FEDELE MENDICINO



Admission aux HUG

Bébé gravement blessé: sa mère est poursuivie

Suspectée de tentative de meurtre, elle a amené son enfant aux Urgences en taisant les lésions subies

Fedele Mendicino
 @MendicinoF

La justice genevoise a enquêté durant des mois sur une affaire de bébé maltraité puis opéré d'urgence aux HUG après un grave traumatisme crânien. Selon nos renseignements, sa mère se retrouve poursuivie notamment pour tentative de meurtre, subsidiairement lésions corporelles graves. Les investigations viennent d'être bouclées par le Ministère public, qui a émis un acte d'accusation. Résultat: la prévenue sera jugée dans le courant de l'an prochain par le Tribunal correctionnel.

Séquelles irréversibles

Quant à l'enfant, qui a été en danger de mort, les dernières nouvelles sont peu réjouissantes. Selon les derniers éléments de l'enquête, les séquelles s'avèrent très importantes, voire pour certaines irréversibles. Mais que s'est-il passé ce triste jour du 26 juillet 2017 à Genève? À en croire les

réquisitions du Parquet, que nous avons consultées, le contexte des lésions reste mystérieux. La mère vivait seule avec ses deux enfants, dont la victime, âgée de 5 mois. Mais à l'époque des faits, toute la famille était allée dormir quelques jours chez le père, dans un quartier de la Rive droite.

Dans son acte d'accusation, la procureure reproche à la prévenue «un ou des actes violents» sur le bébé: «Soit en le frappant avec un objet plat sur la tête, soit en le projetant sur une surface dure (mur, sol, meuble), soit en le poussant d'une hauteur élevée d'au moins 1 m 50, elle a intentionnellement tenté de le tuer, ou à tout le moins envisagé et accepté cette issue fatale au cas où elle se produirait.»

Médecins mal renseignés

Coups donnés? Chute volontaire? Et pourquoi? Un malheureux accident? Les juges trancheront. Après les faits, la prévenue constate que l'enfant ne mange plus, il est blanc comme un linge et ses lèvres se dessèchent. Elle l'emmène à l'hôpital le jour même à 17 h. Selon le Parquet «elle dissimule au personnel des Urgences qu'elle avait infligé à son fils un ou des actes violents à la tête».

Les médecins, mal informés, font d'abord fausse route: ils suspectent une méningite et procèdent alors à une ponction lombaire. Une intervention qui est contre-indiquée en cas de trauma-

tisme crânien et qui a péjoré son état neurologique. Fracture, hématome, saignement: ces lésions sont constatées dans un deuxième temps. Le bébé sera donc opéré d'urgence, «étant précisé que sa vie a été mise en danger» et que l'enfant souffre encore aujourd'hui d'atteintes «aux fonc-

«La tentative de meurtre n'est pas réalisée et le tribunal devrait tenir compte du contexte particulier»



M^e Michel Celi Vegas
 Avocat de la mère

tions motrices et au niveau cognitif». C'est pour cela que la procureure retient que la mère a violé son devoir d'éducation: «Elle a mis en danger son développement physique et psychique. [...] Elle a tout le moins envisagé et accepté que ce soit le cas.»

Dans son acte d'accusation, le Ministère public considère une seconde hypothèse. Si le tribunal devait écarter les infractions principales, dont la tentative de meur-

tre, la procureure propose des infractions subsidiaires, une sorte de plan B. À savoir lésions corporelles graves par négligence et exposition (exposer son enfant à un danger). «Elle a manipulé son fils de manière inadéquate et violente, soit en le faisant chuter d'une hauteur importante, soit en le cognant contre un objet plat.» L'accusation reproche à cette mère d'avoir violé les règles de prudence élémentaires en laissant le bébé seul, sans surveillance et sans dispositif de protection contre les chutes. Une imprévoyance coupable, écrit la procureure Lyuska Hulliger.

50 000 francs de tort moral

Un mois après les faits, la police a procédé à l'arrestation de la prévenue, qui a passé 16 jours en détention provisoire. Présumée innocente, elle est défendue par M^e Michel Celi Vegas. Selon l'acte d'accusation, M^e Vincent Spira, curateur de l'enfant, demandera aux juges du Tribunal correctionnel de condamner la mère à 50 000 francs de tort moral.

Aux yeux de M^e Celi Vegas, «la tentative de meurtre n'est pas réalisée et le Tribunal devrait tenir compte du contexte particulier dans la survenance des blessures et du comportement responsable de la mère qui a emmené d'urgence le bébé aux HUG.»

M^e Spira ne souhaite pas faire de commentaires à ce stade de la procédure.

L'antispéciste exige 68 000 francs de réparation

Les avocats des militants plaident l'acquittement et réclament de gros montants pour la détention

Les preuves sont-elles suffisantes pour condamner les trois activistes antispécistes? Sur le fond, leur combat n'est-il pas en accord avec les sensibilités de la population? Après le réquisitoire du procureur Holloway, qui a demandé des peines fermes de 18 et 12 mois pour les deux principaux prévenus, les avocats de la défense ont instigué le doute et ouvert la question idéologique dans ce procès particulièrement suivi.

Entre mercredi soir et jeudi matin, ils ont parcouru la totalité des infractions retenues dans l'acte d'accusation. Près de 300 000 francs de dégâts au total, entre des vitrines de boucheries caillassées au Molard, à Carouge ou au Eaux-Vives, le saccage de l'abattoir de Perly ou l'attaque des locaux du Service vétérinaire de l'État de Fribourg.

À chaque stade de la procédure, les preuves font défaut, soutient la défense, particulièrement structurée et résolue. M^{es} Olivier Peter et Léonard Micheli-Jeannet en ont la conviction: les soupçons des enquêteurs ont conduit à «monter un dossier» pour confondre le militant de 28 ans et sa camarade de six ans sa cadette. «Des soupçons qui confinent à l'arbitraire», soutiennent-ils. Mais, dans le cas de l'abattoir de Perly, les outils utilisés n'ont-ils pas été retrouvés dans le refuge où logeait le premier des prévenus? «La perquisition a eu lieu trois mois après. Beaucoup d'autres personnes passent en permanence dans ces locaux», relève M^e Peter, plaissant le doute. «Le jour du saccage, mon

client était observé et suivi par la police. Si c'est bien lui qui a attaqué l'abattoir, la police n'a rien vu, elle plaide donc son incompétence.»

Au terme de leurs plaidoiries, les avocats ont demandé l'acquittement et des dédommagements pour chaque jour passé en prison préventive (200 francs par jour). Le principal prévenu ayant patienté onze mois derrière les barreaux, la facture pour l'État pourrait atteindre 68 000 francs.

Mais l'affaire n'en est pas encore là. Le dossier renferme pour l'heure une liste de dix-huit opérations de vandalisme. À charge, des traces «incontestables» pour le Ministère public - ADN et signaux téléphoniques - confondent ces militants qui se donnent la main et s'étreignent à chaque fois qu'une pause dans le procès le leur permet. À décharge, ils n'ont jamais été pris en flagrant délit (sauf pour l'occupation d'un abattoir Bell dans le canton de Soleure) et contestent les faits (hormis quelques tags dans les toilettes d'un McDonald's).

Enfin, il est revenu à M^e Laila Batou d'invoquer la justification politique. Son client, le troisième prévenu, est appelé à la barre pour s'être enchaîné dans le plus grand abattoir de Suisse. Il est également l'auteur de tags dans les toilettes d'un McDonald's. «Deux symboles de la consommation effrénée de viande», expose l'avocate, convaincue de la légitimité et de l'avant-gardisme de ces préoccupations. Si elle reconnaît que les pratiques des abattoirs sont légales, la désobéissance civile pour «un mobile honorable» mérite bien un acquittement ou une réduction de peine.

La lecture du verdict est attendue vendredi à 17 h.

Luca Di Stefano
 @LucaDiStefano10

PUBLICITÉ



8 — 17 novembre 2019
 Palexpo, Genève

les automnales
 automnales.ch

«Non à des mécanismes qui soviétisent la construction de logements»

La droite et les milieux immobiliers s'opposent à l'initiative 162, bientôt soumise en votation populaire. Explications

Genève doit construire en zone de développement pour créer des logements bon marché, préconisent l'Asloca, la gauche, les Verts, ainsi que les syndicats et les associations d'habitants et de quartiers. Cette large coalition fourbit ses armes à travers l'initiative populaire 162 «Construisons des logements pour toutes et tous: une priorité en période de pénurie!», qui sera soumise à la votation populaire le 24 novembre. La droite, elle, ainsi que les milieux immobiliers s'opposent à ce texte. Trois questions à Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI).

Pourquoi combattez-vous l'initiative 162?

En imposant sans exception de la zone de développement sur tout le territoire genevois, l'initiative ne répond pas à la demande en logements de l'ensemble de la population. En cela, son titre est trompeur. La zone de développement restreint la construction de propriétés par étages (PPE). Pourtant, pour chaque PPE mise en vente, ce sont des dizaines de familles qui sont candidates à l'acquisition, car elles savent qu'il est moins cher d'être propriétaire que locataire. Ces familles, majoritairement composées de couples âgés de 35 à 45 ans avec des enfants, sont des contribuables genevois. La zone de développe-



PATRICK GILLERON LOPRENO

Christophe Aumeunier, secrétaire général de la CGI.

ment imposée par l'initiative implique des mécanismes qui soviétisent la construction de logements. L'interventionnisme de l'État est générateur de lourdeurs administratives. Il faut quinze ans pour construire un logement en zone de développement et deux à trois ans en zone ordinaire. L'architecture est monotypique et peu qualitative, avec des contrôles de la taille des pièces et des appartements, du nombre de personnes qui occupent le logement et des revenus. Rigide, l'IN 162 enlève une prérogative au Conseil d'État en l'obligeant à présenter des déclassements en zone de développement uniquement. Cela fait fi des études d'opportunités inhérentes à l'aménagement du territoire, par exemple rééquilibrer les rentrées fiscales d'une commune ou encore pérenniser une entreprise genevoise en prévoyant une relocalisation.

Votre solution pour créer du logement social?

Il ne s'agit pas d'opposer le logement social et la propriété, il faut construire pour répondre à la demande des Genevois. C'est le rôle des collectivités publiques de créer du logement social. Elles le font massivement. En zone de développement, qui concentre 80% de la création de logements, ce sont 51% de logements subventionnés qui ont été construits ces dix dernières années, soit plus de 4800 logements. Sur l'ensemble du canton, ce pourcentage est à peine moindre, il est de 43% en 2018. Ainsi, le parc détenu par des entités publiques dépasse largement 20% de l'ensemble du parc locatif.

Vous dites qu'il manque des PPE. Pourquoi ne pas les construire en zone de développement?

Les collectivités publiques, bras armé de l'État, acquièrent énormément de terrain en zone de développement. Elles y réalisent uniquement des logements sociaux et donc pas de PPE. Les investisseurs institutionnels tels que les caisses de pension et les assurances ne créent que du locatif et aucune PPE. Ainsi, même si de manière schématique la loi permet en théorie de réaliser 70% de PPE, seules 33% ont été produites ces dix dernières années. Dans un canton qui ne compte que 19% de propriétaires, il est indispensable de permettre à ceux qui le souhaitent de le devenir. C'est ce que nous expliquons sur notre site internet www.devenirproprietaire.ch.

Laurence Bézaguet
 @lbezaguet007

Justice

Une mère à la barre: «Mon enfant est tombé du lit. Il ne s'est rien passé d'autre»

Une trentenaire comparaît pour avoir provoqué et tu les lésions subies par son enfant, devenu handicapé. Récit d'audience

Luca Di Stefano

C'est une femme qui se tient droite. Longs cheveux noirs, lisses et attachés. Entre ses doigts, elle triture le mouchoir qui sèche ses larmes. Mercredi au Tribunal correctionnel, elle était une jeune mère de 31 ans à qui l'on reproche d'avoir provoqué des lésions corporelles graves et intentionnelles à son bébé âgé de cinq mois. Aux trois juges qui lui font face, elle répète d'une voix douce, presque inaudible: «Il est seulement tombé du lit. Il ne s'est rien passé d'autre.»

La prévenue, née en Guinée, a franchi la douane et déposé une demande d'asile en Suisse deux ans avant ce jour d'été 2017. À Genève, diverses familles guinéennes la logent. Dans l'une d'elles, il y a un homme, père de plusieurs enfants, avec qui elle entame une relation. Rapidement, elle tombe enceinte. Sa fille naît en 2015, deux ans avant son petit garçon. Bien que résidente d'un foyer d'accueil, la jeune femme loge régulièrement dans une chambre de l'appartement de son compagnon aux Avanchets. L'épouse légitime de ce dernier y vit également avec les trois enfants du couple.

Seul dans la chambre

Le petit a cinq mois quand le traumatisme se produit. La mère raconte: «Le matin, il s'est réveillé dans son lit à barreaux. Je l'ai mis sur mon lit pour l'habiller, mais je me suis aperçue que son pull était



Dans cette affaire à huis clos, «seule la maman sait ce qui s'est réellement passé», note l'accusation. PATRICK TONDEUX

froissé. Je l'ai alors laissé seul dans la chambre et suis allée dans le salon pour repasser. Puis, j'ai entendu un grand cri et des pleurs. Je suis retournée dans la chambre, j'ai pris mon fils et l'ai serré contre moi. Il n'avait pas de bosse. Il a tété et s'est calmé.» Son compagnon la rejoint dans la chambre et lui demande: «Est-ce qu'il est tombé?» Elle répond que non. Pourquoi? «J'avais peur d'être frappée. Avec lui, les coups étaient fréquents.»

L'après-midi, la mère dit avoir fait la sieste avec son bébé. Au réveil, elle découvre qu'il est «mou, pâle et les lèvres sèches». Le couple se rend en urgence à l'hôpital. C'est à ce moment que se joue un volet

essentiel de cette affaire. Car la mère et le père n'évoqueront à aucun moment une possible chute de l'enfant. Quant aux médecins, ils suspectent une méningite et décident d'effectuer une ponction lombaire. Un geste «contre-indiqué en cas de traumatisme crânien» qui a «péjoré l'état neurologique» du bébé, selon le Ministère public.

Mercredi, deux experts médicaux sont venus à la barre souligner que la ponction lombaire a vraisemblablement contribué à créer un vide qui a permis à l'hématome de grandir et de se propager dans le cerveau. Aujourd'hui handicapé, l'enfant souffre «d'un gros décalage entre

l'atteinte motrice et le niveau cognitif». Ces séquelles étaient-elles évitables? Oui, à entendre les médecins, pour qui «sans la ponction, le traumatisme aurait pu ne laisser aucune séquelle».

Mais surtout, ils rejettent la thèse de l'accident domestique. Les lésions qu'ils ont observées n'ont pas pu être provoquées par une chute d'un lit haut de 50 centimètres, soutiennent-ils. Seul un choc violent comparable à une chute de trois mètres de haut ou un accident de la circulation routière peut avoir causé la fracture du crâne et l'hématome du bébé.

Aujourd'hui, seule la mère est poursuivie par la justice. Dans ce

huis clos, «elle est la seule à savoir ce qui s'est réellement passé», note la procureure Lyuska Hulliger. Mais la femme ne charge pas son compagnon, l'épouse de ce dernier, ou les autres enfants se trouvant dans l'appartement. C'était une chute, répète-t-elle. Une chute que personne n'aurait vue, ou causée. Alors, pour son avocat, M^e Michel Celi Vegas, l'acquittement s'impose car «il n'y a aucune certitude sur ce qui s'est passé dans cet appartement».

Mais la question est lancinante: pourquoi n'a-t-elle pas parlé de ce traumatisme aux médecins? «Je ne voulais pas l'évo-

quer devant mon compagnon. Je me suis laissé emporter par la peur. J'avais peur qu'il me frappe à nouveau», se défend-elle.

Le père de ses enfants n'est plus prévenu, mais convoqué à la barre comme simple témoin. Ce qui est arrivé sous son toit ce 26 juillet 2017, il ne le sait pas. «J'ai seulement entendu des cris. Quand je suis arrivé dans la chambre, sa mère tenait le petit dans les bras. Elle m'a dit qu'il n'avait pas chuté.»

Réquisitoire nuancé

La difficile tâche de porter l'accusation revenait à la procureure Lyuska Hulliger. Sévère, mais aussi sensible face à cette mère qui «sans aucun doute, aime son enfant», elle s'est reportée aux affirmations des experts médicaux: «Ce qui est certain, c'est la violence du coup et les informations erronées données aux médecins. Elle a pris le risque que la situation empire et c'est ce qui est arrivé.»

La représentante du Ministère public a requis une peine de prison de 3 ans pour lésions corporelles graves, mais a renoncé à plaider la tentative de meurtre. Pour la peine, elle a demandé aux juges de réduire la partie ferme à son minimum, soit 6 mois. Enfin, elle souhaite que le Tribunal renonce à l'expulsion afin que son fils puisse continuer de bénéficier des soins à Genève.

Dans la lourdeur de ce procès, une voix bienveillante est venue s'exprimer à la barre. C'est celle d'une responsable de l'institution accueillant le petit garçon, aujourd'hui âgé de presque 3 ans. Il se déplace en chaise roulante, mais «il fait d'énormes progrès. Peut-être marchera-t-il un jour», annonce l'éducatrice. Quant à la prévenue, elle est une mère «très présente, attentive et consciencieuse».

Le verdict sera rendu jeudi.

Les trottoirs se recouvrent de verglas avec la chute des températures, mais la Voirie est aux aguets dès l'aube

En Suisse, la neige et le verglas causent 19 000 chutes chaque hiver

C'est un ennemi particulièrement traître. Avant d'avoir eu le temps de dire «ouf!», on se retrouve les quatre fers en l'air. Avec la chute des températures de ces derniers jours, les trottoirs et routes genevoises ont tendance, aux aurores, à se parer d'une fine et invisible couche de verglas, qui les transforme en patinoires.

Les divers services d'urgences genevois que nous avons questionnés n'ont pour l'instant pas noté de recrudescence des blessures dues au verglas, ou ne recensent pas les causes des incidents qu'ils traitent. À la police non plus, on n'a pas constaté une hausse des accidents de la route liée à cet aléa météorologique. Au niveau national, l'assurance accidents Suva enregistre chaque année pas moins de 19 000 cas de chutes dues au verglas ou à la neige. Cela représente 20% du total des cas et c'est la deuxième cause de chutes après les escaliers. Ces glissades engendrent 20% de coûts en plus aux assurances quand elles se produisent en hiver, car elles causent alors



Des panneaux signalent le risque de glissement. LUCIEN FORTUNATI

plus fréquemment des fractures. Il suffit d'en parler autour de soi pour constater que beaucoup ont été victimes du verglas ces derniers jours ou se sont malgré eux essayés au patinage artistique matinal. Car c'est un phénomène qui sévit au petit matin.

Le service de la Voirie de la Ville de Genève est aux aguets. «Nous avons quatre sondes sur le territoire de la Ville qui nous mettent en alerte si les conditions météorologiques sont propices au verglas, explique Mauro Lorenzi, chef de la Voirie. La formation du

verglas, qui se produit très rapidement, dépend de la pression atmosphérique, du taux d'humidité et des températures du sol et de l'air.» Si tous ces facteurs sont réunis, le responsable de la viabilité hivernale met immédiatement ses équipes d'intervention en branle. «Dimanche dernier, à 3 h du matin, nous avons ainsi salé tous les ponts sur l'Arve et le Rhône, poursuit Mauro Lorenzi. Il faut agir juste avant que le verglas ne se forme.» La Voirie doit être d'autant plus réactive qu'elle ne fait pas de salage préventif, pour des

raisons écologiques. En plus des points critiques que sont les ponts, ses équipes interviennent sur certains escaliers et trottoirs, ainsi que sur des portions de routes.

Il faut dire que le verglas est un phénomène qui peut être extrêmement localisé. Tel bout de trottoir est recouvert de verglas et tel autre, quelques mètres plus loin, en est totalement exempt. Par ailleurs, les divers types de sols et de matériaux réagissent différemment. Par exemple, les types de trottoirs genevois en ciment bouchardé, avec leurs rainures en forme de dalles, sont plus sujets au verglas que ceux en bitume. «Nous veillons toujours à avoir une rugosité suffisante sur les trottoirs, ce qui limite les problèmes de gel, confie Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité de la Ville de Genève. Mais il y a aussi beaucoup d'autres critères, notamment les aspects patrimoniaux et la résistance à l'usure, qui entrent en compte dans le choix des matériaux. De plus, les personnes à mobilité réduite ont de la peine à se déplacer sur des trottoirs trop rugueux. Il faut trouver le juste milieu.»

Antoine Grosjean

Benalla veut installer sa société à Genève

Écarté de l'Élysée, l'ex-garde du corps du président français a créé une entreprise de conseil en sécurité baptisée Comya

Mais qu'est-ce qu'Alexandre Benalla vient faire à Genève? En mars 2019, des Genevois avaient croisé l'ancien conseiller en charge de la sécurité du président français Emmanuel Macron, marchant au bord du lac, et ils s'étaient posé cette question. Selon nos informations, il était alors descendu à l'hôtel Président Wilson et avait dîné à une table gastronomique du canton, l'Auberge du Lion d'Or à Cologny. À la lecture de l'édition en kiosque du mensuel français «Technikart», on en sait un peu plus.

Écarté de l'Élysée et mis en examen en France pour «violences volontaires» en marge du défilé du 1^{er} mai 2018 à Paris, puis pour l'utilisation indue d'un passeport diplomatique, Alexandre Benalla n'a pas attendu beaucoup pour se reconvertir. En novembre 2018, il créait une entreprise de sécurité au Maroc baptisée Comya Group, proposant aux sociétés qui veulent se développer en Afrique ou au Moyen-Orient du conseil en



Alexandre Benalla emploierait cinq personnes. KEYSTONE

matière de sécurité et d'intelligence économique.

C'est pour développer son affaire qu'Alexandre Benalla vient à Genève. Il précise dans cette interview qu'il est en train d'installer sa structure en Suisse, à Genève. «C'est plus simple et plus clair. Quand on veut avoir une dimension internationale, on est plus crédible quand on est en Suisse qu'au Maroc», déclare-t-il. Selon ses dires, il emploierait cinq personnes. Pas de trace cependant de Comya Group au registre des entreprises du canton, ni sur la Feuille officielle suisse du commerce.

On prête par ailleurs au sulfureux conseiller des intentions de candidature municipale à Saint-Denis, ville de banlieue parisienne. L'intéressé ne confirme ni ne dément. **Olivier Bot**

Justice

La mère du nourrisson blessé n'ira pas en prison

Les juges ont retenu des lésions corporelles graves par négligence mais renoncent à incarcérer la jeune trentenaire

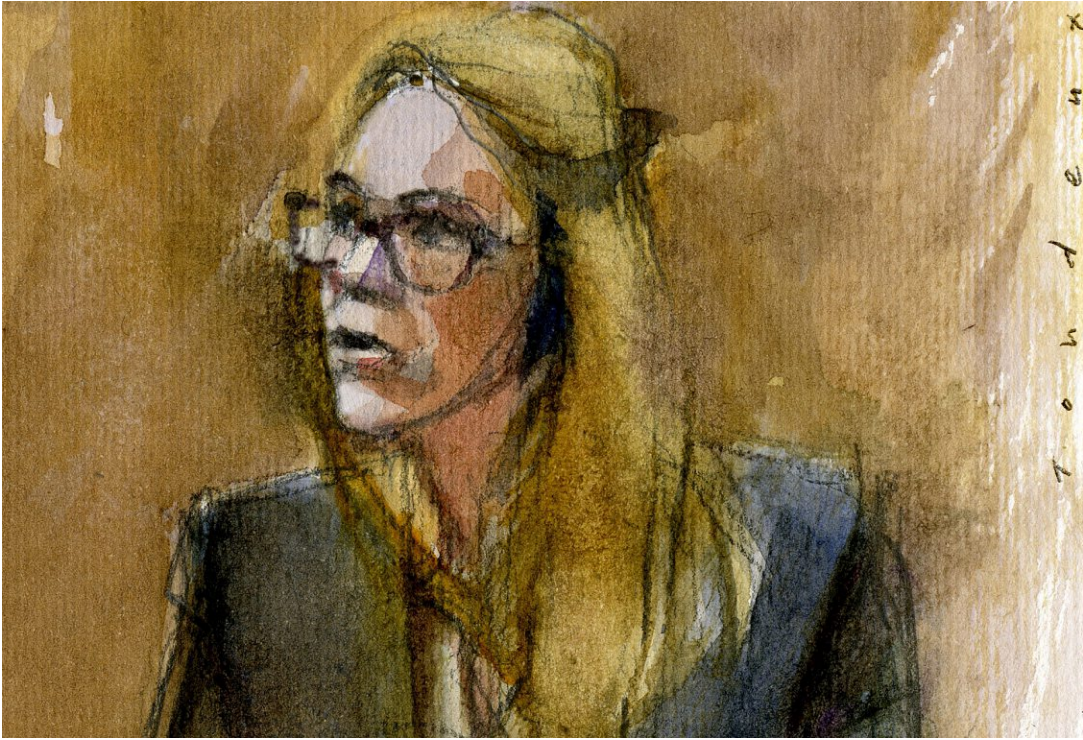
Luca Di Stefano

«Le Tribunal ne croit pas qu'elle a voulu porter un coup mortel.» Jeudi soir, les trois juges du Tribunal correctionnel ont condamné la jeune mère de 31 ans, poursuivie pour avoir causé des lésions à son fils de 5 mois, à une peine de prison de 2 ans avec sursis pour lésions corporelles simples et graves. Ils ont admis que les blessures du nourrisson - une fracture crânienne et un hématome épidural - ne peuvent trouver leur origine que «dans un acte violent».

Face à ce contexte familial particulier - la Guinéenne logeait dans l'appartement de son compagnon où vivaient également l'épouse légitime de ce dernier et leurs trois enfants - les juges ont sérieusement exploré la piste de l'intervention d'un tiers. Mais la prévenue a été formelle: personne d'autre qu'elle ne s'est retrouvé seul avec le bébé. «Il a chuté du lit» alors qu'elle était sortie de la chambre pour repasser un pull, a-t-elle soutenu sans ciller durant toute son audition de mercredi.

La peur comme mobile

Avec cette décision, les juges rejettent la version de la mère. S'ils ne l'ont pas crue, c'est que les conclusions des experts sont formelles: un accident domestique est exclu au vu de la force et de l'énergie nécessaire pour provoquer de telles lésions. En d'autres termes, un acte de maltraitance a



La procureure Lyuska Hulliger avait renoncé à plaider la tentative de meurtre. PATRICK TONDEUX

forcément causé le traumatisme. Dans cette affaire, un facteur était retenu contre la jeune mère de famille. Après avoir découvert son fils dans un état critique, elle n'a pas indiqué aux médecins des urgences pédiatriques une possible chute de son nourrisson. Face à l'inconnue, les médecins, suspectant une méningite, ont procédé à une ponction lombaire qui a aggravé l'état neurologique du petit. L'enfant est aujourd'hui handicapé moteur. Il aura bientôt 3 ans.

Sur ce deuxième volet, le tribunal a considéré que la mère a exposé son enfant à un danger de mort, mais qu'elle a agi par peur. Peur des représailles de son compagnon, présent avec elle à l'hôpital, et qui s'était montré violent à plusieurs reprises. Par ailleurs, les médecins ont initialement évoqué une bactérie quand l'enfant leur a été présenté. «Cela m'a ras-

surée, je pensais qu'ils allaient le guérir. Et mon enfant n'avait aucune bosse ou signe de sa chute», a-t-elle affirmé pour justifier son silence sur le traumatisme. Les juges estiment ici que les lésions corporelles graves ont été infligées par négligence.

Une mère investie

Alors que la procureure Lyuska Hulliger avait requis un sursis partiel qui ne pouvait s'appliquer sans l'incarcération de la prévenue, les juges ont affronté avec intelligence et humanité les écueils de ce procès bouleversant. Leur décision permet à la jeune mère, qui vit à nouveau avec son fils handicapé, de ne pas retourner derrière les barreaux (elle a passé 18 jours à Champ-Dollon après son arrestation). D'autant qu'une responsable de l'institution accueillant le petit garçon l'avait décrite

comme une femme «très présente» et investie.

L'unanimité parmi les avocats des parties témoigne du sentiment de justesse laissé par le verdict. À la défense, M^e Michel Celi Vegas pointe l'essentiel: «Il s'agissait de protéger une famille et la décision du tribunal va dans ce sens.» Quant à M^e Vincent Spira, il s'était lui-même défini comme «la voix d'un garçon de 3 ans». En tant que curateur du petit (et partie plaignante), l'avocat avait d'emblée affirmé qu'il n'imaginait pas une seconde que la maman ait souhaité ôter la vie à son enfant. Il a par ailleurs obtenu que 80 000 francs de tort moral soient versés à son protégé. Au terme de la lecture du verdict, il salue un jugement «modéré, juste et humain qui stigmatise les actes tout en reconnaissant la souffrance de l'enfant et en respectant celle de la mère».

Un nouveau parti politique voit le jour à Confignon



Le groupe compte en tout une vingtaine de membres. DR

Demain Confignon a présenté ses candidats en vue des élections municipales du 15 mars

Un nouveau venu a fait son apparition sur la liste des partis politiques de la commune de Confignon: Demain Confignon. Un parti qui n'en est pas tout à fait un, puisqu'il s'agit d'une association d'habitants qui souhaitent précisément se distancier des forces politiques traditionnelles.

Le groupement compte une vingtaine de membres, dont onze qui sont candidats au Conseil municipal. On retrouve dans le comité l'ex-PDC Elisabeth Uldry Frossard, actuellement membre du Conseil municipal et candidate au Conseil administratif (deuxième tour le 5 avril). Le président de Demain Confignon, Marcello Tedeschi, est aussi un ancien membre du PDC. Il a siégé au Conseil municipal entre 2011 et 2015. «Les partis traditionnels sont, selon nous, trop influencés par leurs sections cantonales. Nous souhaitons recentrer la politique sur les besoins des Confignonnais avant ceux du canton et être vraiment transparents», explique-t-il. Tous ne sont pas anciennement membres du PDC ou même actifs en politique, à l'image de Frédéric Reverchon, biologiste et enseignant: «Cette association permet de mélanger les couleurs politiques, de s'affranchir des jeux de pouvoir et d'être davantage

libre de ses opinions.» Le nom du groupement n'est pas un clin d'œil aux films «Demain» et «Demain Genève», mais les revendications écologiques sont bien présentes dans son programme. L'association souhaite notamment solliciter l'abandon des pesticides par les services communaux, aménager un réseau de pistes cyclables entre Cressy et les futurs quartiers que sont les Cherpines et Vuillonnet et veiller à leur arborisation. Marcello Tedeschi assure ne pas être contre le développement de la commune, mais re-

«Les partis traditionnels sont trop influencés par leurs sections cantonales»

Marcello Tedeschi Président de Demain Confignon

grette que celui-ci devienne «énorme» et échappe aux habitants. Rappelons que la population de Confignon devrait tripler d'ici à 2030 et que la facture s'élèvera pour la Commune à 42 millions de francs, alors qu'elle souffre déjà d'une dette de 22 millions. L'association souhaite fixer un plafond pour les dettes de la Commune à 250 % des produits bruts financiers, tout comme les communes vaudoises.

Lorraine Fasler

Sur la plaine de Plainpalais, le Luna Park d'hiver se gondole sous un ciel de rêve

Le champ de foire a connu beaucoup de succès durant les Fêtes. Mérité. Il reste trois jours pour en profiter. Météo favorable

La réputation qui précède les forains se résume souvent par ce mot: la râlerie. Cette corporation qui donne du plaisir aux autres ne serait jamais contente de son sort à elle. Vrai ou faux? À trois jours de la fermeture du Luna Park de Plainpalais, on va poser la question aux professionnels de la gondole pivotante, avant de récapituler la fiche ludique de ce champ de foire incontournable.

«On ne se plaint pas, on défend le métier», explique l'un d'eux sous le soleil. Il précise: «Si on ne sollicitait pas les médias pour relayer les problèmes que nous rencontrons dans la mise à disposition de l'espace public, en place et en temps, comme nous l'avons fait dans un passé récent, nous n'existerions plus.»

Ancêtres en Hollande

En chiffres et dans la bouche du délégué de l'Union des forains de Genève, Nicolas Schauerjans, cela se traduit ainsi: «Nous défendons 60 forains et 30 familles différentes vivant à 100% du métier.» Bon, d'accord. Le trentenaire sou-



Une alternance de manèges à l'ancienne, les pieds au sol.

riant qui nous fait face est dans le même métier depuis cinq générations. «Mes ancêtres l'exerçaient dans le Nord, aux Pays-Bas, en se déplaçant avec une arène de cirque.» Respect.

Notre homme est un bavard passionné, pas un plaignif. La preuve: «Jouer ainsi d'un site aussi grand, au cœur de la ville, en étant, de surcroît, planté sur un parking souterrain et entouré de

trams et de bus, c'est juste exclusif. On ne trouve ça nulle part ailleurs en Suisse.»

Dès l'âge de 3 ans

Donc, jusqu'à dimanche soir à Plainpalais, le meilleur garanti de ce divertissement populaire appelé joliment Luna Park d'hiver; du classique et du moderne, du vintage et du sophistiqué, du renversant et du tout doux, pour les



Et de manèges aériens aux sensations fortes. PIERRE ALBOUY

âges débutants - il faut bien penser à la relève -, à partir de 3 ans, «après avoir fait pipi», c'est toujours mieux au moment de partir à «L'Aventure», un parcours de 80 mètres jalonné de surprises amusantes.

Les cheminements sans cul-de-sac - une allée centrale et deux parallèles -, permettent de se déplacer d'une attraction à l'autre sans difficulté, de se fixer des ren-

dez-vous sans méprise, de se ravitailler en route, avant (de préférence après) de se rapprocher des manèges à sensations fortes, le «Pegasus» et le «Chaos», dont les figures aériennes, vues de la terre ferme, restent quand même assez étourdissantes.

Rarement plus de 5 francs

Sachant que l'enchaînement en altitude de figures sensationnelles

coûte rarement plus qu'une thune, on doit reconnaître, encore aujourd'hui, que le rapport qualité-prix, en y ajoutant le son direct (des cris et des rires mêlés), reste assez imbattable. Juste à côté, pour se détresser, un buffet copieux de confiseries, de barbes à papa et de pommes d'amour.

Un peu plus loin, un tire-pipes dans sa dimension d'origine et ses cibles à deux balles. Les balles sont des plombs ronds de 4,4 mm et les carabines font leur âge, en poids et en taille. Si toutes les armées du monde étaient équipées ainsi, on dormirait quand même plus tranquille.

Rendez-vous fin mars

Il reste donc trois jours pour aller s'entraîner sur ce petit calibre inoffensif, admirer les éclairages à la tombée du jour, sans oublier de s'offrir une session d'auto-tamponneuses, avec les jetons dans la poche pour relancer à chaque fois la machine.

On se quitte en se donnant déjà rendez-vous au printemps. Le Luna Park revient en effet au même endroit du 28 mars au 19 avril. Il tournera pendant toutes les vacances de Pâques, contrairement à 2019, lorsque la présence du Cirque du Soleil avait rendu les forains très râleurs.

Thierry Mertenat

Cambriolage

Vol d'un coffre-fort à la mission de Chine

Cinq prévenus, vivant en région parisienne, ont été interpellés à Bardonnex. La justice fédérale traite l'affaire.

Fedele Mendicino

Le Ministère public de la Confédération (MPC) a enquêté ces derniers mois sur plusieurs cambriolages commis à Genève en octobre. Selon nos renseignements, cinq prévenus vivant dans la région parisienne (Saint-Denis) ont été interpellés à la fin de l'an dernier pour avoir pris pour cible trois sites fort différents: la mission de Chine à Genève, une petite boucherie et une entreprise de boissons du canton.

Jugés à Bellinzone

Depuis, tout est allé très vite: le 15 avril, quatre protagonistes, qui admettent les faits reprochés, ont été jugés par le Tribunal pénal fédéral (TPF), à Bellinzone, dans le cadre d'une procédure simplifiée. Trois d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison avec sursis (deux à 6 mois et un à 7 mois), contrairement au qua-



L'entrée de la mission de Chine à Genève. LUCIEN FORTUNATI

trième, qui écope d'une peine ferme (8 mois) en raison de ses antécédents en France. Tous seront expulsés de Suisse. Le dernier des cinq détenus - âgés entre 19 et 30 ans - conteste les accusations de vol en bande, violation de domicile et dommage à la propriété. Il ne sera donc pas jugé via une procédure simpli-

fiée. À noter que deux autres suspects n'ont pas été retrouvés à ce jour.

Pour les enquêteurs, l'affaire commence par un contrôle de routine à la douane de Bardonnex le 20 octobre. Des hommes roulent dans une VW en leasing immatriculée en Pologne. Dans le coffre se trouvent

une meuleuse, un tournevis, un pied-de-biche, des gants et un cylindre de porte, l'attirail type d'un Arsène Lupin. La police se souvient alors que la mission de Chine a reçu une désagréable visite nocturne dix jours plus tôt. Interrogés sur ces faits, les voleurs (excepté l'un d'entre eux) reconnaissent avoir fait

main basse quelques jours auparavant sur le coffre-fort de la mission de Chine. Ils roulaient à ce moment-là dans deux voitures Audi, immatriculées en France et en Pologne, et avaient emporté leur lourde prise

Michel Celi Vegas
Avocat
d'un des cinq détenus



jusqu'à leur hôtel à Annemasse. Là, ils avaient ouvert le coffre et découvert, non sans une certaine déception, qu'il contenait seulement deux ordinateurs, des clés de voiture, une carte grise et divers documents.

Viande et boissons

Probablement frustrés, ils recommencent le 16 octobre, soit six jours après le premier cambriolage, et s'en prennent à une entreprise de boissons du canton. Ils font chou blanc, mais leur effraction (les frais de réparation et le remplacement du coffre) provoque tout de même 26'000 francs de dégâts. Ils récidivent deux jours plus tard. Le butin ramassé dans une boucherie de la place avoisine les 2000 francs. Le 20 octobre, ils sont finalement arrêtés à la frontière. Pourquoi passer ce jour-là

à Bardonnex, une grande douane pas très discrète? Afin de commettre un nouveau forfait en Suisse? Mystère. L'un d'eux dira simplement que le GPS les a menés par là par erreur alors qu'ils voulaient aller à Bel-

fort. Quoi qu'il en soit, les quatre détenus, jugés au Tessin, sont défendus par M^{es} Yama Sangin, Ronald Asmar, Thierry Sticher et Élodie Sallin. Le cinquième détenu, en prison à Genève, est représenté par M^e Michel Celi Vegas. Aucun d'entre eux n'est connu en Suisse pour des faits de cambriolage.

Dans cette procédure, les enquêteurs ont pu compter sur des images de vidéosurveillance. Une fois les prévenus interpellés, les analyses téléphoniques ont permis aux inspecteurs de remonter aux deux autres cambriolages.

M^e Yama Sangin, avocat d'un des prévenus, indique que son client a admis «dès le départ les faits reprochés. Je pense qu'il a compris la portée de ses actes après presque 6 mois passés derrière les barreaux. Il n'a que 19 ans et son avenir devant lui.» Au sujet d'un autre prévenu, client de M^e Asmar, ce dernier indique: «L'octroi du sursis montre que le MPC et le TPF reconnaissent qu'il existe un pronostic favorable pour l'avenir de ce jeune de 21 ans.»



De dos, sans s'approcher, l'animal entravé pouvait s'apparenter à un chaton. Surprise: un renardeau à sauver. DR

Le chat à secourir était un bébé renard

Faune
Le sauvetage réussi a permis d'acheminer la jeune victime au Bioparc Genève. Le renardeau se porte bien. Récit.

L'image publiée ici ne vaudra pas à son auteur le Swiss Press du reportage animalier. Ce n'est d'ailleurs pas le but. Sa netteté relative lui confère une valeur documentaire qui prête à confusion. Que voit-on exactement? Un petit animal, certes, mais lequel? Portrait de dos, au ras du sol, dans une position singulière.

La promeneuse du parc public, situé sur la Rive gauche, qui repère cette présence bizarre le samedi 10 avril dernier, à la mi-journée, y voit, elle, «un chaton bloqué dans un grillage». Elle contacte aussitôt le service d'urgence de l'association SOS-Chats, dont le refuge est à Meyrin.

Reputé efficace, ce service. Il l'est, une équipe assure par rotation un piquet 24 h/24, prête à secourir des chats accidentés ou malades, sans propriétaires connus. C'est la présidente, Valérie Derivaz, qui reçoit l'appel ce jour-là. Elle raconte: «La dame m'attendait à l'en-

trée du parc. J'avais avec moi notre matériel de capture pour la petite faune: un filet, une pince coupante - utile quand il s'agit de sectionner des segments de grillage, de détricoter du fil de fer pour éviter de blesser l'animal entravé ou de l'étrangler en tentant de l'extraire de la clôture dans laquelle il a glissé son cou.»

Bref, de la manipulation fine, au sujet de laquelle les pompiers, qui en connaissent un bout sur les chats sauvages, ont eux aussi des choses à dire. Sauf que, dans le cas qui nous occupe, ce n'est pas exactement un chat.

«Complètement tétanisé» «En découvrant la couleur du pelage, j'ai eu un doute, poursuit la secouriste. Il pouvait s'apparenter au siamois, mais en plus foncé. En arrivant à sa hauteur, j'ai compris la méprise dans le signalement transmis. La petite bête jappait doucement comme un renardeau en détresse. Il avait les pattes arrière à terre mais sa tête était figée, emprisonnée dans le losange du grillage. Il était complètement tétanisé.»

Un renard n'est pas un chat, encore moins un chien de compagnie. Sitôt l'extraction réussie, dé-

part pour Bellevue, son Bioparc et son centre de soins pour la faune sauvage. Dans des mains professionnelles, celles du D^r Blaha, qui est en train de se tailler une solide réputation en médecine vétérinaire répondant sans attendre à des cas particuliers. Bonne adresse. Le bébé renard, âgé de deux mois et demi, y est toujours. Aux dernières nouvelles, il se porte bien.

Chutes du balcon

Valérie Derivaz est tombée dans son véhicule de service. «Avec les beaux jours, nous avons toujours plus d'interventions», explique-t-elle. Des vrais chats cette fois, «qui ont mille idées pour se mettre dans des situations difficiles», des non castrés «qui suivent leur instinct en traversant la route sans regarder», des «imprudents» qui tombent du balcon, des orphelins aussi.

Et si demain, on tombe sur un renardeau dans un parc ou un cimetière, on doit faire quoi? Prendre des images de la scène et se mettre en contact avec les gardes-faune ou le Bioparc. Les photos envoyées serviront de première évaluation. Il faut toujours demander conseil quand on se porte au secours de la faune locale.

Thierry Mertenat

PUBLICITÉ

Profitez de nos cadeaux lors de l'achat d'un matelas

Encore plus de confort TEMPUR® pour un sommeil exceptionnel

Lors de l'achat d'un matelas TEMPUR® vous allez recevoir gratuitement un oreiller TEMPUR® de votre choix ainsi qu'une couette TEMPUR® Light dont la valeur peut atteindre jusqu'à 558 CHF.

Achetez un matelas TEMPUR® ...



... et vous recevrez 2 produits offerts jusqu'à une valeur de 558 CHF!

Oreiller TEMPUR® de votre choix



Economisez jusqu'à 209 CHF sur le PVC



Couette TEMPUR® Light 160 x 210 cm



Economisez 349 CHF sur le PVC



Offre valable jusqu'au 31.08.2021 | Non cumulable avec d'autres promotions



Rue de Lausanne 37 · 1201 Genève
Nos horaires d'ouverture
Lundi 10h-13h et 14h-18h30
Du mardi au vendredi 9h30-13h et 14h-18h30
Samedi 9h30-13h et 14h-17h



Rue de la Rôtisserie 1 · 1204 Genève
Nos horaires d'ouverture
Lundi et mardi 9h-18h
Du mercredi au vendredi 9h-19h
Samedi 9h-18h

Fait divers

Trahi par son goût du luxe, un des auteurs du hold-up avorté a été interpellé au Tessin et transféré à Genève.

Fedele Mendicino

La police tessinoise a procédé à une troisième arrestation dans l'affaire du hold-up raté chez un horloger de la rue du Rhône en mai. Selon nos renseignements, un trentenaire français a été interpellé le 28 décembre à Chiasso alors qu'il se rendait d'Italie en Suisse.

Le prévenu comptait faire ses courses au Tessin, plus précisément au Foxtown le plus proche, un centre commercial qui se targue d'être un temple du luxe à prix cassés. L'homme, qui a des antécédents de brigandages, a été arrêté et transféré à Genève.

Le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) a ordonné sa mise en détention provisoire pour une durée de trois mois notamment en raison des risques de fuite et de réitération. Défendu par M^e Michel Celi Vegas, il conteste avoir été présent sur

les lieux du braquage à Genève mais il admet connaître L., un des complices interpellé le printemps dernier peu après les faits.

Rappel des faits

La Brigade de répression du banditisme enquête sur une bande qui convoitait fin mai les valeurs de ce commerce d'horlogerie et d'art contemporain à la rue du Rhône. Les trois prévenus, poursuivis pour tentative de brigandage aggravé, sont actuellement à Champ-Dollon. Le premier, L., vivant dans la région de Reims, a déjà été condamné seize fois en France, notamment pour vols aggravés. Le deuxième suspect appréhendé, un Genevois, a un antécédent pénal en lien avec une affaire de stupéfiants.

Revenons sur les faits survenus le 23 mai dernier. L'administrateur de la société arrive à 10 h 45 dans les bureaux du centre-ville. La sonnerie de son téléphone portable retentit. Elle

indique qu'une personne est à l'interphone en bas de l'immeuble. Le patron s'en étonne

«Le Tribunal des mesures de contrainte a ordonné sa mise en détention provisoire pour une durée de trois mois notamment en raison des risques de fuite et de réitération.»

un peu car il n'attend personne.
Il décide de ne pas bouger.

À 11 h 31, il entend soudain la sonnette de son bureau. Le com-

merçant se lève et ouvre la porte. Il se retrouve face à deux individus sur le palier. Ces derniers prétendent venir de la part d'un ami et être à la recherche d'un tableau. Le patron les fait entrer. Soudain, durant cette discussion, les deux hommes sortent chacun une arme. Les malfaiteurs le menacent et lui ordonnent d'ouvrir le coffre.

Simulant un déplacement vers le «safe», l'administrateur ouvre en fait la porte d'entrée du bureau et sort dans le couloir en appelant à l'aide. Là, un des deux agresseurs lui attrape le bras, le faisant chuter lourdement. Le malheureux reçoit ensuite un coup de crosse sur la tête et des coups de pied sur le corps.

Rencontre en prison

Alertés par le vacarme, plusieurs occupants de l'immeuble interviennent. Les voleurs comprennent alors que le braquage

est voué à l'échec. Le duo et un autre homme qui faisait le guet quittent les lieux. L., poursuivi par plusieurs passants jusqu'en Vieille-Ville, est interpellé. L'homme qui faisait le guet est arrêté une semaine plus tard.

Après avoir retrouvé ses esprits, l'administrateur remet les images du système de vidéosurveillance de l'immeuble. Sur les vidéos, on voit notamment L., le prévenu aux seize antécédents judiciaires en France. Le quadragénaire est défendu par M^e Adam Zaki. Pour sa défense, L. raconte que lors de sa fuite, il s'est trouvé face à un passant auquel il avait juste «montré son arme».

Un rapport de police met en évidence des liens entre les prévenus et le suspect arrêté récemment au Tessin. Ce dernier a été condamné à Genève pour un brigandage commis en 2017 et a purgé la majeure partie de sa peine à Champ-Dollon. L. a été l'un des visiteurs privilégiés au

parloir d'un autre suspect qui n'a pas encore été arrêté. Ce dernier et le prévenu qui faisait le guet, défendu par M^{es} Imad Fattal et Kevin Saddier, ont quant à eux partagé la même cellule en 2019.

Visites autorisées

À noter qu'après des mois de bras de fer en justice, L. vient d'obtenir devant le Tribunal fédéral en février l'autorisation de recevoir des visites en prison. Le Parquet et le TMC s'y opposaient en invoquant un risque de collusion: «Les visites des parents et de la grand-mère maternelle du recourant sont autorisées et soumises à surveillance», concluent les juges fédéraux dans un arrêt du 14 février.

Les avocats de L. se disent «satisfaits de cet arrêt qui rappelle que le droit d'un détenu de recevoir des visites de sa famille ne saurait être restreint injustement».

Rencontre Les Cafés Tribune sont de retour



Jeudi à Meyrin, Laurence Bézaguët, Marc Bretton et Emilien Ghidoni ont échangé librement et sur un ton convivial avec leur public. En particulier sur les élections cantonales, mais aussi sur les inégalités territoriales entre la Rive gauche et la Rive droite. Un apéritif a suivi ce bon moment de partage. GEORGES CABRERA

Les enfants à l'honneur en Ville de Genève

Défense des mineurs

L'Unicef a remis le label «Commune amie des enfants» à la Cité de Calvin, pour la deuxième fois.

«Les droits des enfants ne vont pas de soi. Les institutions publiques doivent se mobiliser pour les défendre.» C'est sur ces mots graves que la conseillère administrative Christina Kitsos a ouvert la cérémonie. Vendredi, au Palais Eynard, des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont remis le label «Commune amie des enfants» à la Ville de Genève. Il récompense les municipalités prenant des mesures spécifiques pour améliorer le bien-être et favoriser le développement des plus jeunes.

Après une première nomination en 2018, la certification récompense cette fois le plan d'action 2022-2026 de la Ville de Genève en faveur de l'enfance. «Nous nous sommes notamment concentrés sur les questions du droit à l'alimentation et la promotion des produits bios et locaux dans les restaurants scolaires, détaille Christina Kitsos, conseillère administrative. Lors

de la fermeture des écoles pour cause de pandémie de Covid, de nombreux jeunes précarisés n'ont plus eu accès à un repas sain par jour. Par ailleurs, des mesures sont prévues pour prévenir les risques liés à l'utilisation intensive des écrans.»

Place aux adolescents

La mouture 2022-2026 accorde aussi une place prépondérante aux adolescents. Par exemple en soutenant le projet «Pense à ton soss (*ndlr: pote, copain*)», des patrouilles de jeunes visant à réduire les tensions entre riverains et fêtards. «On se promène dans le quartier pour distribuer bouteilles d'eau, préservatifs et cendriers aux jeunes du coin. Le but, c'est de les sensibiliser au bruit pour qu'ils puissent profiter des lieux sans déranger les voisins», détaille Yann, originaire des Eaux-Vives.

Bien sûr, les questions climatiques sont aussi de mise: «Difficile de rester sourd à l'écoanxiété ressentie par bon nombre de jeunes, lorsque l'on voit l'ampleur des dérèglements climatiques », estime Christina Kitsos. Le programme «Jeunesse et climat» permettra aux 15-25 ans de proposer des mesures de protection du climat. **Emilien Ghidoni**

PUBLICITÉ



**Delphine Bachmann
et Xavier Magnin**
au Conseil d'État

Au centre l'humain

**Redonner du pouvoir
d'achat à la classe moyenne
et aux familles**

Liste 5 au Grand Conseil

**Le Centre
Genève**

ARTICLES DE PRESSE

(2010 – 2023)



AVOCATS / ATTORNEYS AT LAW / ABOGADOS

AFFAIRES PENALES

www.celi-vegas-lawyers.eu

www.celi-vegas-avocats.net

